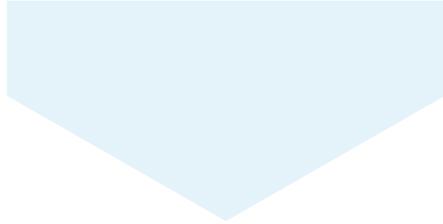


PROJET D'ETABLISSEMENT

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR LE DOMAINE DES ECUREUILS

2019-2024





Sommaire

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET	05
INTRODUCTION	11
BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2013 - 2018	13
Introduction	14
Défi n°2	16
Défi n°3	19
MÉTHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	21
1. Présentation de l'Association	24
1.1 Les statuts de l'Apei de Lens et environs	24
1.2 L'Apei de Lens et environs a pour buts	24
1.3 Le projet Associatif s'appuie sur une conviction et trois valeurs	25
1.4 L'Apei de Lens et environs - Aujourd'hui	26
1.5 Les établissements et services par pôle de direction	27
1.6 La situation géographique de l'Association	28
2. Présentation générale du projet d'établissement	28
2.1 Préambule	28
2.2 Introduction	28
2.3 Date de création	29
2.4 La philosophie du projet d'établissement	29
2.5 Cadre législatif, réglementaire et conventionnel	29
2.6 Les modalités de financement	30
2.7 La référence au Pacte des Solidarités	30
3. Caractéristiques de la population et de l'établissement	32
3.1 Présentation de la population accueillie	32
3.2 Les locaux	34
3.2.1 Localisation	34
3.2.2 Architecture	35
3.3 Les services rendus par l'établissement	41
3.3.1 Les finalités, les objectifs	43
3.3.2 Les valeurs de l'établissement	45
3.4 Les prestations	46
3.4.1 La vie quotidienne	46
3.4.2 La restauration	46
3.4.3 Les modalités d'organisation de la vie au SAJ	46
3.5 Les activités	48
3.6 Les autres moyens mis en oeuvre	53



LES MOYENS D'ACTION.....	59
4.1 Les ressources humaines	60
4.1.1 Le personnel salarié.....	60
4.1.2 Les effectifs et la qualification du personnel	62
4.1.3 Organisation des services.....	62
4.1.4 L'Organigramme	63
4.2 Les intervenants extérieurs.....	64
4.3 Les bénévoles et les stagiaires.....	66
4.4 La formation	68
4.5 Le partenariat.....	68
4.6 Les moyens financiers	70
L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PROCEDURES PRINCIPALES	71
5.1 Admission et accueil	72
5.2 Personnalisation du service	73
5.3 Sortie de l'utilisateur	74
5.4 La place de l'utilisateur et de sa famille.....	74
L'EVALUATION.....	79
6.1 Le développement continu de la qualité	80
6.2 L'évaluation de la qualité.....	81
6.2.1 L'évaluation au quotidien	81
6.2.2 L'évaluation interne et l'évaluation externe	82
6.2.3 Fiches actions établies dans le cadre du CPOM	83
EVENEMENTS DU PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE	85
CONCLUSION	93
FICHES ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	97
PROJET D'ETABLISSEMENT EN FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE	101



TABLEAU SYNOPTIQUE DU PROJET



<p>IDENTIFICATION</p>	<p>Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » Tel. : 03.21.72.35.99 – Fax : 03.21.45.19.70</p> <p>Siège administratif : 34 Bis rue Napoléon Lebacq – 62160 GRENAY Tél. : 03.21.72.75. 80 – Fax. : 03.21.45.19.70 E-mail : foyer.lesglycines@apei-lens.asso.fr N° Siret : 775 631 757 00 090 N° APE : 153 C</p> <p>Agrément initial 28 mars 1991 : 30 places. Ouverture du Service d'Accueil de Jour le 1er décembre 1991. Agrément 19 juillet 2013 : création de 5 places en accueil temporaire.</p>
<p>TEXTES DE REFERENCES</p>	<p>Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention du Service d'Accueil de Jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Le Code de l'Action Sociale et des Familles. ▶ La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. ▶ La Loi n° 2002-303 du 4 janvier 2002 relative aux droits des malades. ▶ La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées. ▶ La Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs. n°2007-308 datée du 5 mars 2007 est complétée par 18 décrets d'application. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009. ▶ La loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire du 20 juillet 2009 dresse un nouveau contexte pour le secteur médico-social, avec la création des ARS et le schéma régional d'organisation médico-sociale. ▶ La loi du 1er janvier 2016 d'adaptation de la société au vieillissement. ▶ La loi de programmation 2018-2022 et de la réforme pour la justice. Droit de vote des personnes protégées : reconnaissance de leur pleine citoyenneté. ▶ Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM. Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements. ▶ La Convention Collective Nationale du 15 mars 1966. ▶ Le Code du travail (art 129-1, L129-2 et suivants). ▶ Le Projet Associatif 2012.2017.
<p>LOCALISATION</p>	<p>18 rue Voltaire – 62160 BULLY les MINES</p>
<p>ZONE D'INTERVENTION</p>	<p>Lens et environs</p>
<p>BENEFICIAIRES</p>	<p>Les places en Service d'Accueil de jour ont vocation à accueillir sur Orientation de la Commission des Droits et</p>

	<p>de l'Autonomie et de la Personne Handicapée, des personnes de plus de 20 ans sans limite d'âge, relevant de Service d'Accueil de Jour. Il s'agit des personnes handicapées adultes dont l'évaluation des besoins correspond à une offre de compensation en structure médico-sociale, en semi internat ou en accueil temporaire. Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes : activités ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale.</p>
ADMISSION	Bénéficiaires sur orientation de la CDAPH
ACCUEIL	Semi internat : 225 jours par an Accueil Temporaire 90 jours par an
CAPACITE	30 places en accueil permanent, 5 jours semaine, 2 places pour pallier l'absentéisme, 5 places en accueil temporaire, 90 jours par an.
FINANCEMENT DE LA PRISE EN CHARGE	Conseil Départemental et participation des bénéficiaires
OBJECTIFS	<p>Les missions du Service d'Accueil de Jour s'articulent autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Soutenir, favoriser et développer la participation, l'autonomie et la citoyenneté des personnes accompagnées et orientées en Service d'Accueil de Jour. ▶ Adapter et promouvoir la qualité de vie des personnes par la prise en compte de certains critères pour répondre à leurs besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques.
ACTIONS	<p>Proposer des activités appropriées de manière individualisées et/ou collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir le contact social en favorisant les activités à l'extérieur de l'établissement ▶ Favoriser la citoyenneté et l'inclusion ▶ Stimuler l'initiative et la créativité ▶ Favoriser le maintien voire le développement des acquis relationnels, affectifs, physiques, intellectuels et sociaux ▶ Accompagner à la santé ▶ Elaborer, mettre en œuvre et évaluer le Projet Personnalisé ▶ Assurer une qualité de vie
PARTENAIRES	<p>Municipalité de Bully-les-Mines et de Grenay :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèque • Salle de sports • CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) • CAJ (Centre d'Animation Jeunesse) • Les services municipaux

PARTENAIRES

Loisirs et culture :

- PEP 62 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement)
- Culture Commune à Loos en Gohelle
- Associations sportives
- Groupe de musique « les Zycos »
- Association Colères du Présent
- Louvre lens

Sanitaire et médico-social :

- Polyclinique de Riaumont à Liévin
- Centre Hospitalier de Lens
- Centre ressource de Loos (déficients visuels)
- CRA, Centre Ressource Autisme Nord Pas de Calais
- Réseau Handident
- SAMO. Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert
- SAMSAH Relais TED

Autres structures et établissements médico-sociaux

- MECS Albert Châtelet MERIGNIES. Alefpa
- SAJ de Phalempin. Sauvegarde du Nord
- SAJ de Loison. La Vie Active

Administratif :

- Conseil Départemental
- Agence Régionale de Santé
- CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Services sociaux
- Services tutélaires
- URIOPSS. La Fabrik à Projets

Centres de formations :

- IRTS Loos et Arras (Institut Régional du Travail Social)
- CRFPE Lille (Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance)
- AFERTES Arras et Avion (Association de Formation en Travail Educatif Social et Sports)
- CREFO de Lens (Centre de Recherche et d'Etudes en Formation et Organisation)
- EESTS (École Européenne Supérieure en Travail Social)
- GRETA de la Gohelle - BULLY-LES-MINES
- Lycée Léo Lagrange de Bully-les-Mines

Les différentes commissions et instances représentatives associatives : Association « Nous aussi », Journal « Clin d'œil », Commission experte FALC (Facile à lire et à comprendre)

MOYEN EN PERSONNEL

Direction :

- ▶ Chef de Pôle. 1 Etp

Personnel Administratif et Services Généraux :

- ▶ Comptable. 0.5 Etp
- ▶ Secrétaire. 0.2 Etp
- ▶ Agent d'entretien logistique. 1 Etp
- ▶ Agent de service intérieur. 0.5 Etp

Personnel Médical et Paramédical :

- ▶ Médecin psychiatre. 0.07 Etp
- ▶ Psychologue. 0.10 Etp

Personnel Socio-éducatif :

- ▶ Educateur spécialisé. 1 Etp
- ▶ Moniteurs éducateurs. 2.5 Etp
- ▶ AMP. 3 Etp

MOYENS ARCHITECTURAUX

Architecture existante

- ▶ Maison bénéficiant d'une surface de 185 m²
- ▶ Extension neuve 240 m²
- ▶ Un parc de 5000 m²
- ▶ Installation d'une yourte de 50 m²
- ▶ Une Galerie des 4 saisons

ACCUEIL TEMPORAIRE

L'accueil temporaire répond aux situations suivantes :

- ▶ Une aide aux aidants : il contribue à un équilibre familial en ce qu'il permet des temps de répit à l'entourage des personnes handicapées.
- ▶ Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne.
- ▶ Une articulation entre deux projets d'accompagnement qui préserve les acquis de la personne handicapée.



INTRODUCTION



Des étapes clés au Service d'Accueil de Jour

- **1991** - Agrément du Service d'Accueil de Jour à Bully les Mines
- Ouverture le 1^{er} décembre 1991
- **2002** - Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- **2005** - Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- **2007** - Projet Associatif Apei de Lens et environs 2007-2011
- Mise en place d'une démarche qualité
- Réforme des majeurs protégés
- **2010** - CPOM 2010-2014 à l'Apei de Lens et environs
- Structuration en Pôle. Pôle Habitat et Vie Sociale (Foyer de Vie et Service d'Accueil de Jour)
- Lancement de la Commission FALC « Facile à Lire et à Comprendre » à l'Apei de Lens et environs
- Lancement de la Commission Parrainage à l'Apei de Lens et environs
- Lancement de la Commission S3A (Accueil, Accompagnement et Accessibilité)
- **2011** - 17 Septembre. Fête des 20 ans de la Section Occupationnelle annexée (SOA)
- **2012** - Projet Associatif Apei de Lens et environs 2012-2017
- Lancement des réunions des partenaires au Pôle Habitat et Vie Sociale
- Travaux d'extension du SAJ et de mise en conformité
- **2013** - Agrément du Service d'accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils »
- Création de 5 places d'accueil temporaire
- Projet d'établissement du Service d'Accueil de Jour 2013-2018, validé en Conseil d'Administration le 09.12.2013
- 1^{er} défilé de Mode du Pôle Habitat de Vie Sociale
- **2014** - Inauguration du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils »
- Evaluation externe
- Appel à projets de la Fondation de France « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ». Subvention de 30 000 € pour l'achat d'une yourte.
- **2015** - Dépôt du permis de construire de la yourte dans l'espace culturel
- 2^{ème} Défilé de mode au Pôle Habitat et Vie Sociale
- **2016** - CPOM 2016 -2020
- Inauguration de la yourte dans l'espace culturel de l'Apei de Lens et environs
- 1^{ère} édition d'un livre écrit par les personnes accompagnées avec l'association "Colères du présent"
- 1^{er} festival de contes de Noël en yourte
- **2017** - 1^{ère} Fête de la Musique dans l'espace culturel de l'Apei de Lens et environs
- 2^{ème} Festival de contes de Noël en yourte
- **2018** - Inauguration de la Galerie des quatre saisons dans l'espace culturel de l'Apei de Lens
- 2^{ème} édition d'un livre écrit par les personnes accompagnées avec l'association "Colères du présent"
- 3^{ème} festival de contes de Noël en yourte



BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT — 2013 - 2018 —



INTRODUCTION

Durant les cinq années du projet d'établissement, de nombreux événements se sont déroulés et les objectifs fixés ont pour la plupart été atteints, même s'il reste toujours beaucoup de travail à réaliser, notamment sur la question de la santé et de l'accès aux soins des personnes accompagnées

Le SAJ a vu sa population rajeunir avec l'arrivée des 5 places d'accueil temporaire et il a fallu repenser les modalités d'accompagnement et nous adapter, en proposant des activités qui favorisent l'inclusion en lien avec le Défi 2 du Projet Associatif et mettre en place des actions innovantes, comme l'indique le Défi 3.

Le Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils », et le Foyer de Vie « les Glycines » forment le Pôle Habitat et Vie Sociale et ensemble, nous nous inscrivons dans les appels à projets pour développer des projets innovants. Appel à Projet en 2014 de la Fondation de France « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées ». Des subventions des municipalités de Bully et de Grenay nous ont été versées pour soutenir nos actions. Celles-ci contribuent au développement social local et entrent ainsi, dans les politiques de la ville. Quant aux personnes, aux professionnels et aux familles, ils se mobilisent et organisent des actions d'autofinancement : lotos, vente de grilles, manifestations festives, portes ouvertes etc.

La question de l'inclusion et de l'accès à la culture est un axe central au SAJ. Les nombreuses actions ont permis de faire évoluer le projet d'établissement et les projets personnalisés.





Les modalités d'évaluation des actions du projet d'établissement

Le projet d'établissement 2013-2018 a fait l'objet d'un suivi formalisé par un tableau listant les indicateurs et permettant de suivre la progression, dans la mise en œuvre du plan d'actions.

L'objectif est d'apprécier l'efficacité du pilotage du projet.

Les fiches actions du projet d'établissement :

- ▶ Projet Personnalisé - Accompagnement à la santé
- ▶ Accompagnement à la citoyenneté
- ▶ L'autonomie des Personnes – Les activités éducatives
- ▶ L'aide aux aidants

Une méthode de suivi-évaluation des fiches actions du projet d'établissement 2013-2018 a été définie.

Ce dispositif a servi à :

- ▶ préparer les éléments du suivi-évaluation
- ▶ situer, suivre et en mesurer l'état d'avancement
- ▶ évaluer la progression et ses résultats, dans une logique d'amélioration continue et d'apprentissage collectif.

Il a été piloté par l'équipe de direction :

- ▶ des réunions programmées (environ 10 entre 2013 et 2018)
- ▶ des comptes rendus de chacune des réunions
- ▶ les informations partagées en réunion générale
- ▶ les informations partagées en réunion des familles
- ▶ une consultation par le conseil de la vie sociale
- ▶ un suivi et une évaluation par les membres du bureau du conseil d'administration, en comité de pilotage.

Les actions du projet d'établissement 2013.2018 s'inscrivent pleinement dans les grands défis de l'Apei de Lens et environs.

- ▶ Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de handicap
- ▶ S'adapter et innover sans cesse

Au terme des cinq années, l'ensemble des actions réalisées au Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » a cherché à mettre en avant le caractère permanent de la composante associative, en faisant valoir de façon affirmée ce sentiment communautaire qui en émane. Il est constitué des aspects qualitatifs : valeurs humaines, rigueur et sérieux dans le fonctionnement, intégrité et honnêteté.

DÉFI N°2

Promouvoir et accompagner la citoyenneté des personnes en situation de Handicap

La participation de la personne accompagnée à la vie sociale de l'établissement et son implication dans la vie de la Cité est fondamentale pour lui permettre l'accès à la citoyenneté. Elle est renforcée par les 2 lois du 2 Janvier 2002 et celle du 11 février 2005 qui insistent explicitement sur le droit des personnes et les incitent à donner leur avis et à participer aux décisions, qui les concernent.

Les différentes évolutions des politiques publiques qui s'inscrivent dans une logique de projets, de personnalisation de l'accompagnement et de contractualisation ont eu des impacts directs sur les pratiques des travailleurs sociaux dans l'accompagnement du public.

La loi du 11 février 2005 dans son article L114- signale à ce propos que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». Elle se met en place au travers des différentes instances organisées dans le cadre institutionnel ou associatif. Il s'agit de favoriser un accompagnement de la personne fondé sur un profond respect de ses droits, de ses devoirs et surtout de ses choix.

Une politique associative qui favorise l'expression et la participation des usagers.

Au sein des différents services de l'association, de nombreuses instances et commissions sont mises en place en vue de favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes accompagnées. Au SAJ, un groupe d'expression regroupe l'ensemble des personnes. Elles se réunissent et s'expriment sur les sujets qui les préoccupent comme la vie de la structure ou les règles de l'établissement. C'est un temps qui permet aussi d'informer les personnes.

C'est en favorisant la participation et l'expression des personnes et en créant toutes ces opportunités, que les professionnels et l'établissement s'engagent dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Toutes ces actions contribuent à la promotion de la qualité de vie des personnes accueillies et au respect de leurs droits.



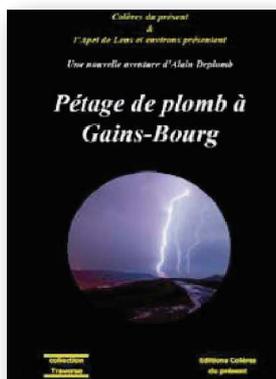
Le bilan du projet d'établissement 2013-2018 démontre que la culture est un levier pour l'Inclusion

Le concept d'inclusion s'est beaucoup développé ces dernières années dans le champ du handicap. La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la loi du 11 février 2005 reconnaissent le droit à toute personne handicapée de vivre dans la cité, avec la même liberté de choix que les autres personnes. L'inclusion sociale s'oppose donc à l'exclusion sociale et elle





est fortement liée à la notion de « Vivre Ensemble ». Les projets culturels peuvent être des leviers d'actions pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Le concept d'inclusion réaffirme la place de toutes les personnes dans la société en prenant en compte leurs besoins et leurs particularités mais également en leur garantissant l'exercice de leurs droits et de leur citoyenneté. Une société inclusive doit s'adapter aux

différences de chacun en prenant en compte les besoins spécifiques de chaque individu afin de lui donner toutes les chances de réussite dans la vie. L'une des ambitions de la loi du 11 février 2005 est de garantir à toutes les personnes en situation de handicap l'accès à une vie sociale et citoyenne. La collectivité doit tout mettre en œuvre pour que chaque individu quelques soient ses difficultés puisse vivre dans la société et avoir accès aux dispositifs de droits communs.

L'accès à une vie sociale et citoyenne

Selon l'article 5 de la déclaration de Fribourg concernant les droits culturels « toute personne a le droit d'accéder et de participer librement à la vie culturelle à travers les activités de son choix ». La culture est au cœur de la cohésion sociale car elle est le ciment de ce qui fait société. Elle favorise le lien social et elle favorise le vivre ensemble. Toutes les techniques d'expressions culturelles utilisées comme supports éducatifs dans les établissements médico-sociaux : théâtre, danse, musique, etc. ont des vertus éducatives et émancipatrices. La coopération entre le milieu ordinaire et le secteur médico-social constitue, l'un des axes essentiels d'une politique d'inclusion. La mise en place de projets artistiques et culturels ouverts sur l'extérieur peut être un moyen de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le SAJ, au cours de ces cinq dernières années, a développé de nombreuses actions à l'extérieur du service afin de permettre aux personnes accompagnées de s'inscrire dans la vie de la Cité.

De nombreuses activités sont proposées aux personnes accompagnées dans le cadre de leur accompagnement. Elles sont diverses et variées afin de répondre aux besoins et aux attentes de chacune d'entre elles. Il est important que celles-ci se déroulent à l'extérieur pour s'inscrire dans la vie de la Cité. C'est en participant et en développant l'accessibilité à tout et pour tous, que les professionnels offrent aux personnes les moyens « d'agir » et « d'exister », en tant que citoyen et personne à part entière. Il est important pour le service de s'ouvrir à et sur son environnement comme le souligne l'ANESM dans ses recommandations de bonnes pratiques professionnelles : « l'ouverture a pour but essentiel de favoriser l'insertion, de permettre une meilleure autonomie dans la vie quotidienne et sociale, de soutenir la place de la personne dans la Cité ».

L'ouverture permet aux personnes de mieux vivre dans la Cité et de développer de nouvelles relations sociales. L'objectif étant qu'elles s'intègrent dans la Cité et poursuivent et transposent ces apprentissages, lors des retours en famille. Les lieux de socialisation investis à l'extérieur de l'établissement (bibliothèques, salles de sport, musée....) leur permettent par ailleurs de se confronter à d'autres modèles identificatoires favorisant leur implication dans la vie sociale locale et leur permettent de faire valoir leur citoyenneté. Les personnes sont reconnues dans la commune de Bully les Mines comme des citoyens à part entière et elles ont été mises à l'honneur à l'occasion des vœux à la population du maire, durant deux années consécutives 2015 et 2016.



La Culture au service de l'Inclusion

Le principe de l'égalité face à l'accès à la culture est inscrit dans l'article 27 de la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU de 1948 et est réaffirmé dans la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Quel que soit son handicap, une personne doit pouvoir accéder aux lieux, à la pratique et à la création culturelle de son choix. L'accès à la culture est, pour les personnes handicapées, un levier essentiel pour leur épanouissement personnel. De nombreux obstacles subsistent notamment sur l'accessibilité aux lieux culturels et l'accès aux programmes proposés qui ne sont pas toujours adaptés, d'où une faible fréquentation. Les associations et les établissements doivent apporter leur expertise et mettre en œuvre des projets pour aider le milieu culturel et les dispositifs de droit commun à accueillir et à accompagner les personnes handicapées. Leur permettre d'exercer pleinement ce droit à l'accès à la culture, c'est reconnaître leur citoyenneté.

Le théâtre pour favoriser l'inclusion

La troupe Act'Citoyen est née en 2013 de la collaboration entre les Services d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecoreuils » de Bully-les-Mines (Apei de Lens et environs) et le SAJ de Loison-sous-Lens (Association La Vie Active) et Culture Commune, Scène Nationale du Bassin Minier. Les comédiens travaillent leurs pratiques théâtrales autour d'une pièce : « Aux arts citoyens ! » Il s'agit d'une reconstitution fantaisiste d'une visite du Louvre-Lens. Les comédiens ont présenté leur pièce de théâtre dans de nombreuses salles et festivals des Hauts de France. La participation à ce type d'activités leur permet de redonner un sens à leur vie et d'être reconnus et faciliter leur inclusion dans la société. Les comédiens ne se contentent pas de jouer leur pièce sur scène, il est également important pour eux de sensibiliser le public. Ils vont à la rencontre de leur public afin d'échanger sur leur pièce. La participation à des festivals contribue à changer l'image des personnes en situation de handicap et faire évoluer les représentations.

Le festival du conte en Yourte ...

Ce festival se déroule en décembre durant une semaine, depuis 2016 dans la Yourte de l'Apei de Lens. Cette idée originale vise à se démarquer des autres lieux culturels plus traditionnels afin de proposer une autre manière d'accueillir le public. Un lieu d'accueil « différent » pour des individus « différents » pour que la diversité soit une chance et une richesse pour notre société. Un événement devenu incontournable qui rassemble autour de l'organisation et du comité de pilotage une multitude de partenaires du secteur social (club de prévention spécialisée, maison du département solidarité, institut médico-éducatif ...) et du champ de la culture (les médiathèques et bibliothèques du territoire, association ne prenez pas racine, la joujouthèque...). On retrouve également cette même diversité au niveau du public accueilli avec les enfants des écoles, les jeunes des centres de loisirs, le public des maisons d'enfants à caractère social, des familles accompagnées en CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile...). Chaque année, le festival affiche complet avec cinq cent personnes accueillies durant toute une semaine. Dans ce type d'événement, les personnes réapprennent à vivre ensemble à travers le partage d'activités artistiques avec différents publics. Ces activités partagées peuvent parvenir à agir sur les identités et permettre aux personnes en situation de handicap de passer d'une « identité subie » à une « identité revendiquée ».

L'espace culturel à travers cet événement propose un lieu ouvert, qui crée des passerelles avec le milieu ordinaire et contribue à agir pour favoriser l'inclusion. Il est important de sortir de « l'entre soi » et « d'aller vers l'autre », afin de développer les aptitudes relationnelles nécessaires pour toute inclusion dans la société. Cette forme de travail engendre un changement de posture chez les professionnels dans le travail d'accompagnement du public qui nécessite une meilleure prise en compte de l'environnement.

DÉFI N°3

S'adapter sans cesse. Adapter et renforcer la qualité de nos accompagnements à l'évolution des personnes.

Un espace culturel ouvert au public

L'Apei de Lens a lancé le défi de créer dans le parc du SAJ « Le Domaine des Ecureuils » de Bully les Mines un espace culturel ouvert au public au service de l'inclusion. Ce projet vise à accentuer la coopération inter-établissements mais également à développer le partenariat avec tous types d'autres services autour d'événements culturels. L'idée étant de favoriser la mise en œuvre de projets culturels très divers et faire venir le public mais également de s'ouvrir à et sur l'environnement. Cette démarche permet à différents publics de partager du temps ensemble autour de pratiques artistiques et culturelles et donc de favoriser les rencontres et contribuer au « vivre ensemble » et à l'inclusion. L'action culturelle est un outil au service de l'inclusion. Le pari est réussi. Il s'y déroule divers ateliers de pratique artistique et culturelle : autour du livre, des contes avec les enfants des écoles et des centres de loisirs, de la chanson, du théâtre de marionnettes, de la musique... Un espace qui accueille et propose des événements culturels ouverts à tous (fête de la musique, festival du conte en yourte, festival Môm'en mai...) inscrits dans les programmations culturelles du territoire... On y rencontre des artistes de tous horizons (musiciens, plasticiens, écrivains, conteurs, peintres ...) qui contribuent pleinement à la dynamique culturelle du territoire. Les personnes accompagnées participent également à des sorties culturelles qui sont facilitées par le partenariat et les collaborations avec les acteurs culturels qui créent des ponts avec le milieu ordinaire. La réussite d'un tel projet repose sur l'implication des différents professionnels, des familles et des usagers de l'association mais aussi sur l'appui et l'expertise des nombreux partenaires qui gravitent autour du projet.



L'Apei de Lens et environs a signé en 2017 une convention de partenariat avec l'Afertes d'Avion concernant l'accueil d'étudiants pour réaliser des stages de techniques de médiation éducatives sur site. Le SAJ accueille régulièrement des stagiaires de l'Afertes et les personnes accompagnées au SAJ participent à des stages de techniques éducatives autour de la culture (arts du cirque et de la rue, création de mosaïques, fresque...). Ils ont participé dernièrement à un atelier de création de chansons avec les étudiants de l'Ecole en travail Social Nelson Mandela d'Avion et l'artiste interprète Jef KINO. La participation des usagers est essentielle, ils ont participé pleinement à l'écriture des paroles de leurs chansons, ils étaient très inspirés. Ils ont choisi les thèmes (amour et vacances) et ils ont su trouver les mots pour composer les couplets, les refrains et créer des rimes.



On a vu des sourires sur les visages et leur satisfaction de voir que leurs MOTS ont permis de pouvoir exprimer leurs sentiments et de composer la chanson. Un bonheur partagé par les usagers avec Jef (l'artiste) et l'ensemble des étudiants. Ces projets artistiques permettent de faire passer des messages universels tels que la solidarité. Le groupe a pu se produire sur scène auprès du grand public à l'espace culturel Jean Ferrat d'Avion.



« On a bénéficié d'un accueil personnalisé » ce que l'on a fortement apprécié ». Sébastien DUJARDIN « j'étais déjà allé au musée du Louvre mais j'ai redécouvert le musée et ça a été du bonheur car je ne savais pas qu'il y avait une médiathèque, une salle de spectacle une cafeteria c'est un lieu super !! ». Cette visite nous a permis de mieux nous approprier ce lieu qu'on va fréquenter durant plusieurs semaines dans le cadre des ateliers. Durant la visite, chaque personne a choisi une œuvre parmi l'exposition afin de l'utiliser comme modèle et support à l'atelier. Dans un second temps, le groupe a rejoint les ateliers d'activité de création où ils ont fait l'apprentissage d'une technique de reproduction de portraits. Les artistes en herbe ont pu expérimenter la technique et commencer à produire des créations.

Les personnes accompagnées au SAJ revendiquent l'accès à la culture pour tous. Un projet culturel en partenariat avec le musée du Louvre Lens a démarré en septembre 2017. Un groupe de 6 personnes s'est rendu au Louvre Lens pour le visiter et redécouvrir ce temple de la culture du bassin minier.





METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT



Méthodologie d'élaboration du projet d'établissement

« Les vraies richesses sont les méthodes »
Friedrich Nietzsche

Préambule

Le Service d'Accueil de Jour a ouvert ses portes en 1991. Le projet de l'établissement a évolué pour s'adapter aux différentes caractéristiques et aux besoins de la population accueillie.

Le Bilan du projet d'établissement 2013-2018, les procès-verbaux des comités de pilotage et les résultats de l'évaluation externe sont des éléments significatifs qui complètent les avancées de ces dernières années.

La démarche de projet

L'actualisation du projet de l'établissement prend en compte les orientations stratégiques développées dans le Projet Associatif et la dynamique d'amélioration continue de la qualité. L'animation dans le travail de réécriture du projet d'établissement est un levier dans le pilotage de l'action et sert d'outil de management.

Le projet met en avant les principes d'intervention et d'accompagnement des professionnels, la prise en compte des besoins et des attentes des personnes qui ont participé aux groupes de travail, l'organisation du travail avec les partenaires et le réseau, et les plans d'action à cinq ans.

Si la mobilisation de chacun des professionnels est une volonté intrinsèque dans la démarche, il est toutefois nécessaire de cibler la réflexion des professionnels, sur certaines thématiques.

Le projet est d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes

Modalités opératoires

- ▶ Accompagnement de la Responsable qualité projet à l'Apei de Lens et environs
- ▶ Définition de l'organisation opérationnelle : Comité de validation, Comité de pilotage, Comité de rédaction
- ▶ Elaboration d'un plan de communication
- ▶ Groupes de travail
- ▶ Intervention de personnes ressources

Rôle de chacun : Responsable qualité projet

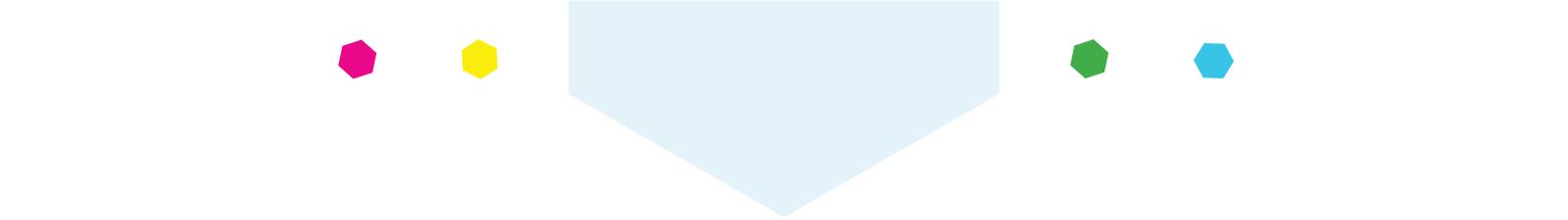
La démarche de projet requiert un avis consultatif d'une part et un avis technique d'autre part. La participation de Pauline CHEVALIER a pour objectif d'accompagner la démarche jusqu'à la mise en œuvre grâce à son expertise, aux outils et aux méthodes développées. Elle vise à faire émerger les solutions. La collaboration de Pauline CHEVALIER a permis d'accompagner l'équipe de direction dans l'appui et la motivation des équipes.

Comité de validation

L'élaboration du projet de l'établissement est de la responsabilité du directeur après avoir reçu la validation de la démarche par le responsable de l'association, en la personne de Monsieur BRELOT, Président de l'Apei de Lens et environs et de Monsieur Thomas DELREUX, Directeur Général.

Comité de pilotage

Les membres désignés du comité de pilotage fixent les objectifs, structurent le document,



identifient les pistes de travail et l'organisation, fixent la composition des groupes de travail ou des interventions des personnes extérieures.

- ▶ L'administrateur référent, représentant l'organisme gestionnaire
- ▶ La responsable qualité, projet à l'Apei de Lens et environs
- ▶ L'équipe de Direction du Pôle Habitat et Vie Sociale
- ▶ Un membre élu représentant des usagers, au Conseil de la Vie Sociale (CVS)
- ▶ Un membre élu représentant les familles, au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Comité de rédaction

Des groupes de travail se sont constitués et l'intervention de personnes ressources a été proposée. Un comité de rédaction, comptant la cheffe de service et deux membres du groupe de travail, a proposé des comptes rendus réguliers de chaque réunion de travail.

La directrice est chargée de la rédaction finale afin de synthétiser les développements des travaux écrits par le comité de rédaction, en conservant ainsi une uniformité de l'écriture.

Elaboration du plan de communication

La directrice et la responsable qualité, projet ont élaboré une communication périodique des travaux. En respectant les exigences du comité de validation et celles des instances consultatives.

Groupes de travail

La participation de l'ensemble des professionnels et des personnes à la réflexion et à l'élaboration du projet d'établissement est un axe essentiel pour opérer l'adaptation et les évolutions escomptées au Service d'Accueil de Jour.

Personnes Ressources

La collaboration de personnes ressources vise à développer, renforcer, voire à faire émerger la réflexion sur différents points à traiter pas ou peu maîtrisés, dans le cadre des pratiques professionnelles.

A titre d'exemples :

- ▶ Définir les démarches d'Inclusion sociale et numérique et le rôle de chacun
- ▶ Adapter le rythme de vie en Service d'Accueil de Jour

Participation des personnes accompagnées et des familles

Les personnes ont été invitées à participer aux différents groupes de travail. D'autres ont été sollicitées et concertées au travers des groupes d'expression et par le biais du Conseil de la Vie Sociale.

Les familles et les représentants légaux au travers des réunions « familles et tuteurs » au SAJ et les représentants élus au Conseil de la Vie Sociale y ont participé aussi.

La finalité de la démarche

L'élaboration du projet d'établissement s'est engagée dans une démarche participative, fondée sur les principes de respect de chacune des personnes, d'acceptation des différences de chacun comme source d'enrichissement réciproque, de solidarité pour que chacun mette ses compétences à la disposition des autres et accepte en retour d'être aidé par les autres, à partir de leurs domaines de compétences et enfin, le dialogue pour créer la dynamique nécessaire à la construction du Projet, au service des personnes et des familles que l'on accompagne.

1. Présentation de l'Association

L'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs, dite Apei de Lens et environs, étend son champ d'action sur 36 communes de l'arrondissement lensois, compte 500 adhérents, accompagne près de 800 enfants, adolescents et adultes en situation de handicap, s'appuie sur les compétences de 370 collaborateurs et favorise, sur son territoire, une vie associative forte et dynamique.

1.1 Les statuts de l'Apei de Lens et environs

L'Apei de Lens et environs est une association à but non lucratif fondée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en sous-préfecture de Béthune le 1^{er} juillet 1958 sous le numéro 5700 (Journal Officiel du 10 juillet 1958).

Les statuts de l'Association prennent en compte *la Charte éthique et déontologique des associations membres de l'Unapei*, élaborée par le mouvement parental et votée à l'Assemblée Générale de l'Unapei en octobre 2002 à l'intention des Associations locales ouvertes à toutes les personnes handicapées intellectuelles et à leurs familles.

Ce pacte, ainsi rédigé, lie les membres qui, en prenant leur adhésion, décident de se conformer à ces valeurs.

Son Siège Social est établi au 22, rue Jean Souvraz - 62300 Lens.

Actuellement, M. Jacques BRELOT est le Président de l'Apei de Lens et environs, et M. Thomas DELREUX en est le Directeur Général.

1.2 L'Apei de Lens et environs a pour buts

- D'apporter aux personnes en situation de handicap mental et aux familles ayant un enfant, adolescent ou adulte porteur d'un handicap mental, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité et de les amener à participer activement à la vie associative.
- D'unir les familles et les amis de personnes en situation de handicap mental, et présentant ou non des troubles associés, y compris des polyhandicaps, ou des troubles envahissants du développement (TED) dont l'autisme.
- De favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, d'assurer la pleine participation des familles et des personnes en situation de handicap mental en facilitant l'accès à la participation, à la citoyenneté et à l'égalité des chances.
- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes en situation de handicap mental, quelles que soient la nature et la gravité du handicap, de promouvoir, de gérer tous les établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle pouvant générer une activité commerciale, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation de leurs loisirs.
- De défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes en situation de handicap mental auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions administratives, des autorités de tarification et de contrôle.
- D'organiser toute manifestation, d'informer les élus, les autorités, les médias.

- D'établir des concertations, des adhésions et des coopérations (y compris par le biais de conventions) avec d'autres organismes.

Les adhérents composent l'Assemblée Générale. Ce sont des personnes qui montrent leur attachement à l'Association en souhaitant être membre de celle-ci, en s'acquittant d'une cotisation et en partageant ses obligations statutaires et morales. Ils sont parents, personnes handicapées ou amis.

1.3 Le projet associatif s'appuie sur une conviction et trois valeurs



RESPECT : L'Association revendique le Respect envers la personne humaine quelle qu'elle soit car c'est de là que viennent sa dignité et sa valeur inconditionnelle.



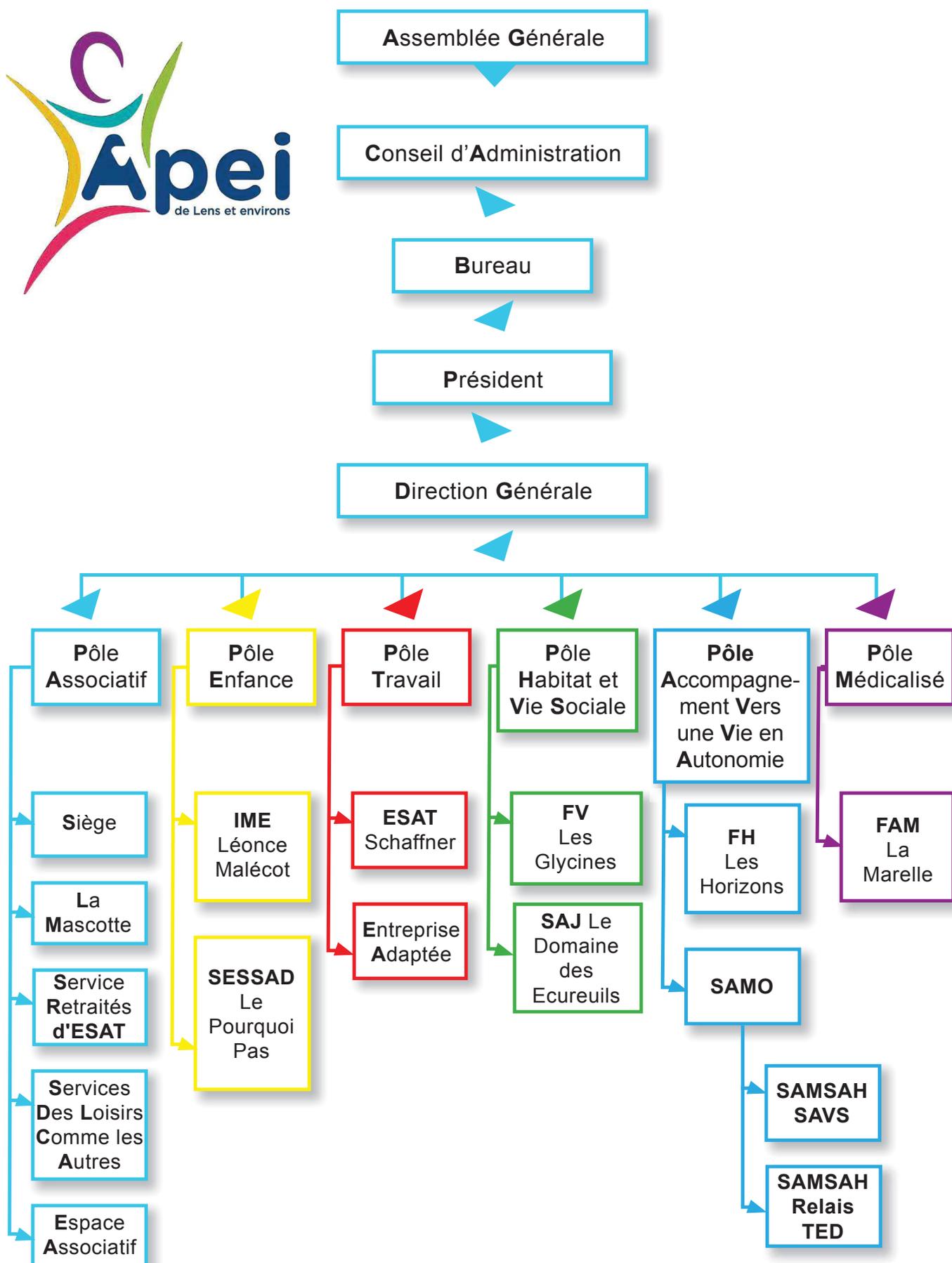
SOLIDARITÉ : Parents, amis, personnes handicapées, professionnels : une « Communauté de destins », qui développe un élan coopératif et/ou bénévole pour reconnaître et promouvoir la personne handicapée en tant que personne à part entière.



ACTION : L'Action, troisième valeur choisie par l'association, est à la fois valeur en soi et véhicule d'autres valeurs, tels que le Respect et la Solidarité. Tel acte posé l'est forcément au nom d'une philosophie de valeurs.

Une conviction :
"Il y a une richesse en chacun de nous"

1.4 L'Apei de Lens et environs - Aujourd'hui



Les établissements et services par pôle de direction

Pôles	Etablissement / Service Adresse	Catégorie	Compétence	Capacité autorisée en 2015
ASSOCIATIF	Siège social Espace associatif Des Loisirs Comme Les Autres 22, rue Jean Souvraz 62300 LENS			Environ 20 enfants accompagnés par Des Loisirs Comme Les Autres
	Service associatif La Mascotte Service Retraités 11, rue Nelson Mandela 62160 GRENNAY			35 personnes accompagnées par La Mascotte 40 personnes accompagnées par le Service Retraités
ENFANCE	IME Léonce Malécot rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Institut Médico-Educatif	ARS	93 places 6-20 ans
	SESSAD Le Pourquoi Pas 1ter, rue Prosper Mérimée 62300 LENS	Service d'Education Spécialisé et de Soins à domicile	ARS	41 places 0-20 ans
TRAVAIL	ESAT Ernest Schaffner 38bis, rue Emile Zola 62160 GRENNAY 12, rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	ARS	283 places
	EA 38bis, rue Emile Zola 62160 GRENNAY	Entreprise Adaptée	DIRRECTE	15 ouvriers
HABITAT ET VIE SOCIALE	Foyer de vie Les Glycines 34 bis, rue Napoléon Lebacqz 62160 GRENNAY	Foyer de vie	CD	50 places + 4 places AT
	SAJ Le Domaine des Ecureuils 18, rue Voltaire 62160 BULLY-LES-MINES	Service d'Accueil de Jour	CD	30 places + 5 places AT
ACCOMPAGNEMENT VERS UNE VIE EN AUTONOMIE	FH Les Horizons Tour Allart Av. S. Allende 62300 LENS	Foyer d'hébergement	CD	40 places + 1 place AT
	SAMO 12, rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Service d'Accompagnement en Milieu Ouvert Service d'Aide à la Vie Sociale (SAVS)	CD	42 places
		Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	CD / ARS	52 places
	SAMSAH Relais TED 12, rue du Pourquoi Pas 62300 LENS	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés Relais Troubles Envahissants du Développement (TED)	CD / ARS	20 places
MEDICALISE	FAM La Marelle rue du Docteur Piette 62800 LIEVIN	Foyer d'Accueil Médicalisé	CD / ARS	54 places en internat 6 places en AJ 2 places en AT

2.3 Date de création

Depuis 1958, l'Apei de Lens et environs gère plusieurs établissements et services pour des personnes en situation de handicap intellectuel. A sa création, elle est surtout préoccupée par la prise en charge des enfants, puis l'évolution des handicaps l'ont amené à créer des services pour adultes : ESAT (Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail), SO (Section Occupationnelle), Foyers d'Hébergements et Foyer de Vie. Animée par le souci de peaufiner sa capacité d'accueil avec qualité au travers d'appartements d'apprentissages à l'autonomie, elle ne néglige pas pour autant ses actions, pour répondre aux besoins des adultes, les plus démunis.

Le Service d'Accueil de Jour a reçu par arrêté du 28 mars 1991, une autorisation de création de 30 places à Bully-les-Mines. Il a ouvert le 1er décembre 1991. Le SAJ compte 2 personnes supplémentaires pour pallier l'absentéisme.

Un nouvel arrêté du 19 juillet 2013 a autorisé la création de 5 places d'accueil temporaire, portant sa capacité à 35 places dont 5 places d'accueil temporaire.

Depuis sa création en 1991, le Service d'Accueil de Jour de l'Apei de Lens dispose d'un projet d'établissement qui a été actualisé en 2013.

2.4 La philosophie du projet d'établissement

En élaborant le projet d'établissement, nous répondons évidemment à une exigence réglementaire mais il a en réalité, bien d'autres raisons d'exister. En effet, il est une œuvre collective réalisée par un groupe de professionnels, les personnes et/ou leurs représentants légaux, les partenaires, les bénévoles et les stagiaires. Chaque personne participant à sa réalisation devient acteur de

son élaboration. Cette réalisation appropriée et construite par tous devient alors, un des fondements essentiels de la démarche des professionnels de l'établissement. Le projet d'établissement est le résultat d'une concertation entre les besoins d'usagers, une association et ses valeurs, une équipe éducative et ses pratiques et une politique sociale publique.

2.5 Cadre législatif, réglementaire et conventionnel

Les principaux textes législatifs et réglementaires suivants constituent le cadre d'intervention du Service d'Accueil de jour :

- ▶ Le Code de l'Action Sociale et des Familles
- ▶ La Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- ▶ La Loi n° 2002-303 du 4 janvier 2002 relative aux droits des malades
- ▶ La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées.
- ▶ La Loi portant réforme de la protection juridique des majeurs n°2007-308 datée du 5 mars 2007 est complétée par 18 décrets d'application. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1er janvier 2009.
- ▶ Le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 sur l'accueil temporaire des personnes handicapées et des personnes âgées
- ▶ La Loi du 1er janvier 2016 d'adaptation de la société au vieillissement
- ▶ La Loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016
- ▶ La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Droit de vote des personnes protégées : reconnaissance de leur pleine citoyenneté.

Pour les salariés

- ▶ La Convention Collective Nationale du 15 mars 1966
- ▶ Le Code du travail (art. 129-1, L129-2 et suivants)

Autres références

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) publiées par l'ANESM sont des références incontournables, appui au questionnement, à l'évaluation des pratiques et à leur évolution. A ce jour, plusieurs RBPP, s'appliquent directement à notre activité. Elles ont été travaillées la plupart, dans les comités opérationnels qualité, au Pôle Habitat et Vie Sociale.

- ▶ La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre
- ▶ Le questionnement éthique dans les ESMS (Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux) d'octobre 2010
- ▶ Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- ▶ Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou service
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Mise en œuvre de l'évaluation interne
- ▶ La conduite de l'évaluation interne
- ▶ Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique
- ▶ L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes

- ▶ L'accompagnement à la Santé de la Personne Handicapée.

2.6 Les modalités de financement

Les dépenses d'exploitation du Service d'Accueil de Jour sont prises en charge par l'aide sociale départementale, sous forme de prix de journée. Les personnes handicapées sont appelées à participer aux frais de repas, fixées par la réglementation.

Pour les personnes en accueil temporaire, le séjour ne peut excéder 90 jours discontinus ou continus sur une période de 12 mois. La participation journalière des usagers est égale aux deux tiers du forfait hospitalier en accueil de jour (13,33 € en 2018).

2.7 La référence au Pacte des Solidarités

Le champ des Solidarités est caractérisé par une multiplicité de politiques publiques et de dispositifs induits segmentés par thématique ou typologie de public (personnes âgées, personnes présentant un handicap, enfance/famille, logement, insertion, santé...) alors même que des points de convergence et priorités sont communs entre elles. Ces politiques sont principalement définies au sein de cadres d'intervention pluriannuels que sont les schémas, pactes ou plans qui se sont achevés tous avant 2015. Leur mise à jour a constitué l'opportunité d'engager une démarche plus globale, plus transversale (développer les transversalités dans les politiques de solidarités entre elles mais aussi avec d'autres politiques sur certains sujets, dans une approche territoriale et intégrée). Le Département a engagé le bilan de ces schémas et pactes. De leur analyse est née l'idée du « Pacte des Solidarités », qui porte l'ambition de donner un cadre unique et des axes communs aux différentes politiques des Solidarités.

Les solidarités de demain



« Les solidarités de demain » placent l'évolution du modèle social et la place du Département au cœur des réflexions. Adopté le 30 juin 2017, le Conseil départemental du Pas de Calais a ainsi déterminé sa feuille de route des solidarités pour les 5 années à venir (2017-2022).

1. Prévention : faciliter le logement, l'accessibilité
2. Innovation : agir au lieu de réagir ; agir avant que le problème n'arrive
3. Coopération : entre le département et tous les acteurs.

5 orientations :

1. Renforcer la place de l'utilisateur-citoyen: préserver les droits des usagers, privilégier son rôle d'acteur. Stratégie globale de participation,
2. Inscrire le parcours de la personne dans une logique de transversalité: voir la personne dans son environnement, avec les ressources qu'elle possède. Décloisonnement des politiques publiques (ex RAPT), réponse accompagnée pour tous,
3. Renforcer l'investissement dans le champ de la prévention pour tous les habitants,
4. Soutenir l'innovation dans les projets et les pratiques,
5. Conforter le département dans son rôle de chef de file du développement social pour une coopération active pour tous.

4 enjeux majeurs :

1. Préserver l'autonomie et l'exercice de la citoyenneté,
2. Soutenir le maintien à domicile,
3. Garantir les réponses aux besoins du parcours,
4. Faciliter l'accès à l'orientation et l'information des personnes : développer une communication centrée sur le FALC (méthode facile à lire et à comprendre) : rédaction des actes administratifs pour être compréhensibles pour tous, pour faciliter la citoyenneté.

Le Service d'Accueil de Jour, offre un accueil institutionnel et répond ainsi à l'offre de compensation en établissement médico-social, les enjeux de demain des solidarités constituent la trame de fonds de notre réflexion. Des axes de progrès seront travaillés au cours des cinq prochaines années pour :

- ▶ **Prévenir la perte d'autonomie,**
- ▶ **Poursuivre l'accès à la citoyenneté,**
- ▶ **Améliorer l'accompagnement des aidants,**
- ▶ **Adapter notre établissement aux besoins spécifiques.**



Les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) du Nord Pas de Calais sont autant d'indications à connaître pour améliorer l'accès aux soins et agir sur le plan de la prévention et de la santé, en collaborant aux plans d'actions et notamment :

- ▶ **Accompagner le vieillissement et soutenir les aidants,**
- ▶ **Promouvoir les parcours de vie sans rupture et l'inclusion des personnes en situation de handicap,**
- ▶ **Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies,**
- ▶ **Reconnaître l'utilisateur comme acteur du système de santé.**

3. Caractéristiques de la population et de l'établissement

3.1 Présentation de la population accueillie

Le Service d'Accueil de Jour accueille sur orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), des personnes des deux sexes, de plus de 20 ans et sans limite d'âge supérieur. Toutes les personnes accueillies présentent une déficience intellectuelle allant d'un retard mental léger à un retard mental profond. Il s'agit des personnes handicapées adultes dont l'évaluation des besoins correspond à une offre de compensation en structure médico-sociale. Les personnes bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des activités quotidiennes : ludiques, éducatives ainsi qu'une capacité à participer à une animation sociale. Ce choix de vie entrevoit de mettre en perspective tous les moyens de compensation sur le plan de la vie quotidienne, sur le plan de la vie sociale et sur le plan des modes de vie personnels et intimes, y compris celui de la santé.

Le Service d'Accueil de Jour n'est cependant pas médicalisé, si des soins lourds ou soins de nursing devenaient nécessaires, des relais devraient être assurés pour adapter l'accompagnement et son évolution. Si la médicalisation n'est pas possible en accueil de jour, cela reste néanmoins une préoccupation qui repose sur une bonne coopération avec les familles.

On compte :

- ▶ 32 bénéficiaires en accueil permanent de l'aide sociale du Pas de Calais.
- ▶ 12 bénéficiaires en accueil temporaire de l'aide sociale du Pas de Calais.

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Accueil Permanent	25	7	32
Accueil Temporaire	7	5	12
Total	32	12	44

Répartition des âges de la population accueillie en accueil permanent

Age	Accueil permanent		Total
	Hommes	Femmes	
20-29 ans	13	2	15
30-39 ans	4	4	8
40-49 ans	4	0	4
50-59 ans	4	1	5
TOTAL	25	7	32

La moyenne d'âge est de 34 ans pour les personnes en accueil permanent. La personne la plus jeune a 21 ans et la personne la plus âgée a 57 ans, ce qui représente un écart d'âge de 36 ans.

28% de la population est âgée entre 40 et 57 ans, âge auquel il faut prendre en compte les effets du vieillissement.

Un certain nombre d'adultes accompagnés au Service d'Accueil de Jour est maintenu en attente d'une place en Foyer de Vie. Des périodes d'accueil temporaire sont organisées avec deux établissements du secteur dans le but d'offrir des périodes de répit et permettre à l'adulte de se préparer à la vie en internat.

Répartition des âges de la population accueillie en accueil temporaire

Depuis la création des 5 places d'accueil temporaire, le Service d'Accueil de Jour connaît un rajeunissement de sa population.

Au total, ce sont 12 adultes qui bénéficient depuis le 28 août 2018, d'un accueil à raison de 90 jours par an.

 **7 hommes**  **5 femmes**

En accueil temporaire, la moyenne d'âge est de 24 ans. La personne la plus jeune a 20 ans et la personne la plus âgée en a 35.

Age	HOMMES	FEMMES	TOTAL
20-29 ans	6	4	10
30-39 ans	1	1	2
TOTAL	7	5	12

Depuis septembre 2013, 32 personnes ont fréquenté l'accueil temporaire.

La plupart des personnes sont en attente d'une place en semi internat à raison de 5 jours par semaine.

Situation familiale de la population accueillie en accueil permanent

Les personnes vivent au domicile de leurs parents et environ un tiers d'entre elles vivent avec un seul des deux parents.

Age	Accueil permanent	
	Parent seul	Couple
20-29 ans	2	13
30-39 ans	3	5
40-49 ans	3	1
50-59 ans	4	1
TOTAL	12	20

Protection juridique des majeurs

12 personnes en accueil permanent et 3 personnes en accueil temporaire bénéficient d'une mesure de protection et pour la plupart, elle est exercée par un membre de la famille.

Perspectives à 5 ans

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>moyenne d'âge Accueil Permanent</i>	34	35	36	37	38
<i>moyenne d'âge Accueil temporaire</i>	24	25	26	27	28



Les demandes d'orientation, émanant des familles vers d'autres structures médico-sociales, concernent un petit nombre de personnes chaque année. Les limites, posées par le manque de places en foyer de vie et la diversité réduite des modes d'accueil, freinent quelque peu cette dynamique.

La fatigabilité des aidants familiaux est souvent à l'origine des demandes d'orientation.

Si plus d'un tiers de la population du SAJ a passé l'âge des 30 ans, on observe une fatigabilité pour certaines personnes en situation de handicap, qui demande une adaptation des projets notamment dans le cadre des sorties et des activités quotidiennes.

La question du vieillissement des personnes accueillies et de leurs familles reste un enjeu majeur à moyen terme.

L'accompagnement des personnes souffrant de handicap psychique ou d'autisme fait l'objet

d'une réflexion permanente. Pour répondre de manière qualitative à l'ensemble des situations et satisfaire l'ensemble des besoins des personnes et des familles, il est indispensable de travailler et de coopérer avec les services de milieu ouvert (SAMO et SAMSAH Relais TED).

C'est ainsi que l'établissement et les professionnels adaptent leurs pratiques à l'accompagnement spécifique des personnes.

3.2 Les locaux



« Le Domaine des Ecureuils »

En 2013, des travaux de mise en conformité et d'accessibilité ont été réalisés ainsi qu'une extension neuve de 240 m², offrant aux personnes accueillies un cadre de vie convivial, sécurisant et épanouissant. L'aménagement intérieur a été repensé pour adapter les activités et offrir des repères indispensables.

Le Service d'Accueil de Jour dispose de locaux situés, au 18 rue Voltaire à BULLY LES MINES (62160).



Cet établissement est situé près de l'ESAT Schaffner à Grenay, où les repas sont servis le midi

La structure est proche des commodités et services du centre-ville, tout en étant assez en retrait pour profiter du calme et de l'espace. Cela permet d'établir une interaction active entre les activités existantes dans la structure et celles organisées dans la commune.

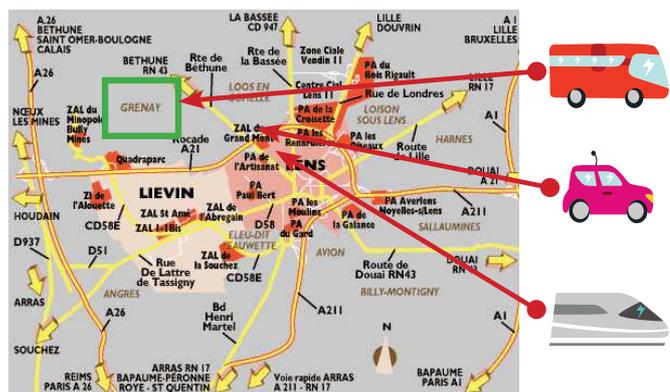
L'accessibilité du Service d'Accueil de Jour est favorisée par un axe routier et autoroutier développé.

Les moyens d'accès sont :

Autobus

Voiture ou taxi par la rocade A21. Sortie BULLY-GRENAVY

Train. Gare de BULLY



Le Service d'Accueil de Jour est un lieu d'accueil à la journée et d'accompagnement personnalisé favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie fonctionnelle, des capacités intellectuelles, gestuelles et sociales des personnes accueillies.

L'article L.312-1 confère une base légale aux établissements et services sociaux et médico sociaux assurant l'accueil à titre

permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, afin d'éviter les listes d'attente et de fluidifier la demande, de cette manière les accueils séquentiels ont eux aussi été privilégiés.

Ainsi, le Service d'Accueil de Jour de Bully offre un panel de réponses adaptées au projet de la personne.

- ▶ Accueil permanent, 5 jours semaine
- ▶ Accueil séquentiel, 4 jours pour les personnes qui présentent une certaine fatigabilité
- ▶ Accueil temporaire 2 jours semaine

L'accueil en journée répond à une diversité de situations ou problématiques déclinées par la circulaire du 12 Mai 2005 relative à l'accueil temporaire : les services d'accueil de jour constituent un élément de souplesse et de réactivité dans la palette des différentes modalités d'accompagnement.

Cette organisation favorise les logiques de parcours au travers des actions et la mise en lien et le décloisonnement des autres établissements et services et en particulier, avec le Service Associatif la Mascotte et le Foyer de Vie de l'Apei de Lens et environs.

Une culture associative riche de ses complémentarités

« La transversalité exprime un mouvement horizontal qui traverse et unit les différentes structures et composantes de l'Association. Cette démarche favorise des perspectives d'évolution, des trajets de vie repérés valorisants pour la personne en situation de handicap.

Les personnes accompagnées vivent une histoire faite d'étapes et de passages et non de ruptures.

Les unes bénéficient des autres par des échanges et des allers retours ». Extrait du Projet Associatif 2012-2017.

Depuis Mars 2019, une Commission Associative des Parcours (CAP) a été mise en place pour :

- ▶ Favoriser la complémentarité et la mutualisation des ressources entre les différents établissements et services de l'Apei de Lens et environs ;
- ▶ Permettre la mobilisation collective des réseaux de chaque établissement et service pour être force de propositions quant à la suite de parcours des personnes accompagnées par l'Apei de Lens

L'organisation institutionnelle entrevoit en matière d'accessibilité de mettre la personne handicapée au cœur des dispositifs qui la concernent et favorise l'accès aux loisirs, au sport et à la culture, dans la cité.



L'ouverture de l'institution sur son environnement et sur la Cité permet de diversifier les modes d'intervention tout en prenant mieux en compte les besoins des personnes accompagnées. De nombreuses infrastructures proches de BULLY et GRENAV favorisent une pratique sportive, culturelle et de loisirs. Pour se faire, l'établissement possède des véhicules adaptés au déplacement des personnes en situation de handicap.

3.2.2 Architecture

L'Apei de Lens et environs a fait l'acquisition en 1991, d'une belle maison de maître à BULLY

les MINES. Elle est implantée au milieu d'un grand parc d'une superficie totale de 5723 m², et clôturé.



« Le Domaine des Ecureuils »

La maison offre un repère indispensable pour compenser les difficultés liées au handicap et garantir la protection et l'épanouissement des personnes accompagnées mais pas que...

Le Défi sur la Citoyenneté est un enjeu capital.

Il marque la volonté de mettre l'accent sur la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap en leur facilitant l'accès aux dispositifs de droits communs, et en soutenant et développant les initiatives œuvrant dans ce sens. Parmi elles, des actions permettant de promouvoir leur participation et l'inclusion dans la vie de la cité, ou encore d'autres actions facilitant le rapprochement entre publics différents.

Outre le cadre accueillant et chaleureux de cette maison de maître rénovée, le SAJ est également doté d'un magnifique parc, jusqu'à très peu exploité. La décision est prise d'aménager celui-ci pour en faire un véritable lieu de culture. L'installation d'une yourte dans le parc du SAJ marque une première étape dans la création de l'espace culturel. Véritable espace de cohabitation et d'échange intergénérationnel, la yourte a été choisie pour sa forme circulaire qui en fait un lieu rassurant, une sorte de cocon propice à la rencontre et au partage. Véritable concept rassemblant autant les adultes que les enfants, elle est imaginée,

dans un premier temps comme un lieu de rassemblement autour du livre. Pourtant, très vite, est née l'idée d'en faire aussi une résidence d'artistes et de conteurs, un lieu d'exposition et d'écriture avec les visiteurs. L'idée est aussi d'en faire un espace de médiation et de débat ouvert à tous les projets, que ce soit avec les écoles ou les associations.

« L'ouverture a pour but essentiel de favoriser l'insertion, de permettre une meilleure autonomie dans la vie quotidienne et sociale, de soutenir la place de l'utilisateur dans la Cité ».

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM

L'aménagement des espaces comprend les lieux d'activités.

Certains sont situés à l'extérieur dans la partie jardin et dépendances.

Des boxes ont été construits pour accueillir des animaux (âne, chèvre et mouton) servant de support à une activité sociale et de médiation.

La logique d'autonomie met en avant : *L'Esprit d'initiative et de responsabilité chez l'adulte*

3.2.3 Projet architectural

Conçu pour l'accueil de 35 personnes, le Service d'Accueil de Jour a agencé les différents étages de la maison pour répondre aux besoins des personnes. Des aménagements ont été réalisés pour donner à chacun un espace de vie prenant en compte, les règles de sécurité. L'aménagement de l'espace et le choix de disposer de ses effets personnels sont autant d'occasions pour la personne de maintenir « La Continuité Identitaire »

L'agencement de l'accueil et des vestiaires à l'entrée a fait l'objet d'une réflexion particulière et d'une demande de la part

des personnes dans les différents groupes d'expression. Chaque personne dispose d'un casier individuel.



L'aménagement intérieur met en avant le côté convivial. L'utilisation de la couleur est étudiée afin de faciliter l'orientation et l'identification des personnes.

L'étage est devenu accessible par un ascenseur et un escalier mis aux normes. Le projet architectural a permis de repenser les modalités de l'accueil des familles et des personnes. Accueillir, c'est rencontrer l'autre, lui prêter attention et créer du lien. Le service est un embryon de société, et chacun doit y trouver sa place.

L'Accueil contribue à entrouvrir les portes d'un espace accessible à tous. C'est l'occasion d'une reconnaissance, préalable à celle de la société toute entière. Il fait l'objet d'une réflexion soutenue que vient compléter un livret d'accueil, document agréable, vivant, explicite, traduit en langage adapté.

Le temps d'arrivée au SAJ permet de se distancier du milieu familial et de se mettre en condition pour vivre d'autres expériences. Il est important de marquer la temporalité et l'espace dès l'arrivée dans les lieux.

SALLE D'ACCUEIL

Dans cet espace, les personnes peuvent profiter pour consulter un livre, une revue, discuter entre elles, ou se poser à l'arrivée ou avant le transport au moment de se rendre au self de l'ESAT, ou au transport le soir.

LE BUREAU DU CHEF DE SERVICE

Situé à l'entrée du service, ce lieu permet d'accueillir les personnes, les familles, les partenaires ou les visiteurs. Equipé d'un vidéophone, il garantit la sécurité et permet de contrôler les entrées.

Chaque jeudi, des membres de l'équipe éducative se réunissent pour élaborer avec la famille et son proche, son projet personnalisé.



Les locaux du Service d'Accueil de Jour ont été pensés de façon à permettre de multiples activités. Certaines salles sont polyvalentes, d'autres ont été aménagées spécifiquement (informatique, cuisine, arts plastiques et manuels, expression et multimédia). Un équipement de projection (vidéo projecteur et écran) a été prévu afin de pouvoir y partager certains événements culturels et sportifs (films, matchs etc.).

UNE CUISINE (KITCHENETTE)

C'est un endroit privilégié pour la convivialité et le partage d'événements particuliers, comme les anniversaires. Mais c'est surtout un support pédagogique pour développer les compétences des personnes et entretenir les savoir-faire au travers des activités cuisine et de vie quotidienne. Cette pièce est complètement aménagée d'une cuisine équipée avec four, réfrigérateur, lave-vaisselle, éléments électro-ménagers pour réaliser des repas lors des périodes de vacances ou encore des gâteaux pour les anniversaires.



LA VERANDA

Ce lieu est utilisé au moment de l'accueil le matin pour réaliser le pointage des personnes présentes et servir le café. Aménagée avec un bar, des tables et des chaises, cette salle agencée avec de grandes baies vitrées sert à l'atelier fine bouche pour préparer le repas entièrement confectionné et servi par les personnes.



UNE SALLE SNOËZELEN

Elle est un espace de stimulations sensorielles multiples et procurant des effets divers permettant l'éveil des sens. Les personnes, confortablement installées sur des matelas à eau ou des caissons vibratoires, bénéficient d'une ambiance particulière avec musique douce, colonnes à bulles, projecteurs de lumières à disques et éclairage tamisé, pour un moment de détente avec l'accompagnateur. Les personnels sont formés à cette approche spécifique.



DES SALLES D'ACTIVITES

Les salles d'activités sont décorées avec des objets simples fabriqués par les personnes. Elles permettent l'expression et la valorisation des travaux et talents de chaque personne.

La salle d'activité au rez de chaussée est une salle polyvalente, elle est dédiée aux activités manuelles, à l'activité peinture. Les personnes apprécient s'y retrouver pour prendre un petit café le matin ou jouer à des jeux de société. Cette salle sert aussi lors de la réunion des familles.



SALLE INFORMATIQUE

Cette salle est dédiée aux adultes. L'outil informatique permet de développer l'observation, la mémoire, l'orientation. L'amélioration de l'interactivité des jeux constitue à cet égard un atout. Les adultes prévoient de créer leur page Facebook pour communiquer sur leurs actions et les événements du SAJ.



UNE SALLE MULTIMEDIA

Equipée d'ordinateurs, d'une imprimante, d'un vidéoprojecteur et d'un grand écran, elle est polyvalente. Les activités photos, multimédia, journal du SAJ ou encore le groupe de parole y sont réalisées. Un système de vidéo permet aux personnes de visionner la réunion des familles qui a lieu au rez de chaussée.



Un nouvel outil et une nouvelle activité ont été développés au Service d'Accueil de Jour, le tableau blanc interactif TBI.



La salle TBI permet de travailler les différents comptes rendus, d'apprendre de manière ludique et pédagogique avec un écran géant tactile. Les activités TBI ont lieu en petit groupe pour la participation active de chacun, soit seul ou avec l'aide des camarades présents.

UNE BIBLIOTHEQUE LUDOTHEQUE

Les personnes participent à l'activité conte ou consultent des livres et bandes dessinées, dans une ambiance chaleureuse.



LE RESEAU FERROVIAIRE

Une salle entière est dédiée à cette installation qui fait la fierté de la structure. Un projet consacré au modélisme ferroviaire a été initié par deux professionnels passionnés, rejoints depuis par une personne bénévole. Tous les jeudis après-midi, les personnes passionnées par les trains miniatures rénovent et modifient le réseau miniature.



UNE SALLE ESTHETIQUE

Cet espace donne l'occasion à un petit groupe de 3 ou 4 personnes de bénéficier d'une ambiance relaxante qui contribue au bien-être et à l'estime de soi.



UNE SALLE BOIS

La salle est outillée et agencée pour réaliser le découpage, l'assemblage, le collage et

la peinture... du bois ou d'autres supports à peindre, cadres, porte-serviette, maquettes de réseaux ferroviaires...ou à des activités manuelles, canevas, broderie, poupées en tissu...



UNE SALLE DE DETENTE



Elle est destinée à accueillir les adultes pour un temps de détente et d'écoute musicale.

Pour faire suite à la formation sur « l'adaptation au rythme de vie en service d'accueil de jour », un projet écrit est prévu, il devra comprendre des indicateurs d'évaluation pour en mesurer les bénéfiques.

La proximité de l'ESAT Schaffner sur GRENAY, commune adjacente, permet aux personnes de prendre le repas du midi, au self du restaurant.



Le Service d'Accueil de Jour ne dispose de véritable local technique. La cave permet d'entreposer les produits d'entretien et d'hygiène et un local ménage est prévu pour l'entretien du linge courant, serviettes de table, torchons...etc.

Les conditions d'installation, d'organisation et d'accompagnement contribuent à la sécurité et sont régulièrement évaluées et donnent ainsi l'occasion de définir les facteurs de risques, ou causes probables de réalisation du risque. De la même manière, l'étude des besoins et le suivi de l'évolution de la population permettent de définir des actions préventives et correctives.

Le directeur de l'établissement veille aux biens en organisant les inspections, surveillances et maintenances nécessaires, en se tenant informé des assurances, en alertant le Directeur Général et l'administrateur référent pour tout problème, en particulier susceptible de mettre en cause la sécurité. Il veille sur ce point, au respect des règles édictées dans le règlement intérieur en matière d'hygiène et de sécurité. Il anime le CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail), instance de vigilance officielle, et prend en compte les questions soulevées.

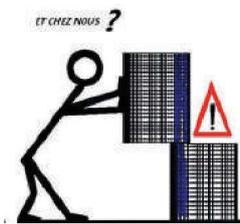
L'application des règles et le respect des normes s'exécutent dans les différents domaines d'intervention des professionnels et concernent à l'occasion, les usagers dans le respect des règles d'hygiène dans l'activité cuisine avec la réalisation de différents plats cuisinés ou le respect des règles dans les transports.

D'autres concernent la dispensation des soins et des traitements médicamenteux, dans les délégations confiées aux équipes éducatives, dans la gestion de l'approvisionnement des médicaments...etc.

L'infirmerie est fermée à clef et permet de stocker et de délivrer les traitements des personnes.



Dans le domaine de l'entretien des locaux, par la bonne utilisation des produits de nettoyage, dans le domaine des transports.



Dans le stockage et les rangements du matériel... Au niveau des installations électriques... Dans le domaine du suivi de la santé des personnes, avec le respect du plan canicule.

Cette liste n'est pas exhaustive et retrace quelques points essentiels de la démarche, qui vise à optimiser la sécurité des personnes et des biens. Celle-ci s'accompagne chaque fois que cela le nécessite, d'une procédure écrite. C'est-à-dire un document formalisant les opérations à effectuer, les précautions ou les mesures à prendre. D'autres outils comme le DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, permet l'identification des dangers et l'évaluation des risques, ce qui permet de distinguer les niveaux de priorité et la détermination des mesures de prévention, existantes et à venir. Rappelons que ces démarches s'inscrivent dans un ensemble de processus ou une suite d'opérations ou d'événements qui s'inscrivent dans une démarche de qualité.

3.3 Les services rendus par l'établissement

Le Projet du Service d'Accueil de Jour considère en premier lieu que les personnes handicapées intellectuelles jouissent des droits fondamentaux prévus par la loi. Le premier de ces droits étant la reconnaissance du statut de Citoyen.

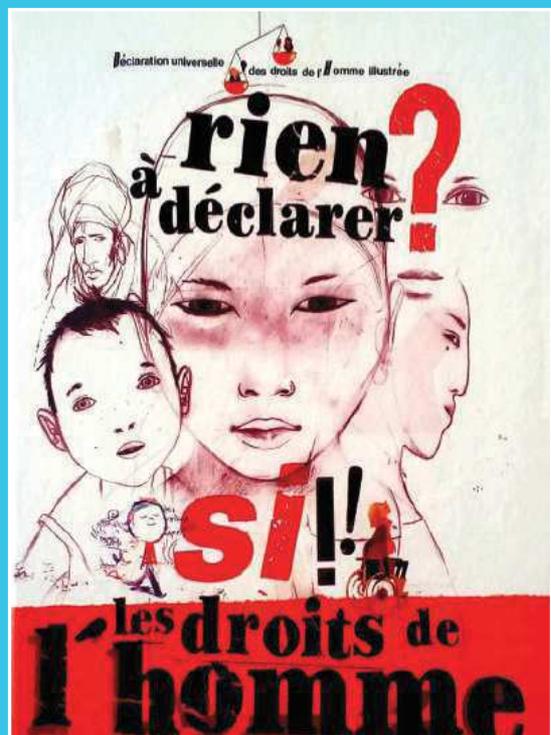


« Les adultes en situation de handicap intellectuel sous tutelle ne seront plus obligés de passer par un juge pour obtenir le droit de voter, de se marier ou de se pacser,

des mesures pour rendre la société plus inclusive. Les personnes handicapées sont surtout en quête de dignité ».

Si cette évolution est considérable pour les personnes, elle reconnaît surtout à chaque personne, le statut de CITOYEN à part entière avec le droit de participer à la vie de la cité et à la vie politique. Ces droits préfigurent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

LES PERSONNES VEULENT



- ▶ Le droit d'agir
- ▶ Le droit de participer
- ▶ Le droit de vote
- ▶ Le droit d'aimer et d'être aimé
- ▶ Le droit d'avoir des loisirs
- ▶ Le droit de faire du sport
- ▶ Le droit d'aller au spectacle
- ▶ Le droit à la Culture
- ▶ Le droit d'apprendre et de comprendre le monde

LES PERSONNES VEULENT ÊTRE DES CITOYENS



La finalité de l'accompagnement est de créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, social et intellectuel visant à la plus grande autonomie des personnes accueillies

<p>AUTONOMIE</p> <p>INDEPENDANCE</p> <p>AUTODERMINATION</p>	<p>TRANSITIONS HARMONIEUSES AUX DIFFERENTES ETAPES DE LA VIE DU JEUNE ADULTE, DE L'ADULTE, DE LA PERSONNE AVANCANT EN ÂGE</p>	<p>ORIENTATION DU PROJET DE VIE</p>
<p>AUTONOMIE Créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, affectif, amoureux et sexuel, social et intellectuel permettant à la personne d'agir et d'exister sans restriction de sa liberté individuelle. Développer les moyens d'expression, d'action et de participation sociale. Créer les conditions de l'autodétermination.</p> <p>INDEPENDANCE Accompagner, aux apprentissages, à une autonomie de base, à l'acquisition de compétences et de savoirs pratiques et cognitifs</p> <p>SOCIALISATION Encourager l'intégration sociale dans la cité et dans le milieu environnant. Favoriser l'ouverture aux autres. Garantir la participation à la vie citoyenne.</p> <p>INCLUSION SOCIALE Promouvoir l'accessibilité à tout pour tous. Faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs et à la vie dans la cité. Poursuivre nos actions et nos défis sur l'innovation sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir la qualité de vie des personnes, Prendre en compte certains critères pour répondre aux besoins physiques, physiologiques, sociaux et psychologiques. ▶ Accompagner la personne handicapée dans l'expression de ses droits et de ses devoirs par le développement des moyens de communication (verbale et non verbale). ▶ Accompagner les personnes dans le maintien des acquis et le recul le plus tard possible, des phénomènes de régression. ▶ Adapter le rythme de vie et les repères. ▶ Investir le champ de la prévention pour maintenir et/ou préserver la santé physique et mentale des personnes. 	<p>Eviter les ruptures dans le parcours de vie des personnes et anticiper les actions.</p> <p>Accompagner la personne et sa famille dans les différentes démarches et visites d'établissements si cette dernière le souhaite.</p> <p>Accompagner les personnes adultes face au vieillissement et à ses conséquences.</p> <p>Orienter les personnes handicapées vieillissantes vers un service ou un établissement adapté à leur situation.</p> <p>Améliorer l'accompagnement des aidants familiaux</p>

3.3.1 Les finalités, les objectifs

La finalité de l'accompagnement est de créer un espace d'épanouissement personnel, relationnel, social et intellectuel visant à la plus grande autonomie des personnes accueillies et à l'inclusion sociale. Le projet tend aussi à privilégier le rythme de vie et le bien-être des personnes et à se préoccuper de leur avenir pour éviter les ruptures dans leur parcours.

La personnalisation de l'action de l'établissement converge autour de trois axes :

- ▶ L'admission
- ▶ Le projet personnalisé
- ▶ Le suivi du projet

L'admission est un processus identique dans l'ensemble des établissements. La directrice la liste d'attente. L'admission définitive d'une personne est concertée et requiert l'avis de l'association. Elle prend en compte tous les éléments utiles à la décision (orientation MDPH, synthèses, éléments de la rencontre et des attentes de la personne et de sa famille).

« Le projet personnalisé supporte l'idée d'une personne entière dans son humanité et ses droits, pour laquelle l'acte éducatif a pour principale fonction, le renforcement des liens avec la collectivité sociale, dont ils sont issus »

Ainsi l'article L 3 11-1 du code de l'action sociale et des familles précise que la prise en charge ou l'accompagnement personnalisé doit respecter le consentement éclairé de la personne, ou à défaut, rechercher celui de la famille ou du représentant légal.

La place de la personne handicapée, de sa famille ou de ses représentants légaux, dans

l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé, est donc incontournable.

Le projet personnalisé s'inscrit dans un parcours de vie qu'il sert. Sa mise en place doit permettre à la personne handicapée, grâce à un accompagnement adapté, de vivre le mieux possible dans toutes les dimensions de son être et d'être la plus actrice possible de son devenir. Pour se faire, le projet personnalisé doit préciser clairement les objectifs de l'accompagnement et identifier les moyens de sa mise en œuvre, par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

(Procédure d'élaboration, de suivi et d'évaluation du projet personnalisé, en annexe)

- ▶ Le projet personnalisé est établi avec l'intéressé et sa famille et/ou le représentant légal,
- ▶ Il assure la cohérence des actions menées auprès de la personne par l'équipe pluridisciplinaire,
- ▶ Il est révisable en fonction de l'évolution de la personne,
- ▶ Il formalise les actions attendues par l'équipe et par l'utilisateur et/ou le représentant légal,
- ▶ Il permet un regard sur la personne,
- ▶ Il permet une déclaration d'intentions qui définit les priorités, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, une évaluation et une adaptation des actions mises en œuvre, une réactualisation du projet avec des nouveaux objectifs.

Le projet personnalisé requiert la définition d'une méthode :

- ▶ Recueillir les informations (notamment de l'établissement précédent), formaliser la procédure d'accueil et d'admission,
- ▶ Recueillir les attentes de la personne,
- ▶ Evaluer les besoins d'accompagnement,
- ▶ Fixer les objectifs,
- ▶ Restituer,

- ▶ Mettre en œuvre, coordonner et suivre le projet.

Le projet personnalisé est un document écrit de référence :

Il est remis à la personne, à sa famille ou le représentant légal, le référent, le chef de service et la directrice.

Il est envoyé à sa famille ou au représentant légal, au référent, au chef de service et à la directrice.

Il est destiné à l'utilisateur et adapté si nécessaire en « Facile A Lire Et A Comprendre ».

Les informations et l'évaluation des actions sont centralisées dans le dossier informatisé de l'utilisateur, et permettent un accès permanent aux intervenants.

Le projet personnalisé doit être évalué régulièrement pour mesurer les écarts et envisager des réactualisations :

Afin d'apprécier l'évolution ou la régression d'une personne en terme d'autonomie et de proposer un accompagnement personnalisé, il est nécessaire d'évaluer à une date donnée ses capacités, ses difficultés, ses incapacités, ses émergences.

Les réunions d'équipe concernant l'évaluation des projets personnalisés sont planifiées en début d'année. Il est prévu une révision des projets tous les deux ans. Néanmoins, si la situation de la personne le nécessite, l'évaluation s'impose et fait l'objet d'une révision.

Le projet personnalisé s'inscrit dans une dynamique institutionnelle et concerne l'ensemble des professionnels éducatifs, médicaux et paramédicaux :

Le référent est responsable de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets personnalisés. La programmation doit être respectée. Les rencontres avec l'utilisateur, la famille ou le représentant légal sont prévues en amont et en aval. Le chef de service organise les rencontres. Dans le cas où une demande de

réorientation est envisagée, la directrice, le chef de service et/ou le médecin psychiatre prennent un temps avec la famille.

Chaque professionnel est référent de deux ou trois personnes. Le référent ainsi nommé, suit les actions prévues dans le cadre du projet personnalisé et rend compte de son évolution. La mise en place des projets personnalisés nécessite l'implication de tous dans l'accompagnement des personnes, y compris le personnel médical et paramédical. Le suivi de la santé et les besoins repérés font partie intégrante du projet personnalisé.

« Chacun doit se sentir concerné par ce que fait l'autre. »

La dimension de la santé et du bien-être doit être prise en compte dans le projet personnalisé !

L'objectif est de mettre en évidence les conditions qui facilitent la prise en compte des besoins en matière de santé globale des personnes accompagnées et d'encourager le développement de pratiques et d'organisation susceptibles d'améliorer les réponses apportées.

Pour cela, il convient d'intégrer dans le projet d'établissement, lors de la définition des projets personnalisés, la dimension de la santé et du bien-être des personnes handicapées. Un accompagnement à la santé sera défini. Celui-ci vise à développer une politique de prévention pour une meilleure identification des causes du phénomène de régression et élaborer en équipe pluridisciplinaire des réponses adaptées. Il doit également redéfinir la place de la fonction médicale et paramédicale en insistant sur la nécessité de coordonner les interventions et d'assurer leur suivi.

Démarche d'amélioration continue au SAJ et perspectives :

L'Adaptation du rythme de vie sera précisée dans chacun des projets et fera l'objet d'une fiche action

- ▶ Besoin de peu de repos,
- ▶ Besoin de nouveauté (fatigue morale),
- ▶ Penser aux activités transversales, ou accueil temporaire,
- ▶ Capacité à participer aux activités mais besoin de repos,
- ▶ Penser à privilégier des activités apaisantes,
- ▶ Besoin de beaucoup de repos, difficulté à s'engager dans les activités,
- ▶ Penser à une ou plusieurs journées en moins, une salle de détente, accueil temporaire, privilégier des activités apaisantes.

3.3.2 Les valeurs de l'établissement

Le projet associatif fixe comme cadre à l'action de ses établissements et services, une conviction et quatre concepts :

UNE CONVICTION :

L'usager, en tant qu'acteur est au centre du dispositif:

Avec un projet personnalisé, un parcours individualisé, et l'idée que chaque personne handicapée a son propre projet de vie.

QUATRE CONCEPTS :

- ▶ *L'implication des familles et des professionnels,*
- ▶ *La transversalité,*
- ▶ *La territorialité, le réseau,*
- ▶ *L'intégration.*

Ces valeurs, présentes dès la création de l'Association, ont été conceptualisées au fil du temps et se déclinent aujourd'hui dans l'interaction entre :

« Famille, Usager, Professionnel »

Avec l'idée forte :

« Qu'il y a une richesse en chacun de nous »

Cette richesse s'exprime au bénéfice à la fois de l'individu lui-même mais aussi dans la société dans lequel il est intégré. En tant que sujet reconnu et unique, il est à la fois bénéficiaire et producteur de biens collectifs :

« Etre utile à soi-même et aux autres ». C'est ainsi que « tout homme est en capacité de contribuer au bonheur de l'homme ».

Extrait du projet associatif 2007-2011

L'établissement peut se définir comme une unité de vie destinée à assurer les besoins courants de la vie mais il se doit aussi de répondre aux aspirations individuelles des personnes accueillies et d'entreprendre avec elles, des actions visant à un mieux-être pour parvenir à l'accomplissement personnel.

L'accompagnement éducatif est à la fois une protection et une aide face aux limites de la personne. Il doit favoriser l'émergence des capacités et l'acquisition d'aptitudes lui permettant de se réaliser et d'agir, sans l'aide d'autrui. Il doit tenter de faire reculer les limites de chacun, tout en évitant des risques trop grands pouvant conduire à des échecs difficiles à surmonter. Pour acquérir de l'autonomie, il faut des conditions favorables et pour cela l'institution favorise : la relation d'adulte à adulte, basée sur la relation de confiance. Elle se définit au travers d'une aide humaine adaptée.

De cette manière, la personne handicapée demeurera une personne en devenir, qui parviendra à affirmer sa personnalité et à maintenir son identité !

La Citoyenneté sociale pour les personnes en situation de handicap intellectuel s'envisage dans l'exercice de rôles sociaux valorisés, de la notion d'utilité, de tâches réalisées par le développement de leurs

compétences. Mais notre attention implique une vigilance accrue sur les capacités et limites des usagers afin de ne pas les pousser systématiquement et inconsidérément à des aspirations hors de leur portée. L'objectif est ambitieux dans la mesure où il s'agit de créer une dynamique de vie qu'il faut vitaliser en lui donnant la meilleure densité possible.

3.4 Les prestations

Le respect du droit et des libertés de la personne accueillie est le socle éthique sur lequel se fondent les actions des professionnels !

3.4.1 La vie quotidienne

La vie quotidienne au sein de la structure constitue une expérience de vie sociale. Tous les instants qui ponctuent la journée de la personne sont l'occasion pour celle-ci d'être partie prenante de sa propre existence. C'est à travers les actes simples tels que la préparation du café, le rangement des salles et du matériel, le jardinage, les activités et la relation à d'autres, que s'effectuent l'apprentissage de l'autonomie, de la communication, la connaissance et le respect des droits et la prise de conscience des capacités d'adaptation, des aptitudes et des motivations particulières de chaque adulte.

3.4.2 La restauration



Les repas sont préparés par une équipe de cuisiniers de l'ESAT Schaffner à Grenay.

Le service restauration fonctionne sous forme de self-service.

Le déjeuner est pris entre 12H30 à 13H30

Le temps du repas est d'abord un moment convivial partagé entre les professionnels et les personnes. Ce temps sert également à l'accompagnement des gestes usuels et à l'observation parfois de conduites alimentaires, qu'il faut décrypter.

Des repas à thème ou la confection d'un repas peuvent être préparés au cours d'une activité et les menus sont élaborés avec les personnes. Les achats sont réalisés au cours de la démarche d'achats. Les anniversaires sont fêtés, un mercredi par mois.



3.4.3 Les modalités d'organisation

La structure fonctionne 225 jours par an, du lundi au vendredi de 9H00 à 16H00.

Le calendrier de fonctionnement est actualisé chaque année, après consultation du Conseil de la Vie Sociale. Il est remis aux personnes et à leur famille et diffusé au sein de l'association.

Journée Type au SAJ



Les transports

Le Service d'Accueil de Jour ne dispose pas de moyens financés pour assurer les transports des personnes, du domicile au Service d'Accueil de Jour. Très peu de familles peuvent se mobiliser pour conduire leurs proches, soient elles travaillent, soient elles ne disposent pas de véhicule ou présentent parfois des problèmes de

santé. Depuis le 1er octobre 2018, une aide individuelle, permettant de financer le surcoût des sommes liées au transport est toutefois possible. La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) versée par le département sur décision de la MDPH, permet de prendre en charge les dépenses liées à la perte d'autonomie. La PCH est une prestation individuelle, mais elle est mutualisée de façon à recourir, à une solution de transport. Les circuits sont assurés par un prestataire. La demande de PCH transport fait l'objet d'une évaluation et doit être demandée à la MDPH.

Les transports dans le cadre des activités sont pris en charge par le Service d'Accueil de Jour.

Les activités et les animations

Une participation financière peut être demandée à la personne, suivant la nature de l'activité et plus particulièrement lors des sorties et animations pendant la période des vacances scolaires.

Les absences

La gestion du Service d'Accueil de Jour implique des impératifs financiers incontournables. Il est donc demandé à chacun de se sentir responsable de cette réalité et de participer à sa bonne marche et à son équilibre, en respectant scrupuleusement les dates d'ouverture et en fréquentant régulièrement le service.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, autorisation préalable...).

Fermeture du SAJ

Les dates de fermeture sont fixées chaque année et proposées en Conseil de la Vie Sociale :

- ▶ Une semaine à Noël,
- ▶ Une semaine à Pâques,
- ▶ Quatre semaines l'été.

L'équipe et le service social peuvent aider les personnes et leurs familles à rechercher des organismes de vacances adaptées. Des aides financières peuvent être allouées et le service social du siège peut aider les familles dans le montage des dossiers.

Les soins

Le Service d'Accueil de Jour n'est pas une structure de soins. Le médecin psychiatre et la psychologue assurent un suivi de santé mentale de la personne. En cas de traitement, les médicaments et les ordonnances sont transmis à l'équipe pour l'aide à la distribution le midi.

3.5 Les activités

Les actions éducatives et/ou occupationnelles doivent donner du sens, fournir une vision vers le futur, suggérer un cap, s'adresser à tous, assurer un suivi, entrer dans un projet personnalisé cohérent, s'appuyer sur des valeurs, contribuer au développement personnel...et poursuivre l'idée, qu'elles contribuent pour chaque individu à développer

« La notion d'utilité à soi-même et aux autres »

Le projet d'établissement identifie et répond aux besoins et attentes repérés, de chaque personne accueillie. L'hétérogénéité des personnes est un critère essentiel qui oblige à connaître et à identifier les spécificités liées au handicap.

Les spécificités liées au handicap

La personne adulte handicapée intellectuelle combine cette interaction entre une personne atteinte de déficiences mais qui présente des aptitudes.

L'équipe éducative se concentre davantage sur les capacités mêmes réduites d'une personne, plutôt que sur ses incapacités

De sorte à :

- ▶ Stimuler et faire émerger ses potentialités
- ▶ Favoriser l'expression et les apprentissages
- ▶ Prévenir les régressions
- ▶ Maintenir les acquis sur les plans physiques et intellectuels
- ▶ Développer la socialisation
- ▶ Privilégier les notions de plaisir, d'épanouissement de réalisation personnelle et de bien-être.

Les profils des personnes accompagnées par le SAJ induisent nécessairement une adaptation par les professionnels de l'accompagnement et notamment de l'ensemble des activités qui ponctuent la journée en tenant compte aussi des activités de transition.

Les personnes ont des rythmes de vie différents. L'équipe a donc le souci d'adapter les supports et les temps d'activités en fonction de leurs besoins et aspirations. L'essentiel est de trouver l'équilibre entre la vie quotidienne au domicile et les temps d'activités au Service d'Accueil de Jour.

Une formation intitulée « adaptation au rythme de vie en service d'accueil de jour », a été organisée en 2018. Elle permet d'entrevoir des pistes d'amélioration. Celles-ci font l'objet d'une fiche action.



Un recueil des besoins et des attentes vise à mieux appréhender la situation de la personne.

- ▶ besoin d'être en petit groupe
- ▶ besoin d'écoute et de soutien

• Jeunes adultes porteurs d'une déficience intellectuelle

- ▶ besoin d'appartenance, de collectif
- ▶ besoin d'approbation de la part des autres
- ▶ besoin d'être aimé
- ▶ besoin de sexualité
- ▶ besoin de cadre, de repères
- ▶ besoin de décider par soi-même
- ▶ besoin de s'affirmer, de se différencier

• Adultes entre 30 et 45 ans

- ▶ besoin de sécurité
- ▶ besoin de valorisation
- ▶ besoin de reconnaissance
- ▶ besoin d'être rassurés
- ▶ besoin d'écoute

• Adultes porteurs d'une déficience intellectuelle et d'un handicap psychique associé

- ▶ besoin de limites
- ▶ besoin de repères
- ▶ besoin de sécurité
- ▶ besoin de socialisation
- ▶ besoin de calme et de repos

• Adultes qui intègrent le SAJ, après plusieurs années passées exclusivement au domicile parental

- ▶ besoin d'autonomie (travail sur les compétences de base)
- ▶ besoin de retrouver un rythme de vie
- ▶ besoin de socialisation
- ▶ besoin de limites

• Personnes handicapées vieillissantes

- ▶ besoin de nouveauté, de vivre autre chose

Il demeure essentiel d'aller à la rencontre de chaque personne et de reconnaître sa singularité.

L'accompagnement des personnes requiert l'idée d'apprentissages. Un ensemble d'activités, faites en groupe, structure et organise les journées de chacune d'entre elles. Ces activités sont des repères indispensables à l'équilibre, à l'intégration et permettent de s'adapter à la vie collective.

Les activités ponctuent la journée et sont repérées au cours de la semaine. Elles font l'objet d'une planification pour chacune des personnes et ont lieu en général vers 9H45 le matin jusque 11H45 pour reprendre à 14H00 jusque 15H45.

Cette organisation entrevoit la mise en place de repères et la continuité dans la participation. De cette manière, il est possible d'envisager l'évolution dans les apprentissages ou le maintien des acquis de la personne. Il ne s'agit en aucun cas, d'une organisation rigide et/ou immuable, car elle peut être remise en « chantier » et elle doit conserver des objectifs clairs. Elle s'inscrit systématiquement dans le cadre d'un projet personnalisé et formalisé avec la personne.



L'offre d'ateliers s'inscrit dans des rubriques générales

Grand groupe

(travail collectif essentiellement)

natation
bibliothèque
bowling
Atelier fine bouche (confection du repas)
groupe de parole
jeux de société (mercredi après-midi)
musique du vendredi matin
nourrir les animaux en été
peinture
relaxation
sport collectif
théâtre

Petit groupe

(travail individuel possible)

arts plastiques
atelier bois
commissions
écriture d'un livre
équitation
esthétique
groupe scolaire (actualité) mixte
jeu de société (vendredi après-midi)
Louvre-lens
nourrir les animaux en hiver
tableau blanc interactif
théâtre

Classement des activités suivant leur caractère apaisant ou stimulant

Activités stimulantes

(cognitif, physique)

Soin des animaux groupe restreint
arts plastiques
danse
démarche d'achats
équitation
Atelier fine bouche
groupe de parole
jeux de société (mercredi après-midi)
Atelier les Zycos
marche
natation
scolaire
sport en salle
théâtre

Activités apaisantes

(source de relâchement)

Soin des animaux groupe large
Natation (2/15)
bibliothèque (occasionnel)
relaxation
esthétique
musique
conte
réseau ferré miniature
projection de films
jeux de société du vendredi après-midi
travail du bois
peinture
sport en salle



Le planning d'activités est très diversifié et il est régulièrement modifié et enrichi. Les professionnels peuvent aussi faire bénéficier aux personnes de leurs goûts et talents personnels. Les personnes choisissent les activités auxquelles elles souhaitent participer et s'engagent sur l'année. Le planning peut être adapté en fonction des envies et des besoins.

Chaque activité est référée et coordonnée par un membre de l'équipe, qui réalise un projet écrit et un référentiel pour chaque activité dont les objectifs définis permettent une évaluation.

L'accompagnement proposé par les professionnels peut, de manière ponctuelle ou durable, faire l'objet d'un refus de la part de l'utilisateur qu'il faut savoir identifier. Il est recommandé que ce refus ou la non adhésion de l'utilisateur soit systématiquement l'objet d'un questionnement de la part des professionnels. Il appelle un travail de compréhension et d'adaptation des professionnels, afin qu'une prestation plus adaptée puisse être proposée, par exemple grâce à des aménagements d'horaires ou encore une modification d'activité pour mieux répondre à la sensibilité de la personne. **Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles, de l'agence nationale de l'évaluation de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux. ANESM.**

Des sorties sont aussi proposées quotidiennement. Les activités et sorties peuvent être proposées de manière individuelle ou collective, et dans des groupes de différentes tailles, de façon à ce que les personnes ne soient pas confrontées de façon permanente au collectif. Certaines activités reposent sur les actes de la vie quotidienne (rangement du linge, préparation du café, affichage des informations, levée du courrier à la boîte aux lettres) : ce type d'activité permet aux personnes de garder un sentiment d'utilité, à soi-même et aux autres. L'organisation des vacances respecte les mêmes principes.



Des projets de transferts sont réalisés par les professionnels.

Les personnes sont avant tout « des êtres apprenants, des êtres en devenir »



La solidarité en action

La mise en place d'un atelier de stimulation intellectuelle avec les institutrices des PEP 62, depuis septembre 2010 a pour objectif de solliciter de manière appropriée les capacités cognitives et psychosociales et de développer une certaine autonomie et adaptation dans l'environnement.

D'autres projets sont développés à l'interne et à l'extérieur de la structure avec des personnes bénévoles, qui complètent les dispositifs mis en place par les professionnels, dans l'organisation des activités. Deux bénévoles animent l'activité du réseau ferroviaire avec les personnes passionnées.

Les ZYCOS

Un groupe de musiciens et chanteurs s'est créé au sein de l'Association. Les musiciens du Service d'Accueil de Jour répètent chaque mercredi, avec un intervenant musique qui vient régulièrement entraîner et faire progresser les personnes. Le groupe de musiciens se produit lors des différentes manifestations organisées au niveau associatif et local : Assemblée générale - Sapifestival - Revue des associations à Lens ... Etc.



Les personnes développent de nombreux talents artistiques

• Troupe de théâtre « Act Citoyen »



• Ateliers créatifs



• Atelier de création de chansons



• Atelier d'écriture du livre



« A propos du Facile A Lire Et A Comprendre »

Comme tout individu socialisé, la personne handicapée mentale a besoin d'informations. Elle en a besoin pour s'associer au monde, à sa ville, à ses concitoyens. Mais au-delà de l'informatif pur – actualités – la personne handicapée mentale a aussi besoin de textes en Facile A Lire Et A Comprendre pour toutes les activités quotidiennes : consommation, loisirs, services, ... Les principes du Facile A Lire Et A Comprendre ne s'appliquent pas uniquement à l'occasionnel, à l'institutionnel. Ils peuvent (doivent ?) aussi s'étendre à toutes les activités « de base » d'une communauté : ouverture et conditions d'admission d'une bibliothèque communale, messages d'informations santé, courriers de la banque, conseils d'hygiène dans un hôpital, comment appeler les services d'urgence, les modalités du vote, leurs droits, leurs devoirs... bref, dans toutes les situations de la vie quotidienne. Si l'on parle de plus en plus d'intégration, d'inclusion, il est grand temps de penser aux divers moyens d'y parvenir. Oui, l'accessibilité physique des lieux est incontournable. Il en est de même avec l'information, la connaissance. La personne pourra ainsi jouer le rôle qui est le sien, celui de rouage de la société. Se prendre en mains, ne pas dépendre d'autrui pour tous les gestes quotidiens représente beaucoup pour les personnes valides. Il en est de même pour les personnes handicapées mentales. Utiliser des outils de communication adaptés, c'est renforcer cette appartenance à un collectif social.



La vie en collectivité crée une proximité dans les relations entre les personnes. Celles-ci peuvent être de tout ordre, dont les relations affectives et sentimentales. L'équipe a à considérer ces situations avec dignité et une démarche réflexive et éthique guide les attitudes des professionnels.



Le droit à une vie affective et sentimentale est un droit fondamental, reconnu à tous quelle que soit sa situation, sous réserve d'un

consentement libre et éclairé et des interdictions posées par la loi. L'établissement ne peut interdire ce droit, ni en compromettre les moyens d'exercice dès lors que la personne l'exerce dans sa sphère intime. Les conditions de son expression ne s'érigent pas dans des règles figées et strictes mais trouvent leur réponse dans une traduction spécifique et individualisée, pour chacune des situations. Il est recommandé de s'assurer que la liberté reste la règle et la restriction de liberté l'exception. Pour se faire, les équipes reçoivent le soutien et l'écoute indispensable, afin de garantir la prise en compte de chaque situation.

3.6 L'Accompagnement à la Santé

Depuis l'ouverture en 1991, de nombreuses évolutions ont pu être constatées au niveau notamment, de la nature et de l'importance des troubles associés au handicap. Les personnes qui étaient là à l'ouverture ont inévitablement aujourd'hui une vingtaine d'années de plus. La moyenne d'âge actuelle est de 34 ans. Si certaines personnes avancent sereinement dans le temps, d'autres ont malheureusement d'importants problèmes lorsqu'elles commencent à vieillir. Les évolutions sont parfois de l'ordre d'une régression qui nous conduit à réadapter totalement nos accompagnements et/ou voire, à orienter les

personnes vers d'autres établissements plus adaptés à leurs problématiques et à leurs besoins.

Certaines personnes accueillies dans la structure ont des troubles du comportement qui rendent pathologique leur relation à autrui. Là encore, nous devons adapter et individualiser nos accompagnements. Le collectif n'est pas facilitant pour ces personnes. S'il peut être épanouissant et générateur de vie et de socialisation, il peut être également un carcan pour des personnes en difficulté relationnelle.

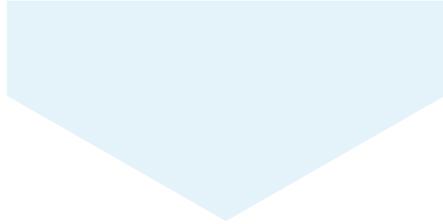
L'hétérogénéité de la population que nous accueillons induit nécessairement une adaptation de l'accompagnement et un besoin grandissant de travailler en partenariat et en réseau avec les organismes et services extérieurs et notamment avec le SAMO et le SAMSAH Relais TED (**Service d'Accompagnement Médico-Social en Milieu Ouvert**) pour Adultes Handicapés.

3.6.1 Le Projet Personnalisé

Pour répondre à l'ensemble des besoins des personnes accompagnées, le projet d'établissement, lors de la définition des projets personnalisés intègre la dimension de l'accompagnement à la santé des personnes handicapées. Une restitution du bilan psychologique est faite quand celui-ci est réalisé.

3.6.2 L'évaluation des besoins en santé

La recherche continue d'un mieux-être des personnes nécessite que les professionnels soient informés des actions à mettre en place pour la prévention de certains risques. Les axes sont développés en fonction des évolutions constatées et prévisibles et des problèmes à résoudre. En mettant l'accent sur la santé des personnes que nous accueillons.



Objectifs	Moyens mobilisés
Améliorer l'accès à la santé des personnes accompagnées au SAJ	<p>Suivi et actualisation chaque année des fiches de renseignements médicaux</p> <p>Respect des régimes alimentaires sur prescription médicale</p> <p>Aide à la prise de médicaments</p> <p>Séances de kinésithérapie dans une salle du SAJ avec un professionnel en libéral</p> <p>Actions d'accompagnement chez des spécialistes de la santé (podologue, pédicure....)</p> <p>Ateliers mémoire avec le Service Local de Promotion de la Santé du Département et repris depuis par un professionnel du Pôle Habitat et Vie Sociale</p> <p>Suivi par le médecin psychiatre et prescription si besoin de traitements</p> <p>Mutualisation des moyens humains et matériels avec le Foyer de Vie les Glycines</p>
Former les professionnels	<p>Sensibilisation sur l'autisme (voir le témoignage de Valentin)</p> <p>Formation SST</p> <p>Participation aux travaux "parcours psychiatrie et santé mentale"</p> <p>Formation sur l'adaptation au rythme de vie</p> <p>Formation sur la vie affective et sexuelle</p>
Travailler en réseau et en partenariat Coordonner l'action des acteurs	<p>Orientation de la personne et sa famille et/ou le représentant légal vers des professionnels du soin de notre réseau (dentistes, orthophonistes,),</p> <p>Orientation et accompagnement en partenariat avec le CMP</p> <p>Partenariat avec le SAMSAH "le cheval bleu pour les situations complexes "</p>
Prévenir les phénomènes de régression et les symptômes liés au vieillissement	<p>Adaptation des activités</p> <p>Adaptation du rythme de présence de la personne</p> <p>Transport au domicile</p>

Les actions de prévention

- ▶ Action de dépistage et hygiène bucco-dentaire
- ▶ Sensibilisation en gynécologie
- ▶ Sensibilisation au risque canicule
- ▶ Equilibre Alimentaire avec une diététicienne
- ▶ Sensibilisation à la maltraitance
- ▶ Ateliers mémoire avec le Service Local de Promotion de la Santé du Département

Les activités rééducatives

En fonction des besoins ou difficultés et symptômes de l'ensemble des adultes, des prises en charge spécifiques : thérapeutique, rééducative et psychologique sont proposées. Il n'existe pas de personnel rééducatif mais l'indication d'une prise en charge par un professionnel libéral peut être envisagée et/ou conseillée à la personne et à sa famille sur proposition de l'équipe et s'inscrit dans le projet global de l'adulte.

D'autres soins sont assurés par l'équipe éducative par le biais d'actions ou d'activités spécifiques qui visent le bien-être et le maintien d'un bon état général de la personne et complètent ainsi les prises en charge thérapeutiques.

3.6.3 Le travail en équipe pluridisciplinaire

Travail de plus en plus en lien avec l'intervenant en éducation physique adaptée, ses interventions sont tournées dans le sens d'un maintien maximum des acquis et de la condition physique.

Travail avec la psychologue pour cerner et évaluer les difficultés de la personne et proposer les moyens de l'aider, ainsi que la famille et les professionnels éducatifs, au travers d'un accompagnement adapté à la situation.

3.6.4 Le suivi de la santé

La place de la fonction médicale et paramédicale au Service d'Accueil de Jour est définie, en insistant sur la nécessité de coordonner les interventions et d'assurer leur suivi, de se rapprocher des acteurs intervenants dans le champ sanitaire et médico-social.

*« Des formations sont engagées.
Des activités sont adaptées. »*

L'ensemble des structures de l'Apei de Lens et environs, ont été associées pour signer une convention avec le groupement hospitalier territorial et l'AHNAC. Cette collaboration prévoit un meilleur accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel, à l'hôpital.

3.7 Les autres moyens mis en œuvres

Depuis 2010, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs est constitué du Foyer de Vie « Les Glycines » et du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Écureuils ». La proximité géographique entre les deux services facilite cette intégration. Le partage d'activités communes entre les deux publics et les deux services permet de renforcer nos liens. Ces activités permettent au public accompagné, aux familles et aux professionnels travaillant dans ces deux structures d'apprendre à se connaître et d'avoir une meilleure connaissance des uns et des autres, ainsi que de ces deux lieux respectifs.

Cette synergie entre les deux établissements et services, depuis 9 ans est une réussite. La mutualisation des moyens humains, matériels et financiers engendre une dynamique et permet de développer des projets innovants (projet de création d'un espace culturel ouvert au public...) et de multiplier les actions qui visent à favoriser la citoyenneté des personnes et leur inclusion dans la vie de la Cité, tout en respectant le projet de vie de chacun.



C'est en participant et en développant l'accessibilité à tout pour tous, que les professionnels du Service d'Accueil de Jour offrent aux personnes les moyens « d'agir » et « d'exister », en tant que citoyen et personne à part entière.

La culture... de l'inclusion

Pour faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap intellectuel et développer leur rôle dans la société, l'Apei de Lens et environs fait le pari de la culture. L'ouverture de l'espace culturel dans le Parc du Service d'Accueil de Jour partagé avec le public n'a pas de but lucratif mais sert de support aux rencontres, dont le principal objectif vise la démocratisation de la culture au service des personnes et de la population, ainsi que le maintien et le développement du lien social.

L'objectif général vise à décliner notre projet culturel avec la population et nos partenaires institutionnels et associatifs. L'initiative de ce projet appartient aux personnes elles-mêmes qui veulent sortir des logiques de compensation du handicap pour passer à une logique d'acteur et de citoyen. Le sens de leur démarche active se préoccupe de la capacité à tous, à « Vivre Ensemble » et donc de changer de posture pour regarder les personnes dans leurs capacités culturelles personnelles et collectives.

Accès aux loisirs

Durant les périodes de vacances scolaires de Noël, de Pâques et de juillet, des animations et des sorties dans les musées, au cinéma, au zoo, visites de fermes, rencontres d'autres établissements, sorties en Belgique, à Paris, dans les parcs de jeux, à la pêche... sont proposées.

Les demandes sont préalablement formulées par les personnes dans les groupes

d'expression organisés chaque semaine ou au travers du CVS. Une préparation rigoureuse est nécessaire pour satisfaire les demandes de l'ensemble des personnes et l'organisation du service et une participation financière est demandée.

L'accès aux informations et à l'expression

Les Débats citoyens...

L'expression au Service d'Accueil de Jour, ce sont les séances du Conseil de la Vie Sociale, les groupes de paroles, l'atelier journal (la Voix du SAJ...), la communication en Facile A Lire Et A Comprendre, les interviews, les informations dans les ateliers avec les PEP 62.... S'exprimer est un besoin vital. Une personne n'est respectée dans sa dignité que si elle est considérée comme pouvant participer elle-même, librement et de façon créative, à la reconnaissance et au développement des références culturelles, à la connaissance, à l'entretien et au développement des œuvres, qui importent pour elle et pour le milieu dans lequel elle vit. Cela implique une liberté de se référer, ou non, à des communautés culturelles (article 4 de la Déclaration de Fribourg).

Une association de sport adapté regroupant les établissements de la région, organise des rencontres et compétitions.

Comme tous les sportifs, ceux du sport adapté sont licenciés. La licence leur permet une véritable pratique sportive toute l'année au sein d'une fédération officielle et reconnue dans différents secteurs. Le sport adapté permet aux personnes handicapées de s'investir dans des pratiques sportives, correspondant à leurs désirs et leurs besoins.

Le calendrier annuel prévoit des compétitions au niveau Départemental, Régional ou National. Les activités pratiquées sont : la pétanque, la randonnée, les activités motrices et l'équitation.



Des manifestations festives et des temps forts rythment l'année

De nombreuses manifestations festives rythment la vie au Service d'Accueil de Jour et sont l'occasion de nombreuses rencontres.

- ▶ Les Fêtes de fin d'année
- ▶ Le Téléthon
- ▶ Les anniversaires
- ▶ L'assemblée générale de l'association
- ▶ La cérémonie des vœux

etc.



3.8 Les limites de nos actions

Se pose la question du seuil critique au-delà duquel, le Service d'Accueil de Jour

dépasserait les limites de son agrément, dans l'accompagnement de la personne ? En effet, les différentes actions développées par les professionnels pour s'adapter aux situations des personnes mais aussi des familles et le travail de proximité avec les différents partenaires sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ne peuvent donner l'illusion d'un projet sans fin.

Au-delà des adaptations et des aménagements, la structure doit reconsidérer la situation des personnes nécessitant des besoins spécifiques pour garantir et maintenir leur intégrité physique ou psychologique. Ces interrogations font l'objet d'un travail avec l'ensemble de l'équipe, la personne et sa famille pour rechercher ensemble des solutions et envisager l'entrée dans une structure plus adaptée.

Démarche d'amélioration continue à l'Apei de Lens et environs

Dans le cadre du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) et du Projet Associatif, l'ambition est de favoriser la logique de parcours de la personne au sein des différents établissements et services associatifs. Une commission Associative des Parcours (CAP) a été créée. Un des objectifs de la CAP est de permettre une meilleure information sur les mouvements prévisionnels et changements de parcours des personnes accompagnées et de proposer ainsi d'éventuels relais inter et extra associatifs et prévenir les ruptures de parcours des personnes en identifiant l'établissement et/ou le service susceptible de maintenir une veille sur la situation.





LES MOYENS D'ACTION



4.1 Les ressources humaines

A chaque compétence est associé un savoir, un modèle théorique, un savoir-faire, un outil pratique et un savoir être, conditions affectives et relationnelles. Il est impossible de pouvoir disposer de toutes les compétences, en un même lieu ou chez une même personne.

Dès lors, il faut créer des réseaux de compétence. Consulter celui qui est le plus compétent pour répondre aux questions qui se posent.

La réussite du projet de chacune des personnes et la réalisation des objectifs s'accomplissent avec un certain nombre de moyens humains.

Des professionnels aux compétences multiples et variées, capables de mettre en application des actions d'accompagnement et d'activités adaptées.

Le recrutement des professionnels

Chaque nouvelle embauche fait l'objet d'une étude particulière. Les postulants se soumettent à des entretiens et des tests techniques. Le recrutement d'un professionnel à l'Apei de Lens est formalisé par une procédure.



Monsieur Jacques BRELOT, Président de l'Association reçoit en janvier, l'ensemble des professionnels recrutés en contrat à durée indéterminée, au cours de l'année précédente.

Avec le Directeur Général et les directeurs des structures et la responsable des ressources humaines, c'est l'occasion pour les uns et les autres d'échanger les vœux pour l'année mais surtout de faire connaissance. Les nouveaux professionnels mettent ainsi un visage sur les noms qu'ils lisent au bas de leur contrat de travail et les responsables associatifs

peuvent ainsi échanger sur les projets, avec leurs nouveaux collaborateurs.

La Convention collective

Les salariés sont employés par l'Apei de Lens et relèvent de la convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes handicapées et inadaptées du 15 Mars 1966. La mise à jour de la convention collective CCN 66 est régulière.

4.1.1 Le personnel salarié

Les missions des professionnels

Le directeur a pour mission la Direction de l'établissement : Le Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecuireuls », en vertu des pouvoirs délégués par le conseil d'administration en la personne du Président et, par délégation, du Directeur Général de l'Association. Conformément au décret N°2007-221 du 19 février 2007, un document unique de délégation est rédigé. Ce document est également présenté aux autorités publiques qui ont délivré l'autorisation de l'établissement, ainsi qu'au Conseil de la Vie Sociale. Le directeur agit par délégation et sous l'autorité du Directeur Général de l'Association et engage sa responsabilité permanente devant celui-ci pour toutes ses actions ou celles de ses subordonnées. Il exerce donc cette fonction, dans un esprit de loyauté totale et de fidélité vis-à-vis de l'Association, de ses objectifs et de ses dirigeants.

Le comité de pilotage permet au directeur de rendre compte aux instances dirigeantes de sa gestion, de son organisation et de l'administration des structures et des projets, dont il a la responsabilité.

Chaque salarié prend part à l'évolution du projet de l'établissement et contribue à faire évoluer la qualité du service.

Depuis mai 2010, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei est constitué du Foyer de Vie « Les Glycines » à Grenay et du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils » à Bully-les-Mines. Depuis le 1^{er} octobre 2018, l'équipe de direction du Pôle Habitat et Vie Sociale est constituée de deux chefs de Pôle.



Le rapprochement des deux établissements permet une dynamique transversale et une mutualisation des moyens !



Le bon fonctionnement de l'équipe est basé sur la communication. C'est la garantie pour chacun de pouvoir compter sur les autres comme relais face à des problématiques ou à des moments difficiles, afin d'offrir aux personnes accueillies l'accompagnement le plus serein et efficace possible.

L'ensemble de ces opportunités a permis d'établir l'indispensable corrélation entre « besoins des personnes » et « rôle et fonction de chaque professionnel »

L'organisation au Service d'Accueil de Jour et la mutualisation des moyens et de certaines actions avec le Foyer de Vie sont une œuvre collective. Elles nécessitent la volonté de tous pour organiser, ajuster, mettre en conformité, amener des propositions nouvelles, inventer et adapter les pratiques et les projets, dans le but d'apporter des améliorations dans la qualité de vie des personnes et de leur entourage. Pour y parvenir, il faut adopter des principes essentiels : le respect, la reconnaissance et le partage des compétences de chacun, dans le but d'être toujours performant.

L'accueil d'un nouveau professionnel

L'accueil d'un nouveau professionnel dans la structure est formalisé par une rencontre avec le personnel d'encadrement, la directrice et/ou le chef de pôle. Il s'agit de décrire à la personne recrutée, les valeurs et la philosophie portées par l'Apei de Lens et environs, de présenter la structure et son fonctionnement et de dresser les grandes lignes et perspectives de travail au Service d'Accueil de Jour, les missions confiées et les tâches à réaliser. La notion de confidentialité est systématiquement rappelée, pour toute personne entrant dans la structure.

Les documents réglementaires sont remis à la personne, le jour de son arrivée :

- ▶ Le contrat de travail
- ▶ Le règlement de fonctionnement
- ▶ Le règlement intérieur
- ▶ Le Protocole de prévention et de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

L'ensemble des outils de la Loi du 2 Janvier 2002 sont présentés. Ils sont mis à la disposition des intervenants.

- ▶ Le livret d'accueil des usagers
- ▶ La Charte des droits et liberté de la personne accueillie
- ▶ Le contrat de séjour et le DIPEC

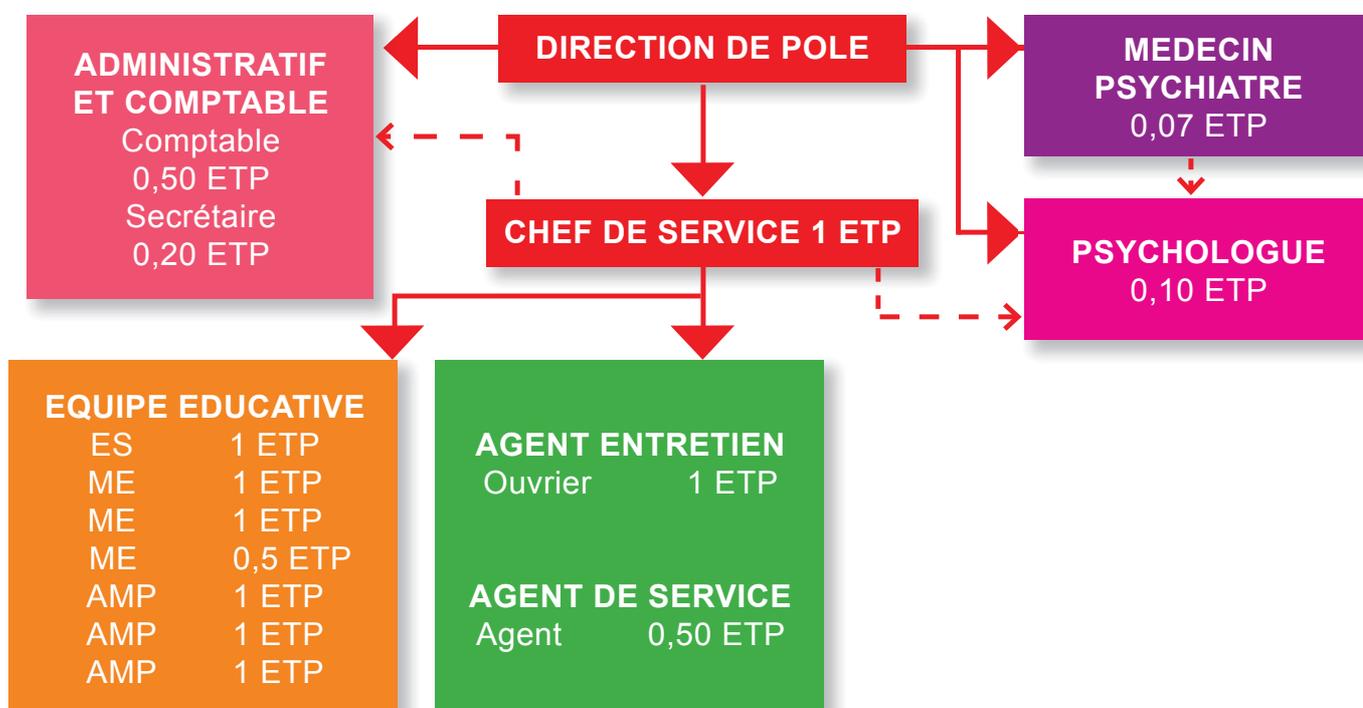
- ▶ Le conseil de la vie sociale
- ▶ La liste des personnes qualifiées
- ▶ Le projet d'établissement
- ▶ Le rapport de l'évaluation externe

4.1.2 Les effectifs et la qualification du personnel

Le Service d'Accueil de Jour compte 9,87 ETP (Equivalent temps plein). Ainsi la structure bénéficie d'un ratio d'encadrement de 0,282 base 35 personnes accompagnées.

4.1.3 Organisation des services

Direction - Encadrement	
Chef de service	1,00
Administration - Gestion	
Comptable	0,5
Secrétaire	0,2
Médical – Para médical	
Psychiatre	0,07
Psychologue	0,1
Socio-Educatif	
Educateur Spécialisé	1
Moniteur éducateur	2,5
Aide Médico-Psychologique	3
Services généraux	
Agent de service intérieur	0,50
Agent technique logistique	1,00
TOTAL	9,87 ETP



→ Niveau hiérarchique

- - - → Niveau fonctionnel

4.1.4 L'Organigramme

L'organisation du travail des équipes prévoit des temps de concertation et d'échanges. Les différentes réunions d'équipes sont repérées.

La réunion générale d'équipe

Elle rassemble l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et permet une information générale sur le projet institutionnel et sur l'ensemble des aspects organisationnels. Elle permet de dresser le bilan et de définir les perspectives de travail, y compris les démarches d'évaluation de la qualité.

Cette réunion se tient ponctuellement et au rythme de 2 ou 3 dans l'année. Un compte rendu est rendu et systématiquement remis à chacun des participants.

La réunion hebdomadaire de régulation

Organisée par le chef de pôle qui en assure l'animation, la réunion de régulation rassemble les professionnels éducatifs, la psychologue et le médecin psychiatre. Elle permet de faire le point en équipe sur les actions menées et de planifier les actions à prévoir. C'est l'occasion pour les membres de l'équipe éducative d'évoquer les difficultés et de rechercher les axes d'amélioration à envisager. Elle permet d'aborder les problématiques liées à l'accompagnement, l'organisation matérielle des activités, le recours nécessaire à des partenaires extérieurs ou aux familles.... C'est aussi dans ce cadre que sont abordées les questions relatives au fonctionnement du service : les objectifs de l'accompagnement, l'éthique professionnelle, les besoins de formation continue ou ponctuelle. Cette réunion de régulation est l'instance de débat et d'échanges sur les pratiques professionnelles. L'analyse de la pratique permet à chacun d'exprimer ses interrogations et ses ressentis. La directrice et/ou le médecin psychiatre participe occasionnellement à cette réunion de régulation, lorsqu'une

problématique particulière, le nécessite. La réunion de régulation nécessite la préparation d'un ordre du jour et le compte rendu dans un cahier, des décisions prises en équipe. C'est un temps privilégié pour les professionnels dans la distanciation des problèmes rencontrés. C'est un outil de management privilégié et un levier pour prévenir d'éventuelles situations de maltraitance.

La démarche de bientraitance exige à la fois une réflexion collective sur les pratiques pour une prise de recul régulière des professionnels, et une mise en acte rigoureuse des mesures que la réflexion collective a mûries et préconise pour améliorer les pratiques : culture de questionnement permanent.

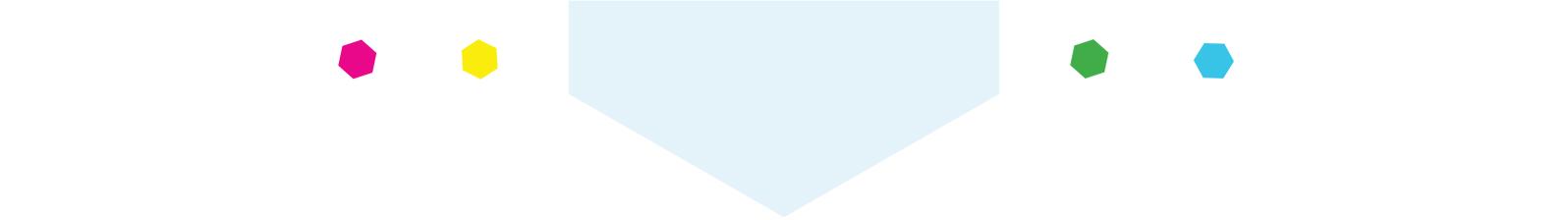
Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ANESM

Les réunions d'évaluation du projet personnalisé

Sur une période de deux ans, chacun des 32 projets personnalisés est revu, actualisé voire modifié ou ajusté. La réunion de projet personnalisé, appelée communément « réunion de PP », fait l'objet d'une préparation particulière et respecte la procédure définie à l'Apei de Lens et environs. Cette réunion concerne l'équipe pluridisciplinaire. De la même manière, il est établi pour la personne en accueil temporaire un projet personnalisé.

Les réunions de service

Pour chacun des services au Pôle Habitat et Vie Sociale, une réunion bimensuelle est prévue (service administratif et comptable, services généraux et d'entretien), avec la directrice et/ou à l'occasion le chef de pôle. La qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes dépend de l'organisation de chacun de ces services, des prestations fournies et



des modalités retenues pour garantir la qualité de ces prestations. Ces réunions permettent aux professionnels d'être participants aux évolutions de la structure et servent à échanger sur les pratiques professionnelles. Depuis Mai 2010, cette réunion est organisée en commun avec les professionnels du Foyer de Vie et du Service d'Accueil de Jour.

La directrice et le chef de service sont garants du « climat social » et sont attentifs aux situations particulières. Les conditions préalables au bon fonctionnement du Service d'Accueil de Jour sont :

- ▶ L'organisation et l'animation des différentes instances représentatives du personnel et des personnes (DP, CHSCT, CVS, Commission de vigilance et de prévention de la maltraitance)
- ▶ L'information et la parole donnée aux professionnels, aux personnes, aux familles et aux partenaires.
- ▶ La politique de gestion des ressources humaines, menée en concertation avec la responsable des ressources humaines et le Directeur Général.

Les problèmes et/ou dysfonctionnements doivent être repérés et traités et peuvent à l'occasion, nécessiter un entretien avec la personne ou l'équipe. La supervision concerne à la fois le traitement des situations problématiques mais il est tout aussi indispensable, de repérer les situations et actions à encourager et à valoriser.

L'évaluation interne des compétences

L'entretien individuel est un acte de management, il met en scène le salarié et son hiérarchique. L'objectif est de définir l'ajustement futur des contributions du salarié au projet de l'Association et de l'établissement, compte tenu de sa contribution actuelle. L'entretien est un outil de gestion des carrières et des compétences et un outil utile, au plan de formation. Il sert le salarié dans la mise en perspective de sa carrière professionnelle et

lui permet d'exprimer ses souhaits, attentes et besoins vis-à-vis de sa situation au travail.

Cet aspect du management des ressources humaines est inscrit dans le cadre de la démarche qualité et s'appuie sur les fiches de poste, dans chacun des établissements de l'Apei et au Service d'Accueil de Jour.

Qualité de Vie au Travail

4.2 Les intervenants extérieurs

Les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte.

L'Apei de Lens a décidé de mettre en place une démarche QVT.

Pour cela, une enquête a été réalisée en 2017, à laquelle plus de 60% des personnes ont répondu. Si les résultats globaux sont bons, il est à noter parfois des difficultés. Un comité de pilotage est désormais en place, avec le soutien d'un cabinet extérieur. Tous les établissements sont partie prenante dans cette animation. Une étude est en cours pour faciliter le soutien psychologique, social et managérial.

Les intervenants extérieurs

Un réseau diversifié permet de répondre aux exigences des projets médico-socioéducatifs. Des professionnels partagent leurs compétences et animent certaines activités comme le sport collectif et la danse ou le théâtre et la musique. Des instituteurs proposent au travers de supports et d'outils pédagogiques de développer et/ou de maintenir les aptitudes cognitives. Un réseau de praticiens médicaux et paramédicaux se développe pour organiser les réponses aux diverses problématiques des personnes et des familles : dentiste, kinésithérapeute, orthophoniste, Centre de soins psychiatrique, de rééducation, Centre ressources de LOOS, Centre Ressource Autisme. Une diététicienne apporte son soutien à l'équipe de cuisine de l'ESAT.

Les groupes de réflexion et d'échange sur le territoire

La collaboration avec les intervenants et la participation des professionnels du Pôle Habitat et Vie Sociale, aux groupes de travail sur le territoire viennent renforcer les connaissances et la réflexion des équipes.

A titre d'exemples :



Le réseau accueil temporaire

L'équipe de direction et l'éducatrice spécialisée participent au réseau de promotion de l'accueil temporaire regroupant partenaires associatifs, organismes publics et représentants administratifs. Celui-ci a pour objet d'encourager toute action susceptible de structurer et promouvoir l'accueil temporaire ainsi que d'en garantir le bon fonctionnement. Le CREA est en charge de l'animation de ce réseau et contribue ainsi à la mise en œuvre d'actions de communication, de formation et d'évaluation.



La Fabrik à projets

La plateforme de soutien aux initiatives de développement social intervient pour promouvoir les initiatives locales, qu'elles soient portées par des habitants et/ou par des associations. Elle réunit tous les mois des porteurs de projets, des salariés et des bénévoles, des associations volontaires engagées sur le terrain et des administrations, qui apportent un soutien, un accompagnement

et des conseils aux initiatives présentées lors des réunions. Au-delà de l'appui aux projets, la plateforme est un lieu de partage et de mise en lien entre les acteurs du territoire.

La plateforme s'attache à :

- Mettre en réseau les acteurs locaux
- Optimiser et mutualiser les moyens
- Garantir l'expression et l'écoute des personnes
- Respecter l'identité des porteurs de projets
- Accompagner et orienter les porteurs de projets
- Capitaliser les expériences

Cette plateforme a, avant tout, un rôle de soutien, d'accompagnement et de conseils. Le chef de service y participe et représente l'Apei de Lens et environs.



L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Pour mener à bien ses missions ou éclairer l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE) la MDPH fait appel à des partenaires et compétences extérieurs, dont les établissements sociaux et médico-sociaux "Adultes", pour éclairer l'EPE lors d'une demande de renouvellement de prise en charge ou d'hébergement ou dans le cadre d'une prestation de compensation (PCH) pour les besoins en "aide humaine" pour les retours à domicile. Au terme de cette évaluation globale et individualisée basée sur le Guide d'Evaluation multidimensionnelle d'évaluation, l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation émet une proposition de décision qui sera soumise pour décision à la commission des droits de l'autonomie (CDA). La directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale participe à la réunion mensuelle de cette instance.

4.3 Les bénévoles et les stagiaires

La participation et le concours de plusieurs personnes bénévoles complètent les dispositifs mis en place par les professionnels, dans l'organisation des activités. La personne bénévole intervient dans le cadre collectif et doit avoir un projet d'intervention. De cette manière, la personne bénévole contribue à développer le bien-être, les réponses aux besoins, l'autonomie et l'insertion de chacune des personnes. Sa participation ponctuelle offre l'occasion d'une relation « tiers » avec l'usager, relation qui permet de porter un regard attentif et un état d'esprit de bienveillance vis-à-vis des personnes accompagnées. La personne bénévole s'engage à respecter les valeurs associatives, au travers d'une convention de bénévolat, qu'elle signe.

Soucieux du renouvellement des compétences, l'ensemble des équipes du Service d'Accueil de Jour, accueille régulièrement des stagiaires des différentes écoles ou instituts de formation de la région, s'agissant de tous les métiers représentés. Cette volonté d'accueillir et de participer à la formation des futurs professionnels engage les équipes, dans la mise « en exploration » de leurs interventions, c'est le moyen de redéfinir son positionnement professionnel et de repenser le modèle d'accompagnement. Cette démarche volontaire tend à modifier les attitudes de chacun et force les interrogations sur l'évolution des métiers et des pratiques. Ainsi pensé, l'accueil du stagiaire donne lieu à des bénéfices partagés. En collaborant à l'évaluation du stagiaire, le professionnel peut aussi s'exercer et participer ensuite, au jury des examens ou du diplôme d'état. Il peut être amené à intervenir dans les centres de formation pour faire le lien entre la théorie et la pratique.

Une procédure d'accueil des stagiaires permet de repérer les préalables

indispensables avant la mise en situation. Elle permet d'évaluer :

- ▶ La motivation à intégrer une équipe et l'établissement
- ▶ Les objectifs de stage
- ▶ Le positionnement du stagiaire et son rôle vis-à-vis de la population accueillie et des familles

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Il permet à celui-ci, d'identifier l'ensemble des procédures et aspects réglementaires à respecter. Il contient l'ensemble des informations utiles sur l'Association et l'établissement. Il comprend une note de synthèse qui est remplie par le stagiaire à l'issue de son stage, cette note participe à l'amélioration continue de la qualité. Le chef de service fixe un rendez-vous avec le stagiaire. C'est au cours de cet échange qu'est confirmé ou non l'accueil du postulant. Cette rencontre permet aussi de définir les modalités administratives et réglementaires et la signature de la convention de stage.

Le stagiaire répond pleinement aux besoins des personnes et aux exigences du projet d'établissement. Pendant sa période de stage, il est guidé par un référent. Le chef de service est attentif à l'évolution du stagiaire, l'ensemble des documents indispensables est mis à sa disposition. Le respect de la confidentialité des informations est une règle incontournable et sa transgression est sanctionnée.

L'ensemble des actions des bénévoles et stagiaires induit des regards plus occasionnels et il peut être également sources de questionnement et d'enrichissement pour les professionnels.

Paroles de stagiaires

Zoom sur une stagiaire du SAJ...

Cécile DECALION. J'ai 26 ans et je suis stagiaire Monitrice-éducatrice à l'AFERTES d'Avion. Dans le cadre de ma formation,

j'effectue un stage au Service d'Accueil de Jour "Le Domaine des Écureuils" de Bully-les-Mines. Mes missions en tant qu'étudiante en formation sont de participer à l'action éducative, à la prévention, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne, pour développer ou maintenir les capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion des usagers, en fonction de leurs besoins, demandes, capacités, limites et de leur histoire. En tant que future Monitrice-éducatrice, j'ai un rôle de mise en œuvre et de coordination du projet personnalisé de la personne à travers le collectif. Ainsi, je suis présente au SAJ du lundi au vendredi de 9h à 16h. Cela me permet d'accompagner les personnes tout au long de la journée dans les actes de la vie quotidienne, par le biais de diverses activités mises en place par l'équipe et de me familiariser avec les difficultés, questionnements et problématiques auxquelles ils sont confrontés au quotidien.

Lors de mon stage, je me suis davantage intéressée à la question de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies, qui fait partie, de façon présente, du quotidien. En effet, j'ai pu constater qu'il y a plusieurs couples au sein du SAJ et que parfois, ils se trouvent confrontés à des comportements inadaptés (étreintes sexualisées, découverte du corps de l'autre dans les espaces collectifs ...), ce qui peut engendrer de la gêne chez les autres personnes. Dans mon rôle j'ai pour mission d'intervenir dans le cadre de la prévention et de favoriser le "vivre-ensemble" et l'épanouissement des personnes au sein du collectif, tout en leur permettant également de s'épanouir et de vivre, d'être reconnu au SAJ en tant que couple. Ainsi, j'ai pensé mettre en place un projet "ciné-débat" en projetant le film "tu veux ou tu peux pas" (film réalisé par Laurent Evrard et tourné par les résidents du Foyer de Vie "Le Rex Meulen », des Papillons Blancs de Dunkerque.) Qui aborde l'affectivité et

la sexualité des personnes accueillies. La projection s'est faite en partenariat avec le foyer de vie "les Glycines", ce qui nous a permis d'avoir accès à un espace assez grand afin d'inviter davantage de personnes des deux structures, les membres des équipes éducatives, ainsi que les familles qui le souhaitent. Ce film a servi de support pour animer le débat et m'a permis de m'appuyer sur des situations concrètes afin de favoriser la prise de parole et un temps d'échange qui fut riche en informations et en partage d'expériences, venant notamment des personnes elles mêmes.



Cette expérience professionnelle m'a permis de développer des compétences de prise de parole devant un groupe, ce qui est important dans le cadre de mon futur métier, tout en employant un langage adapté afin que toutes les personnes présentes et se sentent investies dans le débat. De plus, il m'a fallu mobiliser le sens de l'écoute, d'empathie et de confiance, important car la thématique "vie affective et sexuelle" est délicate à traiter au vu de la nature intime et personnelle de celle-ci. Je me suis enrichie de cette expérience et du partage et des échanges avec les personnes mais aussi avec les parents, qui ont su faire part de leurs craintes, leurs questionnements, ou avis et enfin avec les professionnels qui ont partagé leurs pratiques et leurs difficultés lorsqu'ils se trouvent confrontés à cette thématique.

4.4 La formation

La formation est une des préoccupations majeures du secteur. Le plan de formation est un outil essentiel de la gestion des ressources humaines. Il permet une gestion des compétences des professionnels en lien avec le projet institutionnel mais il permet également de développer les savoirs sur demande individuelle, en lien avec l'activité exercée. Cette gestion du plan annuel de formation répond aux besoins des professionnels de manière participative et recueille l'avis des instances représentatives du personnel (Comité d'entreprise et délégués du personnel)

L'objectif des formations consiste à placer les professionnels en recherche, afin qu'ils s'interrogent sur leurs pratiques et leur implication.

Une participation à des colloques peut être proposée par l'équipe de direction, aux professionnels intéressés.

Ces formations sont en lien direct avec le quotidien des professionnels et sont l'occasion d'échapper à la routine et de prendre du recul face aux situations qui peuvent paraître difficiles.

Ces temps de formations proposées, en dehors du plan de formation ont concerné :

- ▶ La vie affective et sexuelle des personnes handicapées
- ▶ La méthode « Facile A Lire et A Comprendre »
- ▶ La bientraitance
- ▶ Colloque ALTER, ALTUS et ART,

D'autres formations répondent aux exigences réglementaires mais ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation continue. Il s'agit des formations liées à la sécurité et aux premiers secours. Elles sont organisées à l'initiative du directeur de l'établissement.

Ponctuellement, l'association propose aux professionnels de l'établissement des rencontres aux thématiques diverses. Elles concernent de manière spécifique, certaines catégories de professionnels ou de manière plus générale l'ensemble des catégories professionnelles.

4.5 Le partenariat

Le partenariat est extrêmement développé, que ce soit sur le plan social, culturel, sportif, médico-social ou sanitaire (Confer liste tableau synoptique).



Initiée en décembre 2011, la réunion des partenaires au Pôle Habitat et Vie Sociale est devenue une instance incontournable pour « Promouvoir la Citoyenneté », « l'Accès aux Droits » et « Développer l'Intégration et l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap ».

Les rencontres ont lieu 2 à 3 fois dans l'année, au Foyer de Vie.

La culture... de l'inclusion

Une volonté partagée avec nos nombreux partenaires



Le travail en réseau et en partenariat nécessite de travailler en dehors des murs de l'institution. Il repose sur une volonté institutionnelle forte et doit pouvoir se mettre en œuvre dans le cadre d'une dynamique de projets. On ne doit pas perdre à l'esprit la définition du partenariat, qui selon le dictionnaire de l'action sociale, est : « Une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème clairement identifié dans lequel, en vertu de leur mission respective, ils ont un intérêt, une responsabilité, une motivation, voire une obligation ».

Principes de cette collaboration avec les partenaires

Il est impossible de pouvoir disposer de toutes les compétences, en un même lieu ou chez une même personne. Dès lors, **il faut créer des réseaux de compétence**. Consulter celui qui est le plus compétent pour répondre aux questions qui se posent.

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat ».

Kofi ANNAN

Toute action a tendance à produire une réciprocité, cette réciprocité doit être entretenue et recherchée pour établir des interactions équilibrées, dans lesquelles chacun trouve son compte. **Les actions** de sensibilisation et de communication, mais aussi les modalités d'intervention des professionnels et des partenaires **peuvent avoir des effets bénéfiques sur la qualité du « vivre ensemble » dans la cité.**



L'environnement est susceptible de pouvoir être plus ouvert et plus accueillant au public des établissements.

L'ouverture de certaines prestations ou actions à des personnes extérieures à l'établissement permet la mixité. Celle-ci s'effectue dans l'intérêt de l'ensemble des publics, en veillant à ce que chacun puisse en tirer bénéfice. Il est important de maintenir une certaine forme de vigilance pour que cette mixité ne se réalise pas au détriment d'une certaine catégorie de public, notamment au regard de son rôle social.

L'accueil intergénérationnel doit permettre que les enfants ou adolescents, leurs parents et les personnes âgées trouvent un bénéfice éducatif, sur le plan du lien social et relationnel.

Nos différences culturelles nourrissent notre intérêt pour l'autre et donnent envie d'aller à sa rencontre. La diversité de nos actions, de nos compétences et nos différences culturelles, loin de diviser et séparer les hommes, nous oblige à prendre conscience de leur profonde identité.

L'inclusion sociale consiste alors à faire en sorte que tous les citoyens aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société...

Grâce au partenariat avec le SAJ et la municipalité de Bully, des abris à chats ont pu être implantés sur le site de la Résidence Autonomie Maurice Debout afin d'accueillir les félins. Une installation qui a soulevé l'enthousiasme puisque des commentaires venus de France, de Belgique et même du Québec ont salué cette implication.



Ces différentes formes de collaboration permettent d'enrichir l'accompagnement des personnes. Ces partenariats reflètent bien la pertinence de développer la complémentarité entre professionnels du handicap et ceux des autres secteurs pour améliorer la qualité de

l'accompagnement de toutes les personnes handicapées. Ils font appel à des compétences multiples et dans des domaines très divers. C'est de cette façon que l'établissement est vecteur de lien social et s'engage dans l'égalité des droits et des chances et la participation à la vie citoyenne.

4.6 Les moyens financiers

Par arrêté du Président du Conseil Départemental, la contribution de la personne est fixée à un minimum garanti par repas et par jour pris dans l'établissement. La personne handicapée ou son représentant légal verse directement sa participation à la structure d'accueil.

Les différentes modalités de contributions financières sont fixées et inscrites dans le contrat de séjour.

Cas spécifique de l'accueil temporaire :

En accueil de jour temporaire, la contribution est fixée aux 2/3 du forfait journalier hospitalier. Il est laissé à la disposition de la personne handicapée la totalité de ses ressources. La personne handicapée ou son représentant légal verse directement sa participation à la structure d'accueil.



L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PROCEDURES PRINCIPALES



Accompagner c'est se placer ni devant, ni derrière, ni à la place. C'est être à côté.

Joseph Templier

L'accompagnement

L'accompagnement s'érige sur un principe éthique fondamental : aider ou prendre soin d'une personne handicapée ne doit jamais aller à l'encontre des valeurs humaines admises par tous, ne doit jamais diminuer sa santé, son bien-être, sa qualité de vie. Ces valeurs et ces connaissances soutiennent une philosophie de l'accompagnement capable de servir de guide aux professionnels ; capable de nourrir leur réflexion et leur pratique en leur fournissant non seulement des indications sur les actions à mettre en place, mais également des repères sur ses modalités d'exécution et sur la relation avec la personne vulnérable. A travers cette philosophie, se dessinent les principes et les règles de l'art des professionnels, qui visent à aider les personnes à améliorer leur qualité de vie, ou à les accompagner sans jamais cesser d'être en lien « d'humanité » avec eux.

L'entrée de la Personne adulte s'inscrit dans un parcours de vie qu'il faut découvrir, non pas dans le but de contrôler ni par curiosité mais uniquement dans celui, de reconnaître le Projet de Vie de la personne. Respecter son choix de vie et l'expression de ses attentes, de ses désirs, sont autant d'éléments indispensables et préfigurent l'ensemble des procédures qui définissent à la fois, le fonctionnement et l'organisation de l'institution et serviront de préalables indispensables, à la mise en œuvre de son projet personnalisé.

Les procédures

L'ensemble de nos actions, basé sur une double référence : la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et

médico-sociale et la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ne serait pas possible sans procédures clairement identifiées par l'association et l'établissement. Elles constituent pour les professionnels, la base réglementaire et déontologique, qui leur sert de guide et de référence au quotidien.

L'obligation pour les établissements du social et médico-social de constituer un dossier usager unique.



Dans ce dossier usager se trouve l'ensemble des informations qui concernent la personne, lequel bénéficie du droit de consulter son dossier selon certaines conditions d'accès.

Le contenu du dossier de la personne

Le dossier de la personne est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions (activités et prestations) menées par l'établissement. Il recueille toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte de la situation de la personne, afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plans d'action, et leur évaluation. Le contenu du dossier dans un logiciel informatisé retrace dans le détail les différents volets de la prise en charge de la personne.

5.1 Admission et Accueil

L'admission au sein du Service d'Accueil de Jour est soumise à la notification d'une orientation par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Une procédure d'admission définit les différentes étapes (*Logigramme de la procédure d'accueil, d'admission et de sortie, présenté en annexe*).

Commission de pré-admission

L'accueil d'une nouvelle personne ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une procédure de pré-admission. La commission se réunit à chaque fois qu'une place est vacante. C'est une instance qui émane de la direction. Elle est composée de plusieurs membres :

- ▶ La directrice
- ▶ Le chef de pôle
- ▶ Le médecin psychiatre
- ▶ La psychologue
- ▶ Un éducateur

Les personnes invitées à se présenter sont toutes inscrites sur la liste d'attente. Le nombre important des personnes inscrites nous oblige à définir des critères préalables pour recevoir plusieurs personnes parmi lesquels, on peut citer : l'âge, la date d'inscription sur la liste d'attente... Certaines personnes sont connues car elles ont déjà visité la structure. D'autres sont connues par l'Association.

Le premier contact avec la personne et sa famille ou le tuteur permet de faire connaissance, de définir les attentes et les besoins de l'intéressé et de cerner pour l'équipe, la problématique au niveau du handicap et de la situation en générale. Le médecin donne son point de vue sur l'aspect technique du dossier.

L'équipe de direction prend la décision en tenant compte des contingences de la structure. Elle cherche à maintenir l'équilibre. Elle étudie chaque situation avec la plus grande objectivité. Le caractère unique de chacune des situations et la singularité des personnes sont pris en compte.

La personne et sa famille ou représentant légal sont averties par un appel téléphonique et un courrier, environ une semaine après la réunion de la commission. Si la situation l'exige, il est possible de recevoir à nouveau la personne et sa famille et/ou le représentant légal pour expliquer le choix de la commission. En cas de refus d'entrée dans la structure, les personnes restent inscrites ensuite sur la liste d'attente.

5.2 Personnalisation du service

L'accueil d'une nouvelle personne se fait sur rendez-vous en présence du représentant légal et/ou de la famille, de l'équipe de direction de l'Association et d'un professionnel. Il s'agit d'une étape importante, visant à présenter la structure, l'association, les missions de l'établissement et cibler plus précisément avec la personne, ses attentes. Un dossier administratif est complété et différentes pièces administratives sont demandées.

Les modalités de fonctionnement sont expliquées et les documents officiels sont remis à la personne et à sa famille :

- ▶ Livret d'accueil
- ▶ Règlement de fonctionnement

Le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge pour les personnes en accueil temporaire est établi lors de l'admission et remis à la personne accueillie et/ou à son représentant légal dans les 15 jours suivant son admission, la signature intervenant dans le mois.

Ce contrat ou document individuel de prise en charge ne peut être valide que dans le cadre du consentement des parties signataires.

Le contrat ou document individuel de prise en charge a pour objet l'individualisation de la prise en charge.

A ce titre, son contenu précise :

- ▶ Les objectifs de l'accompagnement,
- ▶ Les prestations d'accompagnement adaptées qui peuvent être mises en œuvre
- ▶ Les conditions d'accueil
- ▶ La participation financière du bénéficiaire
- ▶ Les conditions et les modalités de résiliation, de révision, de réactualisation et de cessation des mesures qu'il contient.

Le projet personnalisé est établi par l'équipe avec la personne et/ou son représentant légal et proposé à la personne dans les six mois qui suivent son entrée dans l'établissement.

L'accueil est précédé d'une rencontre avec l'équipe éducative et/ou un référent nommé pour la partie concernant l'accompagnement à la vie quotidienne et les activités. Les éléments à prendre en compte concernent les habitudes de vie de la personne.

« Le respect d'autrui, le souci de son histoire, la confiance accordée, un regard comme semblable et comme unique lui confirmant qu'il est auteur et acteur responsable de sa vie »

G. PAGES

La rencontre avec le médecin psychiatre permet de rédiger l'ensemble des procédures d'accompagnement : autorisation d'hospitalisation, coordonnées du médecin traitant, protocole d'allergie, protocole alimentaire... L'ensemble de ces éléments figure dans le dossier médical de la personne.

Une visite de l'établissement est organisée, en ayant pris la précaution d'avertir les personnes et l'équipe de cette première rencontre.

5.3 Sortie des personnes

Un accueil peut être écourté lorsque les conditions de sécurité et de socialisation ne permettent pas le maintien en Service d'Accueil de Jour de la personne accueillie. Par ailleurs, en cas de manquement grave au règlement de fonctionnement, l'accueil peut également être interrompu. Mais la plupart du temps, la sortie est une étape qui correspond à la recherche d'une solution et d'une structure plus adaptée à la situation de la personne. En effet, l'accompagnement au long cours ne s'illimite pas, sans que se pose la question des moyens mis à la disposition de la personne, pour répondre à l'ensemble de ses besoins, qu'ils soient éducatifs, pédagogiques, thérapeutiques ou médicaux ou de soins. Le projet de vie de la personne, sans cesse questionné par les professionnels, qui ont la

responsabilité de sa mise en œuvre, doit rester en adéquation avec le projet de l'établissement. Au-delà des possibilités offertes, il faut pouvoir reconsidérer, avec la personne et sa famille ou le représentant légal, la situation de celle-ci.

Envisager la réorientation d'une personne dans un autre établissement signe la dynamique d'un projet adapté et respectueux de la situation de la personne. Il ne peut s'agir d'une rupture avec la personne avec laquelle nous chercherons à garder des liens, par le biais d'invitations aux manifestations, de visites dans l'établissement et pourquoi pas de travail en partenariat avec l'établissement.

Dans tous les cas de sortie de la personne de l'établissement, une information est prévue auprès des instances administratives (CAF, MDPH) et de notre organisme de tarification, le Conseil Départemental. Le secrétariat du siège tient à jour, les listes des personnes entrant et sortant dans les établissements et il y a lieu donc de le tenir informé. La MDPH met à jour les listes d'attente en établissement, au travers du logiciel Osmose.

« Définir l'homme comme projet induit donc une éthique pour les acteurs sociaux, celle d'une confiance a priori et permanente à l'égard d'autrui et donc l'acceptation d'une prise de risque à son égard »

J.B Paturet

Extrait du projet Associatif 2007-2011

5.4 La place de la personne et de sa famille

La création du Service d'Accueil de Jour est une réponse à la préoccupation du mouvement parental, à l'Apei de Lens et environs. Depuis son ouverture en 1991 et pour continuer à répondre aux aspirations des personnes et de leurs familles, la structure prévoit des espaces d'échanges et de rencontres régulières.



En dehors de leur participation au projet de leur proche et de leur représentativité au Conseil de la Vie Sociale, l'établissement s'engage dans une collaboration étroite avec les familles et les associations tutélaires. Trois ou quatre réunions sont organisées au cours de l'année. C'est un moment d'échanges et de partage sur la vie de l'institution, son organisation, son fonctionnement et l'évolution du projet d'établissement. Les familles prennent part ainsi à la vie de l'établissement et donnent leur avis. Ces visites sont une occasion supplémentaire pour les professionnels de croiser des regards et des sensibilités au sujet des activités qu'ils déploient et de la qualité des prestations qu'ils délivrent.

La Parentalité est « l'ensemble des savoir être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également, en autorité, exigence, cohérence et continuité ».

Le statut de citoyen

Les personnes handicapées doivent être considérées comme des adultes à part entière. Le droit de vote est le premier acte de citoyenneté mais il faut pouvoir choisir aussi son lieu de séjour, son travail et ses activités. L'accessibilité, en tant que participation et autonomisation des personnes, permet de favoriser la rencontre entre tous les citoyens, de permettre à toute personne en situation de handicap intellectuel d'améliorer sa vie quotidienne et de vivre avec et parmi les autres. Toutes les personnes handicapées mentales ne peuvent pas accéder à une vie totalement autonome, mais chaque pas qui est fait vers cette autonomie se révèle une victoire pour la personne et son entourage. Chacun a sa place dans la société. La participation des usagers à l'organisation de la vie sociale et aux décisions, va dans le sens de la promotion de la singularité et de la différence.

Des instances représentatives et participatives des personnes

Le terme de « participation » est construit à partir de la racine « part » sur laquelle est également construit le terme « partager ».



« Participer signifie donc prendre part, posséder une part de quelque chose pouvant être une propriété ou un pouvoir. En conséquence susciter la participation ne signifie donc pas seulement former des individus, les instruire, les animer, mais aussi, et peut-être surtout, se préparer à partager une part du pouvoir, de la puissance... »

R. Meister



La participation des personnes à l'organisation de la vie sociale et aux décisions, va dans le sens de la promotion de la singularité et de la différence. Elle est renforcée par les deux Lois récentes du 2 Janvier 2002 et celle du 11

février 2005 qui définit explicitement le droit des personnes, à donner leur avis et à participer aux décisions, qui les concernent.



Le Conseil de la Vie Sociale est mis en place conformément au cadre déterminé au niveau associatif (protocole associatif CVS et protocole électoral). Le

Conseil de la Vie Sociale dispose de modalités de fonctionnement qui sont précisées dans un règlement intérieur dédié. **Il se réunit quatre fois par an et son Président est une des personnes accueillies.** Il permet de recueillir l'avis et les propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment :

- ▶ Le projet d'établissement
- ▶ L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- ▶ Les activités et l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques,
- ▶ Les projets de travaux et d'équipement,
- ▶ Le règlement de fonctionnement,
- ▶ Les modifications substantielles relatives aux conditions d'accompagnement,
- ▶ La nature et le prix des services rendus
- ▶ L'entretien des locaux
- ▶ Les relogements en cas de travaux ou fermeture
- ▶ Les relations de coopération et d'animation développées en partenariat

D'autres formes de participation des usagers

Dans l'esprit et en pratique, la participation requiert, de mettre à disposition des personnes, les moyens d'y parvenir. Des questions préalables doivent être identifiées :

Les personnes disposent-elles de l'information ? Maîtrisent-elles leur environnement, c'est-à-dire les acteurs, les

enjeux ? Ont-elles connaissance des règles formelles et informelles (savoir quelles sont les transgressions) ? Ont-elles des moyens de communication adaptés ? Des instances de discussions repérées ? Une organisation permettant de les aider ou de les accompagner ?

Des instances de « Débat Citoyen » sont régulièrement organisées au Pôle Habitat et Vie Sociale.

La réunion d'expression est organisée chaque semaine. Les personnes peuvent y faire des suggestions ou réfléchir sur des sujets divers qui les concernent en particulier la vie au Service d'Accueil de Jour et les règles de l'établissement. C'est un temps qui permet aussi d'informer les usagers.

La commission de vigilance permanente s'inscrit dans le cadre du protocole associatif de prévention et de lutte contre la maltraitance. Il en existe une par pôle. Elle est composée du directeur de la structure, de représentants du personnel, des usagers et des familles. Elle se réunit deux fois par an. Son rôle est d'évaluer et de faire le point sur les situations à risque ou les points critiques, collecter et diffuser information et documentation, émettre des préconisations et transmettre des observations à l'Association.

Prendre part à cette idée de la participation pleine et entière, de la personne en situation de handicap intellectuel s'inscrit dans les valeurs et les actions de l'établissement. C'est une philosophie particulièrement développée au Service d'Accueil de Jour et à l'Apei de Lens et environs. Des professionnels s'engagent au côté des usagers, dans les différentes instances représentatives.

D'autres formes de participation sont organisées par les personnes elles-mêmes. C'est ainsi **que l'association de personnes en situation de handicap**

intellectuel : « Nous Aussi » s'est créée. Une section locale se réunit régulièrement, soutenue dans ses démarches par un administrateur référent qui fait le lien avec le conseil d'administration. Les usagers du Service d'Accueil de Jour ont été informés et peuvent adhérer et participer à cette instance, qui porte les intérêts de toutes les personnes handicapées.



Les personnes de différents établissements de la région Nord Pas de Calais, se réunissent et éditent **un journal « Le Clin d'œil »** qui traite de différents sujets d'actualité tels que le travail, la sexualité, les activités..... les loisirs. Un réseau interne associatif y participe. Les personnes du Service d'Accueil de Jour sont très actives et participantes dans cette instance.



**La commission experte
Facile À Lire Et À Comprendre**

Elle se réunit tous les deux mois. Mise en place depuis 2010, elle réunit des personnes et des professionnels des établissements et services, du secteur adulte à l'Apei de Lens et environs. Un administrateur est présent, elle est animée par la directrice du Pôle Habitat et Vie Sociale et la responsable qualité projet de l'association. FALC désigne un ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre, notamment pour les personnes souffrant de handicap intellectuel. Les personnes et les professionnels ont été formés à la méthode.



La démarche permet aux personnes de :

- ▶ Prendre connaissance des informations,
- ▶ Avoir accès aux informations en général,
- ▶ Avoir accès à leurs droits et faire leurs propres choix,
- ▶ S'initier à la méthode Facile À Lire Et À Comprendre,
- ▶ Echanger sur le contenu et le tester,
- ▶ Se familiariser avec les pictogrammes,
- ▶ Participer,
- ▶ Prendre des décisions.



La commission a été missionnée pour adapter l'ensemble des outils de la Loi du 02 Janvier 2002, selon une procédure décidée par le conseil d'administration :

- ▶ Validation de la trame par le bureau du conseil d'administration,
- ▶ Adaptation dans chacune des structures,
- ▶ Consultation du CVS (Conseil de la Vie Sociale) dans les établissements,
- ▶ Validation définitive en bureau du conseil d'administration.

La méthode Facile à Lire et à Comprendre change les rapports entre les personnes et les professionnels.

Elle donne aux personnes un quotidien plus libre et plus indépendant, le professionnel est plus aidant et facilitateur. Elle change la posture des professionnels. Elle change la nature de leur travail. L'auteur de l'écrit apprend à mieux formuler sa pensée il s'exprime dans un langage clair, simple et précis. »



La commission S3A

L'Apei de Lens et environs développe des actions concrètes afin de promouvoir l'accessibilité, et ce au travers du déploiement du pictogramme S3A : symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité. Après avoir formé des trinômes de personne accompagnée, parent et professionnel, l'Association a démarré dès septembre 2012 la formation de personnels

d'accueil de différentes structures pour les aider à prendre en compte la spécificité du handicap mental et à mettre en place les aides humaines et techniques adaptées. Des trinômes ont d'ores et déjà sensibilisé la Sous-Préfecture de Lens, le CCAS de Liévin, le Louvre-Lens, des professionnels de l'école de Bully-les-Mines. La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées a instauré une nouvelle dynamique autour de l'accessibilité, traduite par cette intention : "l'accès à tout pour tous". Concrètement, l'ensemble des lieux publics doivent être rendus accessibles à toute personne en situation de handicap, y compris les personnes handicapées intellectuelles. Des personnes et des professionnels au Pôle Habitat et Vie Sociale y participent.

Toutes ces actions s'inscrivent dans nos missions et contribuent à la promotion de la qualité de vie des personnes et à la reconnaissance du statut de Citoyen.

« Qu'est-ce qu'un citoyen qui doit faire la preuve, à chaque instant, de sa citoyenneté ? »

Pierre Bourdieu



L'EVALUATION



Deux des enjeux essentiels de l'évaluation sont de conduire les changements nécessaires et d'apporter les améliorations en continu et d'associer les parties prenantes à l'identification et à l'élaboration des préconisations d'amélioration.

La qualité de vie est définie selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), comme « la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement ».

L'Association a fait le choix de s'engager dans la démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations servies aux usagers et partenaires. Cette décision, qui constitue une orientation majeure de l'ensemble des administrateurs, est un choix politique fort inscrit dans le projet Associatif.

« A l'origine, les associations de parents se sont substituées à l'absence de secteur médicosocial en créant des lieux institutionnels d'éducation et d'accompagnement pour leurs enfants handicapés. Leur objectif premier était un accueil pour l'enfant ou l'adulte, un soulagement pour nombre de familles. Aujourd'hui elles revendiquent un service de qualité. La démarche qualité entre dans une culture de rationalisation, de formalisation, d'évaluation permanente. C'est une volonté clairement affichée par l'Apei de lens et environs, renforcée par une obligation qualité officiellement exigée par le législateur. Nous devons instaurer progressivement dans tous nos processus une dynamique d'amélioration continue. Un référentiel Qualité capitalise

les processus, les procédures, protocoles pour pérenniser les meilleures pratiques professionnelles.

L'Apei de Lens et environs s'est équipée des outils nécessaires à son évaluation. Le siège s'est doté d'une Responsable Qualité pour accompagner ce projet. Un comité de pilotage s'est mis en place dès début 2007 pour s'assurer de l'avancement de la démarche. Il s'assure de notre capacité à s'auto évaluer et à organiser une évaluation externe par un organisme habilité », Jacques Brelot – Président – Janvier 2007

6.1 Le développement continu de la qualité

A été retenue pour définition de la qualité :

« L'ensemble des caractéristiques et des valeurs de l'association et de ses structures, qui lui confère l'aptitude et la volonté de satisfaire à des besoins et aux désirs exprimés ou implicites de la personne handicapée »

Groupe de référence « Mise en œuvre de la démarche qualité » – 2002.

Au travers de cette démarche d'amélioration continue de la qualité, il s'agit d'intégrer le cercle vertueux du PDCA, tel que décrit dans le Projet Associatif.

L'association a fait le choix d'une démarche participative.

Des comités opérationnels : chaque pôle est doté d'un comité opérationnel. Il se compose du directeur du pôle, de ses chefs de services, des professionnels impliqués dans l'animation et la démarche et de la responsable qualité du siège. Ces comités opérationnels travaillent sur les questions évaluatives retenues. Ils peuvent se regrouper pour travailler un thème transversal. C'est l'instance de coordination et



d'organisation. C'est une instance technique, plurielle et collégiale, garantissant l'implication de l'ensemble des acteurs. Elle rend compte de ses actions au conseil d'administration.

L'amélioration continue de la qualité est conçue comme une opportunité et un levier pour générer le changement.

Il s'agit d'un processus d'apprentissage et de production de compétences collectives avec l'élaboration de critères propres d'appréciation de notre activité, de nos pratiques (manière de faire, de dire et d'agir), notamment au regard des Recommandations des Bonnes Pratiques de l'ANESM. D'où l'importance d'inscrire dans ce processus de construction, l'ensemble des acteurs afin que notre référentiel s'enrichisse des points de vue et regards différents, et qu'il soit négocié à l'interne. Cette démarche participative, offrant à chacun des espaces de réflexion et une autonomie de la pensée, permet d'établir un point de vue étayé. L'évaluation permet de mesurer et d'analyser les écarts par rapport à ces critères pour nourrir des pistes de progrès.

6.2 L'évaluation de la qualité

L'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles crée l'obligation pour les établissements médico-sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, à la fois au regard des missions qui leur sont confiées et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références et procédures validées par l'ANESM.

6.2.1 L'évaluation au quotidien

Dès l'arrivée dans la structure, les modalités d'organisation du Service d'Accueil de Jour fixent le cadre de nos interventions et les moyens de nos actions, pour satisfaire aux missions qui nous sont confiées. Elles tiennent compte des préconisations de l'association qui sous-tendent trois dimensions et renforcent ainsi la qualité.

Le Service d'Accueil de Jour s'inscrit dans une dynamique transversale :

Le comité de direction

Il est composé des directeurs des différentes structures, du Directeur Général avec ou sans le Président en fonction de son objet. Le comité de direction est une instance d'échanges et d'informations, de concertation, de réflexion, d'étude et de recherche. C'est une instance de préparation effective des décisions. Le Directeur Général anime, coordonne, informe et organise les échanges sur les orientations présentes et à venir.

Même si chaque structure est marquée par sa spécificité et se donne une mission bien définie et repérée par tous, chacun contribue au collectif dans une démarche plus globale, dans un but de complémentarité.

Extrait du Projet Associatif 2007-2011

Le Service d'Accueil de Jour s'inscrit dans une recherche de cohésion :

La réunion de direction

Elle réunit chaque semaine le Directeur et les chefs de service du pôle pour aborder tous les problèmes propres au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement. Lors de cette réunion sont abordées la mise en œuvre des projets personnalisés et leur cohérence vis-à-vis du projet d'établissement.

La réunion générale d'équipe

(Confer modalités page 63)

La réunion hebdomadaire de régulation

Cette réunion de régulation est l'instance de débat et d'échanges sur les pratiques professionnelles.

(Confer modalités page 63)



Les réunions de projet personnalisé

Sur une période de deux ans, chacun des 32 projets personnalisés est revu, actualisé voire modifié ou ajusté.

Les réunions de service

(Confer modalités page 63)

Le comité de pilotage

Celui-ci permet au directeur de rendre compte aux instances dirigeantes de sa gestion, de son organisation et de l'administration de l'établissement et des projets.

La Commission de vigilance permanente

L'énoncé des dispositions propres à garantir les droits des usagers

Issus de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les articles L. 311-4 et L. 311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles obligent les établissements médico-sociaux à remettre un livret d'accueil auquel sont annexés une charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et la liste des personnes qualifiées, à élaborer un contrat de séjour et un projet d'établissement. L'article L. 311-6 du Code précité instaure un Conseil de la Vie Sociale, un groupe d'expression, une enquête de satisfaction ou toute autre instance de consultation des personnes.... Les outils propres à garantir l'exercice des droits et libertés individuels des personnes accompagnées, sont mis en place.



Chaque outil est adapté par la commission experte « Facile A Lire et à Comprendre » à l'Apei de Lens et environs. Après

validation du comité de direction, il est traduit en « Facile A Lire et à Comprendre » dans chaque structure.

Le protocole de la prévention et de la lutte contre la maltraitance

Celui-ci a pour objectifs de faciliter la prévention, le repérage et le signalement des situations de maltraitance. Il intègre :

- ▶ Une définition des concepts propres aux notions de maltraitance et de handicaps.
- ▶ Une identification des attitudes, conduites, pratiques institutionnelles et personnelles inacceptables.
- ▶ Les moyens de prévention des risques de maltraitance.
- ▶ La description des procédures notamment de signalement.

6.2.2 L'évaluation interne et l'évaluation externe

L'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles crée l'obligation pour les établissements médico-sociaux de procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, à la fois au regard des missions qui leur sont confiées et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, des références et procédures validées par l'ANESM. L'évaluation interne en référence à cette obligation légale (article 312-8 du CASF) a été réalisée en 2009 puis en 2012. Les résultats ont été transmis à l'instance de contrôle et de tarification. Cette évaluation a été réalisée à l'aide du référentiel PROMAP élaboré par l'Unapei, Union nationale des Associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis. Cette évaluation a permis de distinguer des forces, des faiblesses et des plans d'actions pour les différents établissements et services de l'Association.

L'évaluation porte sur les points suivants :

- ▶ Le respect des droits des personnes
- ▶ La participation des usagers, de leurs représentants ou proches et la

personnalisation de l'intervention

- ▶ L'établissement dans son environnement
- ▶ Le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre
- ▶ L'organisation de l'établissement
- ▶ La démarche d'amélioration de la qualité

L'évaluation externe

En application de l'article L312-8-al.4 et D312-205 du code de l'action sociale et des familles, la personne morale s'engage à réaliser l'évaluation externe et à la communiquer aux autorités compétentes aux échéances fixées. La conduite de l'évaluation externe conditionne le Renouvellement de l'autorisation de fonctionnement. L'évaluation externe au Service d'Accueil de Jour s'est déroulée en Janvier 2014, le rapport définitif a été transmis à l'Apei de Lens et environs et au SAJ, le 1er août 2014.

Les prochaines évaluations sont prévues :

- ▶ Evaluation interne en 2018
- ▶ Evaluation externe en 2020

6.2.3 Fiches actions établies dans le cadre du CPOM

L'Apei de Lens et environs a signé un contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2020. Il s'agit d'une nouvelle forme de gestion des établissements médico-sociaux entre les autorités de contrôle et/ou tarifaires et les différents gestionnaires et ce, pour une période de cinq ans. Les plans d'action sont spécifiques à l'établissement ou

transversales et concernent les établissements et services de l'Apei de Lens et environs.

Les actions concernent trois domaines :

Domaine d'action n°1 : Mode de gestion, d'organisation et de gouvernance

- ▶ Systèmes d'information

C'est dans ce cadre que l'association a développé le Schéma Directeur du Système d'Information (SDSI). Gessi et Imago, depuis septembre 2016.

Domaine d'action n°2 : Qualité de l'accompagnement

- ▶ Accompagnement des personnes avec autisme
- ▶ Accompagnement des personnes avec handicap psychique
- ▶ Accompagnement des personnes handicapées qui avancent en âge
- ▶ Accompagnement à la santé et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap mental
- ▶ Vie affective et sexuelle - Accompagnement à la parentalité
- ▶ Citoyenneté / Accès à la culture pour tous

Domaine d'action n°3 : Inscription dans la mise en œuvre des politiques publiques

- ▶ Coopération et Articulation avec les partenaires du territoire pour innover dans les réponses et adapter l'offre de services
- ▶ Adapter les dispositifs d'accompagnement et d'aide aux aidants, à l'évolution des attentes des personnes handicapées.





EVENEMENTS DU PÔLE HABITAT ET VIE SOCIALE



Septembre 2014
Septembre 2014

Inauguration du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecureuils »

Samedi 20 septembre 2014, une formidable dynamique s'enclenche autour du projet d'ouverture d'un espace culturel ouvert à tous, au SAJ Le Domaine des Ecureuils à Bully les Mines.

En présence de Monsieur François LEMAIRE, Maire de Bully les Mines et de son adjointe Madame Nicole GRUSON, le Président de l'Apei de Lens et environs accueille les nombreux invités.

De nombreuses animations... Groupe rock, Bao Pao, démonstration de Hip Hop, danse Handi valide, les Zycos, groupe de musique de l'Apei de Lens et environs et de nombreuses expositions d'œuvres d'arts, d'objets insolites, de robes du Défilé de Mode de la collection 2015...

De nombreux artistes sont présents dans le parc pour la réalisation d'œuvres collectives.. !

Défi ou réalité pour la personne en situation de handicap intellectuel ? Vivre ensemble, être acteurs et citoyens, c'est l'ambition partagée par les 80 personnes accompagnées par le Pôle Habitat et Vie Sociale, en créant un espace culturel ouvert et partagé avec le public dans le parc de l'établissement, et en y associant l'ensemble de nos partenaires : Municipalités, Centre d'Animation Jeunesse, Conseil Départemental, Education Nationale, monde associatif, services jeunesse, petite enfance, personnes âgées, artistes ou bénévoles. Le Projet de création d'un espace culturel dans le parc d'une structure médico-sociale ouvert et partagé avec le public est un nouveau Défi à relever par les personnes en situation de handicap et les professionnels qui les accompagnent, l'Apei de Lens et environs, les partenaires, les responsables chargés de la culture sur le territoire et les élus.



Invitation du 22 Avril 2016

Plus de 450
invités



Inauguration
le 22 avril 2016
de la yourte

Donner une vraie place au handicap

L'inauguration officielle s'est déroulée le vendredi 22 avril 2016, en présence de M. Jacques BRELOT, Président de l'Apei de Lens et environs, de M. Thomas DELREUX Directeur Général et plus de 500 invités, parmi lesquels de nombreux élus, Mme Odette DURIEZ, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Pas de Calais, M. LEMAIRE, Maire de Bully les Mines, M. CHAMPIRE, Maire de Grenay, des représentants de la Culture, de l'Education Nationale, des collectivités territoriales, des Maisons de la Solidarité du Département, des établissements médico-sociaux, de Mme AGIUS, Responsable Fonds Individualisés et Programmes Solidarités Nationales à la Fondation de France, M. GOSSET et M. LALANDE, responsables des centres de

formation de travailleurs sociaux, à l'AFERTES d'Arras et d'Avion, du monde associatif, des habitants....

La fête a rencontré un grand succès ! On a assisté à un grand moment de partage et de communion entre le(s) public(s). Les invités étaient rassemblés sous un grand chapiteau dans le beau parc arboré du SAJ pour assister aux nombreuses animations culturelles (musique, chant, slam, lecture de textes, spectacles des arts de la rue et du cirque, réalisation d'une fresque éphémère...) proposées par nos partenaires de l'AFERTES, l'Association Colères du Présent, la Ligue des Droits de L'Homme section de Lens Liévin, les PEP 62, les Croqueux d'notes, la médiathèque

de Grenay, le lycée Léo Lagrange de Bully...et par les personnes accompagnées de l'Apei de Lens et environs avec le groupe de musique les Zycos.

Un programme bien rempli qui nous promet de grands moments culturels dans les mois à venir, dans la yourte et dans ce nouvel espace culturel. Les invités ont ensuite partagé le verre de l'amitié et un cocktail dînatoire servi par les élèves en classe Bac Pro Accueil Réception Clientèle Usager du lycée Léo Lagrange de Bully les Mines, sous la responsabilité de M Gérard DEMARQUILLY et M André KUCHCINSKI, leurs enseignants.

Extraits des discours : « Les Droits culturels définissent précisément les droits aux savoirs, avec les libertés et responsabilités que cela implique. Ces droits permettent un réel effet de levier sur le développement social. Reconnaître

les acteurs et les mettre en situation d'agir ensemble c'est le défi qui s'impose pour que demain chacun puisse « Vivre Ensemble ». Cet espace de proximité est un lieu à partager par tous à l'Apei de Lens, avec les partenaires et la population. Il vise à favoriser les rencontres, les échanges, la mixité sociale, culturelle et ethnique.



Création d'un espace culturel, défi ou réalité !

*Développer l'accès à la vie dans la cité des personnes accompagnées
Et contribuer à l'avènement d'une société plus inclusive*

De l'intégration à l'inclusion... !

Michel CROQUELOIS



« La culture, c'est l'autre, venu d'ailleurs et que je ne connaissais pas. Je vais vers lui, il m'apprend son monde et il agrandit le mien. A l'autre j'ouvre ma résidence, j'ouvre mon savoir, et pourquoi pas mon cœur ? Ce qu'il m'apprend fait que j'ai moins peur de l'inconnu. Plus de culture, c'est moins de peur, moins de préjugés. Je suis moins ignorant. J'ouvre mon monde et l'autre n'a plus peur de moi, il ne m'évite plus. La culture, je suis plus riche, toujours plus riche, d'une richesse qui ne se compte pas en argent mais en émotions... »

Écriture du livre « Tactique de plomb à Bourgville » par les personnes du Foyer et du SAJ, François Annycke, coordinateur de l'Association Colères du Présent et Thierry Moral conteur

En janvier 2015, les événements de Charlie Hebdo ont secoué la France et la question du droit à l'expression était attaquée. Les personnes accompagnées au Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apei de Lens et environs ont décidé de se mobiliser en organisant un débat sur les droits de l'homme pour réfléchir à la question du droit à l'expression.

L'expression au Pôle Habitat et Vie Sociale, ce sont les séances du Conseil de la Vie Sociale, les groupes de paroles, les ateliers journaux des établissements (le relais avenir, le GlycineWS, la Voix du SAJ...), la communication en Facile A Lire Et A Comprendre, les interviews, les informations dans les ateliers avec les PEP 62.... S'exprimer est un besoin vital alors, pourquoi pas l'écriture d'un premier livre.

Créer un livre : Un nouveau défi ! Le projet a été proposé aux personnes qui participent au comité de rédaction des journaux des 2 établissements : le GlycineWS qui est le journal du foyer de vie les Glycines et la Voix du SAJ, celui du Service d'Accueil de Jour « Le Domaine des Ecoreuils ».

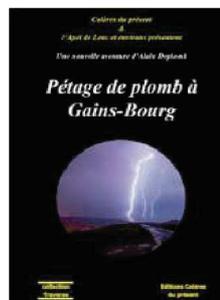
Colères du présent est une association située à Arras qui a pour ambition de lutter contre les exclusions, tout en promouvant l'écriture et la littérature d'expression populaire et de critique sociale. Ainsi, depuis plus de 15 ans l'association organise régulièrement des ateliers de création littéraire, des rencontres débats, la mise en relation d'auteurs et de structures, etc. et le Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale chaque 1er mai à Arras. L'objectif est de créer partout où cela est

possible les conditions de rencontre entre un large public et la littérature d'expression populaire et de critique sociale. François ANNYCKE coordinateur de l'association est venu présenter le projet « Traverse », une série d'actions portées par Colères du Présent et ses partenaires dans le bassin minier des Hauts de France. La démarche : Créer un livre à partir d'un texte écrit en atelier de création collective mené par un auteur. Le groupe a décidé de travailler sur une trame de roman autour de la disparition d'une jeune fille dans la ville idéale. Il ne manquait plus qu'à trouver un auteur pour accompagner le groupe sur l'écriture et un intervenant pour imaginer collectivement la mise en page.



Thierry MORAL est conteur, comédien et auteur

Il prend plaisir à accompagner les personnes dans cette aventure, il leur donne les moyens d'être reconnus dans leurs compétences ..., au Salon de l'humanité à Paris, il n'y avait pas de chaises prévues pour les personnes, il a fallu une place pour tous... c'est comme cela que les personnes s'imposent dans la société...



Le 1er salon du livre du foyer de vie s'est déroulé le vendredi 16 septembre 2016 lors de la fête du 20ème anniversaire du foyer. Le livre « Tactique de plomb à Bourgville » a été présenté au public. Les participants se sont retrouvés ensuite avec d'autres auteurs de la collection traverse* afin de présenter leur ouvrage, vendre leur livre et signer des autographes. Ils ont pu répondre aux questions du public et faire part de vive voix de leur aventure et des moments partagés au cours



de cette aventure humaine. Ce projet d'expression littéraire contribue à valoriser l'image de personnes devenues des auteurs.

Un second livre « Pétage de Plomb à Bourgville » a connu le même succès, avec 500 livres vendus. Depuis les personnes participent à de nombreux Salons du Livre à Arras, à Loos... Les personnes témoignent depuis de leur expérience, dans les centres de formation des travailleurs sociaux AFERTES, IRTS, ESTS..., au Salon de l'humanité à Paris...etc.

L'écriture du 3ème livre a démarré la semaine du 5 mars 2019 pour être présenté au Salon du Livre à Arras le 1er mai 2019.

Vendredi 7 septembre 2018

Inauguration de la Galerie des 4 saisons



Agir tous ensemble, c'est créer du lien social et c'est ce lien de citoyenneté qui détermine le rôle et la place des femmes et des hommes dans la société. Reconnaître les acteurs et les mettre en situation d'agir ensemble c'était le Défi lancé avec

l'ensemble de nos partenaires pour parvenir à « Vivre Ensemble ».

Le projet de création de l'espace culturel ouvert au public a d'autres ambitions aujourd'hui, celui de reconnaître l'expression et les talents des personnes, en valorisant leurs compétences artistiques et leur créativité dans les domaines les plus improbables qu'ils soient, la mode, la peinture, le modelage, le théâtre, la photographie, la musique ... et même la littérature. La galerie des 4 saisons a été créée pour mettre en valeur toutes ces créations et œuvres d'art, dans le cadre d'expositions temporaires ouvertes au public.

Zoom sur un chantier-école innovant

Débuté en 2017, le chantier-école de la Galerie des 4 saisons s'est déroulé dans le cadre d'un partenariat entre l'Apeï de Lens et environs et le Centre d'apprentissage de la Sauvegarde du Nord du service d'accueil de jour de Phalempin. Ainsi, durant plus d'un an, 5 jeunes (de 14 à 21 ans) en situation de décrochage scolaire ont appris les métiers du bâtiment (électricité, carrelage, plomberie...) en rénovant un ancien atelier. Ils ont créé la Galerie des 4 saisons. Accompagnés et soutenus dans leur projet de vie et d'insertion, ces 5 jeunes ont vécu une expérience positive et valorisante tout en découvrant le handicap. Pendant le chantier, ils partageaient le repas du midi avec les personnes accompagnées du Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apeï de Lens et environs. Ensemble, ils ont appris, ils ont créé des liens.

Le financement :

En totalité autofinancé par le biais d'actions réalisées par les personnes accompagnées et les professionnels du Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apeï de Lens et environs, des dons et par des subventions.

Zoom sur la convention, un jardin pour tous

Afin d'aller encore plus en avant dans cette démarche de partage et de vivre ensemble, le Pôle Habitat et Vie Sociale de l'Apeï de Lens et environs et la MECS Albert Châtelet Alefpa de Mérignies signent une convention de partenariat.

Des jeunes en formation de CAP travaux paysagers aménagent un jardin partagé dans le parc autour de la Galerie des 4 saisons. Un objectif : mettre en place un espace de jardinage pour tous et des ateliers avec différents publics : scolaires, personnes âgées, personnes handicapées... Avec ces actions, l'Apeï de Lens et environs œuvre encore plus pour l'inclusion, pour des espaces tournés vers la ville, vers la vie, vers le vivre ensemble...

Le chantier se poursuit chaque lundi avec les jeunes de l'ALEFPA.

En situation de décrochage scolaire, les jeunes sont valorisés dans leurs actions. Pour Jean et Ouria, ce projet donne aux jeunes le moyen d'être reconnus dans leurs capacités et leurs compétences. L'insertion sociale et professionnelle est le moyen pour ces jeunes fragilisés, d'être reconnus par la société.

Les rencontres au SAJ, avec les personnes du service, ou au self de l'ESAT avec les travailleurs le midi, permettent de comprendre d'autres difficultés et d'en parler..., c'est le cas d'un jeune qui révèle avoir un frère travailleur handicapé en d'ESAT..., « on ne le savait pas précise Jean, il ne voulait pas manger ».

Etre travailleur en situation de handicap c'est d'abord être une personne..., compétente.... et utile à la société. Le projet de jardin partagé est un chantier qui requiert de nombreuses compétences professionnelles, basé sur un référentiel métier, ***c'est au-delà le pouvoir de la rencontre.... l'acceptation...***

Ouria MIRAOUI et Jean CASIER nous dévoilent le projet de « Jardin pour Tous » qui sera réalisé dans l'espace culturel de l'Apeï de Lens. Les jeunes de l'ALEFPA mettent leurs talents au service du projet. Deux populations se rencontrent et apprennent l'une de l'autre... Le chantier reprend chaque lundi, dans le parc du SAJ de Bully Les Mines.

« Droit à vivre ensemble dans le respect des différences de mixité, mixité sociale, mixité d'origine, mixité générationnelle... »





CONCLUSION



Le projet d'établissement est une base de travail et de réflexion sur les missions qui nous sont confiées, il doit rester dynamique et innovant pour mettre en place toutes les stratégies de compensation du handicap, quel que soit l'âge des personnes, par la mise en œuvre de projets personnalisés et de projets de vie adaptés.

Le Service d'Accueil de Jour à Bully les Mines, acteur du territoire, intègre la démarche « Une réponse accompagnée pour tous ». La conduite de la démarche impulse de nouvelles façons de travailler entre acteurs institutionnels, mais surtout avec les personnes en situation de handicap et leur entourage.

L'article L.312-1 confère une base légale aux établissements et services sociaux et médico- sociaux assurant l'accueil à titre permanent, temporaire ou selon un mode séquentiel, afin d'éviter les listes d'attente et de fluidifier la demande. L'expertise de l'établissement, en matière d'accueil temporaire est reconnue sur le territoire.

L'équipe répond aux différentes sollicitations. Cela contribue à façonner notre approche transversale du secteur social et médico-social et du secteur sanitaire et d'envisager des réponses pour les personnes en situation de handicap intellectuel en particulier, mais de plus en plus souvent aussi pour les personnes avec handicap psychique et troubles de l'autisme.

L'adaptation au rythme de vie des personnes a fait l'objet d'une réflexion approfondie, aboutissant à un projet d'accompagnement de qualité, respectueux de la personne accueillie et de sa famille. Il convient de poursuivre notre recherche et de développer d'autres actions pour rester performant et attentif, face à l'évolution de la situation de chacune des personnes.

Un changement de culture impulsé par l'environnement social et les différentes

réformes de l'action sociale et médico-sociale et autres textes réglementaires, nous oblige à rester vigilants et capables d'évoluer, pour nous adapter.

Le Service d'Accueil de Jour a su au cours de ces cinq dernières années, démontrer sa capacité à innover et à fédérer de nombreuses actions avec le Foyer de Vie les Glycines et les partenaires. Les personnes ont été partie prenante dans l'ensemble de ces projets et elles se sont émancipées. C'est dans cette voie que le projet doit poursuivre pour faire de chaque personne, une personne capable d'agir et de décider de sa vie.

L'établissement parie sur la réussite de son projet grâce à l'implication et la responsabilité des professionnels. Un groupe de pilotage sera nommé et veillera aux applications et au suivi des actions prévues, dans le cadre du projet d'établissement 2019-2024.

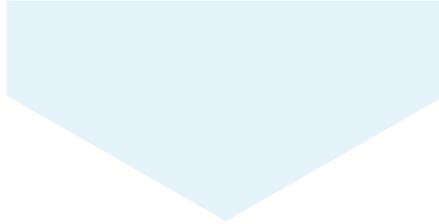


Les professionnels du Service d'Accueil de Jour ont su faire évoluer leurs pratiques pour s'ouvrir davantage et collaborer avec un grand nombre de partenaires. Le regard porté sur les personnes en situation

de handicap intellectuel se transforme et contribue à relever le Défi d'une société dite inclusive.

Pour autant, il reste du chemin à parcourir pour que la personne en situation de handicap intellectuel soit considérée comme Citoyen à part entière.... ! Certes les lois évoluent, les mentalités évoluent et le regard des parents sur leur proche, par conséquence, va lui aussi ouvrir le champ des possibles.

Car nous sommes face à des SUJETS pensants et apprenants.



Il nous faut désormais, trouver la posture d'accompagnement et laisser toute sa place à « l'Autre », et l'accompagner dans ses choix de vie, ses choix politiques, ses choix de vie affective et sexuelle pour le guider sur le chemin de l'autodétermination.

Il nous faut donc, nous concentrer sur l'éducation et les apprentissages, car l'humain apprend tout au long de sa vie.
Nathalie CROMBEKE Chef de Pôle.

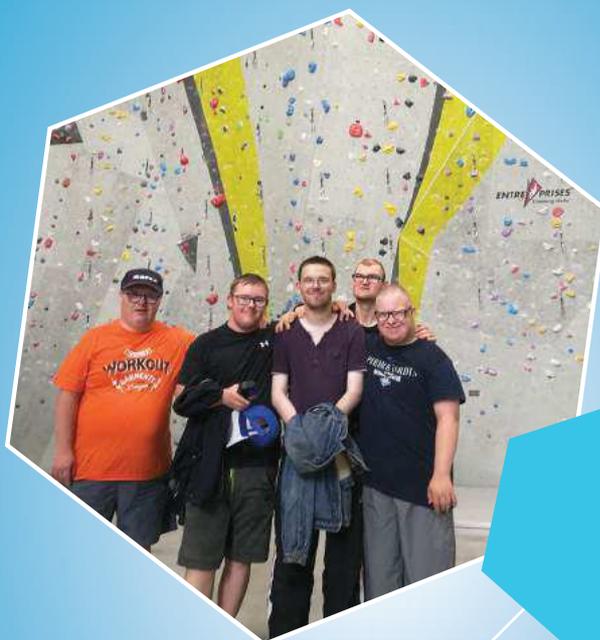
La réflexion collective a vocation à maintenir vivante et approfondir la richesse humaine qui se déploie à la faveur des accompagnements, et à soutenir les professionnels dans leur légitime recherche de sens, de fierté et de plaisir professionnels.

Extrait des recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services médico-sociaux.





FICHES ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT





INCLUSION NUMERIQUE

FICHE ACTION

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

La loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 met en œuvre le principe du droit à compensation du handicap en établissement comme à domicile. Ce mode de vie en institution ainsi formulé par la personne handicapée doit lui garantir le droit, d'y agir en tant qu'acteur et d'y exercer ses pleins droits de citoyen. L'accès à tout pour tous concerne l'accessibilité numérique.

OBJECTIFS

- ▶ Accompagner la personne en situation de handicap dans l'exercice et l'expression de ses droits et devoirs, en développant l'accès à internet.
- ▶ S'appuyer sur le numérique pour renforcer chez la personne handicapée, son pouvoir d'agir, comme tout citoyen.
- ▶ Soutenir les dynamiques de rencontres via les réseaux sociaux entre les personnes handicapées et les structures de droit commun pour que le « vivre ensemble » devienne une évidence au quotidien.
- ▶ Développer des passerelles entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire.
- ▶ Rendre accessible l'environnement numérique aux personnes en situation de Handicap.
- ▶ Développer de nouvelles compétences dans les usages des technologies numériques.

PRESENTATION DE L'ACTION

- ▶ Former à l'inclusion les professionnels, les usagers et les familles.
- ▶ Créer un espace public numérique.
- ▶ Participer à la vie associative et à la vie de l'établissement en facilitant l'information et la communication à distance des personnes en situation de handicap.

- ▶ Participer à la vie citoyenne par l'exercice de ses droits et ce au travers des diverses commissions :

Commission restauration, Commission de la Participation Associative, commission experte Faleac, Journal « Le Clin d'œil », Association «Nous Aussi», et externes (Commission communale pour l'accessibilité, Ecoles, Centres de formations...)

- ▶ Donner accès à l'information sur les loisirs, les vacances, le sport et à la culture.
- ▶ Valoriser le rôle social de la personne en situation de handicap intellectuel.
- ▶ Se faire reconnaître comme acteur de proximité auprès des élus, des médias locaux, des secteurs économiques, sociaux, Associatifs et scolaires.
- ▶ Développer et diffuser les supports de communication et d'information : plaquettes, articles de presse, site internet de l'Apei, films, photos, newsletter.

MOYENS MOBILISES

- ▶ Professionnels, usagers et familles du Pôle Habitat et Vie Sociale
- ▶ Les différentes instances représentatives
- ▶ Les commissions internes
- ▶ Les commissions associatives
- ▶ Les bénévoles et les partenaires locaux
- ▶ Les partenaires territoriaux
- ▶ Les administrations publiques

DELAI DE REALISATION

- ▶ Durée du Projet d'établissement 2019-2024.

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- ▶ Evolution du nombre d'utilisateurs
- ▶ Evaluation des différents types de partenariats
- ▶ Données sur l'implantation locale et territoriale.
- ▶ Enquête de satisfaction



INCLUSION SOCIALE

FICHE ACTION

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

L'inclusion des personnes handicapées consiste à leur permettre de participer pleinement à tous les aspects de la vie, sur la base de l'égalité et avec la même liberté de choix que les autres personnes. La société pourra enfin être inclusive si elle est rendue pleinement accessible et accueillante, qu'elle propose des services d'accompagnement de proximité destinés à toute la population, qu'elle permette aux personnes déficientes intellectuelles de vivre avec et parmi les autres. L'inclusion dans la société est le principe fondateur de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées adoptée le 13 décembre 2006. La France l'a ratifiée le 18 février 2009, mais elle est loin d'être mise en œuvre.

OBJECTIFS

- ▶ Mettre en œuvre le pouvoir d'agir des personnes.
- ▶ Organiser le fonctionnement de l'établissement en fonction des souhaits affirmés par les personnes.
- ▶ Aider le milieu ordinaire et les dispositifs de droit commun à accueillir et à accompagner les personnes handicapées.
- ▶ Ouvrir l'établissement à la cité pour devenir un lieu de mixité en mettant à disposition du public certaines infrastructures (ferme, jardin, yourte.)
- ▶ Développer et renforcer le travail en réseau et en partenariat.
- ▶ Promouvoir les talents des personnes handicapées, leur participation et l'inclusion dans la vie de la cité.
- ▶ Valoriser les compétences des personnes accompagnées.
- ▶ Développer la créativité et l'esprit d'initiative.

PRESENTATION DE L'ACTION

- ▶ Recueillir les souhaits des adultes dans tous les domaines de la vie.

- ▶ Proposer des réponses adaptées pour transformer ces souhaits en actes.
- ▶ Permettre à chacun de participer aux décisions qui le concernent.
- ▶ Valoriser les activités artistiques et culturelles comme facteur de lien et créateur de la personne.
- ▶ Promouvoir la diversité culturelle et l'accès de tous aux cultures.
- ▶ Sensibiliser l'environnement à la situation des personnes handicapées et à la nécessaire accessibilité des événements proposés à tous les citoyens.
- ▶ Mutualiser les ressources et développer les initiatives dans tous les domaines de la vie. (culture, loisirs, sport, santé. etc.)

MOYENS MOBILISES

- ▶ Professionnels du Pôle Habitat et Vie Sociale
- ▶ Les différentes instances de participation
- ▶ Les commissions internes
- ▶ Les différentes commissions associatives
- ▶ La Commission experte Faleac
- ▶ Les bénévoles et les partenaires locaux
- ▶ Les partenaires territoriaux
- ▶ Les administrations publiques

DELAJ DE REALISATION

- ▶ Durée du Projet d'établissement 2019-2024.

INDICATEURS ET / OU MODALITES D'EVALUATION DE L'ACTION

- ▶ Evolution du nombre de partenaires
- ▶ Nombre de personnes s'inscrivant dans de nouvelles pratiques artistiques.
- ▶ Nombre de projets culturels et artistiques.
- ▶ Nombre de personnes extérieures à l'Association ayant participé à des expositions, des manifestations,...
- ▶ Nombre de conventions signées.
- ▶ Enquête de satisfaction



ADAPTATION DU RYTHME DE VIE

FICHE ACTION

PROJET PERSONNALISÉ

CONSTAT- ETAT DES LIEUX

Les personnes handicapées vieillissent. Les progrès de la médecine, l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et la meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées sont autant de facteurs favorisant cet allongement de l'espérance de vie. La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » marque cette évolution. Elle a largement contribué à développer la réflexion sur l'avancée en âge des personnes handicapées. Le processus du Projet Personnalisé doit pouvoir intégrer les divers événements susceptibles de se produire dans le parcours de la personne. Ces éléments peuvent faire évoluer ses attentes et son implication. Aussi, l'accompagnement du projet Personnalisé nécessitera des pratiques diverses : écoute, stimulation, adaptation, attente ou simple présence bienveillante.

OBJECTIFS

- ▶ Adapter le rythme de vie selon les profils de la population
- ▶ Adapter le type d'accueil à la situation de la personne (permanent, temporaire ou séquentiel)
- ▶ Préserver la qualité de vie des personnes

PRESENTATION DE L'ACTION

- ▶ Identifier les besoins selon les profils de la population
- ▶ Ajuster le rythme et les activités proposées aux évolutions des publics accueillis
- ▶ Proposer un item "adaptation au rythme de vie dans le projet personnalisé.
- ▶ Organiser l'apprentissage avec des rythmes aménagés
- ▶ Renforcer l'accompagnement individuel pour les personnes angoissées (temps d'écoute individuel)
- ▶ Proposer des activités qui permettent aux personnes de se détendre

- ▶ Adapter les activités en fonction de l'état physique et mental des usagers.
- ▶ Adapter la salle de détente, en concertation avec les personnes concernées, afin de garantir une cohabitation harmonieuse avec les autres publics accueillis
- ▶ Permettre aux personnes d'être le plus autonome possible dans cette espace aménagé
- ▶ Permettre à chaque personne de s'extraire de ses activités habituelles, grâce à des projets ponctuels et transversaux, qui se déroulent en petits groupes (faire des recherches pour trouver des projets transversaux) Louvre, Lycée, Prato, Cirque...
- ▶ Soutenir les professionnels et adapter l'intervention en améliorant la connaissance des besoins des personnes handicapées vieillissantes et des possibilités d'accompagnement, par la formation et le partage des compétences.

MOYENS MOBILISES

- ▶ Ensemble des professionnels du Service d'Accueil de Jour
- ▶ Les familles et/ou représentants légaux
- ▶ Les partenaires
- ▶ Les prestataires
- ▶ Clubs de loisirs, école, collège, bibliothèque, etc....
- ▶ La Formation

DELAI DE REALISATION

- ▶ Durée du Projet d'établissement 2019-2024.



Projet d'Etablissement en Facile A Lire Et A Comprendre

Merci à

Frédéric Hallo et à Jean-Marc Loyez

qui ont contribué à la traduction en facile à lire et à comprendre du Projet d'Etablissement 2019-2024 du Service d'Accueil de Jour

« Le Domaine des Ecureuils »

Sommaire en Facile A Lire et A Comprendre

Le Projet d'Etablissement c'est quoi ?.....	
Une conviction : « il y a une richesse en chacun de nous ».....	
3 valeurs	
Le SAJ : c'est quoi ?	
C'est pour qui ?	
Qu'est- ce qu'on y fait ?.....	
Dans quelle ville est le SAJ ?	
Les professionnels qui nous accompagnent	
Les partenaires qui travaillent avec nous	
Les 4 fiches actions du projet d'établissement	



Le Projet d'Etablissement c'est quoi ?

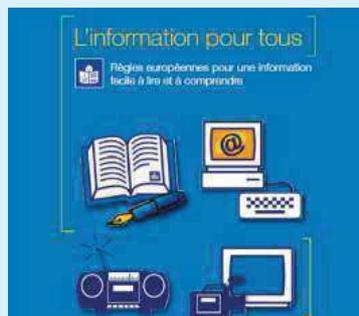
Le Projet d'Etablissement
est un document
écrit pour 5 ans



Il prévoit 3 actions
pour les personnes du SAJ.



- Inclusion numérique



- Inclusion sociale



- Adaptation du rythme de vie



Le Projet d'Etablissement du SAJ
s'appuie sur le Projet de l'Apei de Lens et environs.



Le Président de l'Apei de Lens et environs.

M. Jacques BRELOT.



Malgré toutes nos différences,

« Il y a une richesse en chacun de nous ».



Nous pouvons donc tous donner et recevoir.

On peut être tous heureux et rendre les autres heureux.

On peut tous être utiles à soi-même et être utiles aux autres.



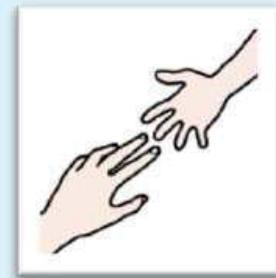


On partage les 3 valeurs de L'Apei de Lens.

Le respect



La solidarité



L'action





Le SAJ : c'est quoi ?

Le Service d'Accueil de Jour est un établissement de l'Apei de Lens et environs.



Le Pôle Enfance



Le Pôle Travail



Le Pôle Hébergement et Milieu Ouvert



Le Pôle Médicalisé



Le Pôle Habitat et Vie Sociale





C'est pour qui ?

Le SAJ accueille des personnes adultes en situation de handicap intellectuel à partir de l'âge de 20 ans.



30 personnes sont accompagnées tous les jours de la semaine.

Il y a aussi 5 places en Accueil temporaire. Les personnes viennent 2 jours par semaine.

Mai 2019						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Qu'est ce qu'on y fait ?

Les personnes participent à leur projet personnalisé. Elles choisissent de faire des activités.

Mon année					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
APRES-MIDI					

Elles participent à la vie de l'établissement et répondent aux enquêtes de satisfaction.



Les personnes peuvent se présenter aux élections du Conseil de La Vie Sociale.

Elles donnent leur avis sur tout.



Les informations sont traduites en Facile A Lire Et A Comprendre.



Les personnes participent aussi à différentes commissions.



Clin d'œil

Journalistes de la région
Nord et Pas de Calais



NOUS AUSSI

Association de personnes
en situation de handicap intellectuel



Les personnes du Service
d'Accueil de Jour ont des droits
et des devoirs.



Des documents sont remis
à chaque personne à leur entrée.

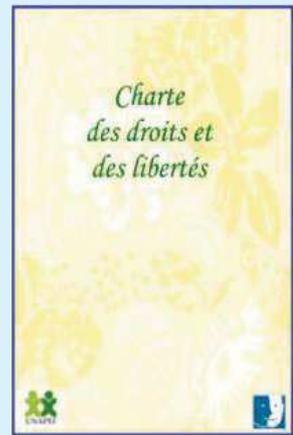
Le livret d'accueil.



Le règlement de fonctionnement.



La charte des droits et libertés.



Le contrat de séjour.



Le protocole de prévention et de lutte contre la maltraitance.





La commission de vigilance permanente

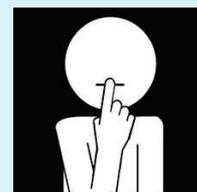
parle des situations
qui posent problème.



Elle recherche et propose des solutions.



Elle respecte la confidentialité
des échanges et des situations.



1 situation de maltraitance doit être signalée
auprès de l'organisme qui finance l'établissement.

Le Conseil Départemental.



Et l'Agence Régionale de Santé.



1 copie du signalement est envoyée
au Directeur Général
de l'Apei de Lens et environs.





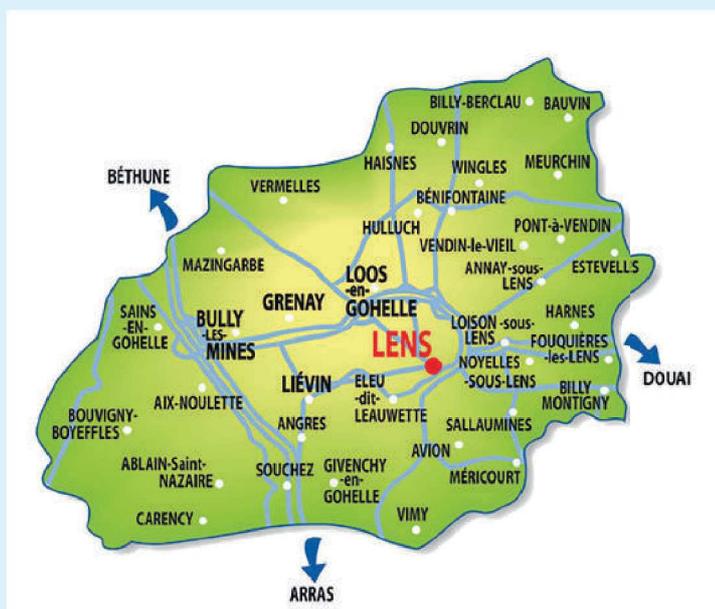
Dans quelle ville et le SAJ ?



BULLY-LES-MINES

Le service d'accueil de jour « Le Domaine des Ecureuils » est situé, au 18 rue Voltaire à Bully Les Mines.

Les personnes accompagnées par le SAJ, vivent autour de Lens et de ses environs.





Les professionnels qui nous accompagnent.

L'équipe de Direction.

1 Directrice

1 Chef de service



Personnel médicale et paramédicale.

1 Médecin psychiatre

1 psychologue



L'équipe des services généraux.



L'équipe éducative.





Les partenaires du SAJ ?

Les familles sont les premiers partenaires.

Elles participent à la vie de l'établissement.



CVS, commission de vigilance permanente, réunion des familles.

La famille participe à la construction du projet personnalisé.

Les établissements de l'Apei de Lens et environs.

Nous partageons des actions ensemble.

Fêtes, commission experte FALC.



Nous partageons des activités et des débats.



Jardinage, couture, les Zycos, lecture...
Débat sur les élections présidentielles,
les élections du CVS..



Les partenaires du Pôle Habitat et Vie Sociale

Ils nous aident à vivre dans la cité comme tous les citoyens.



L'école maternelle, le collège, la médiathèque...etc.

Ils sont très nombreux et ils nous aident dans toutes nos actions pour reconnaître la citoyenneté des personnes handicapées...



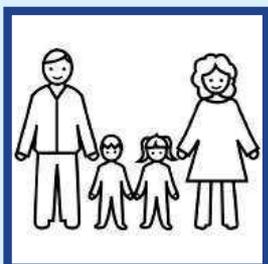


INCLUSION NUMERIQUE

Avoir accès à tout pour tous

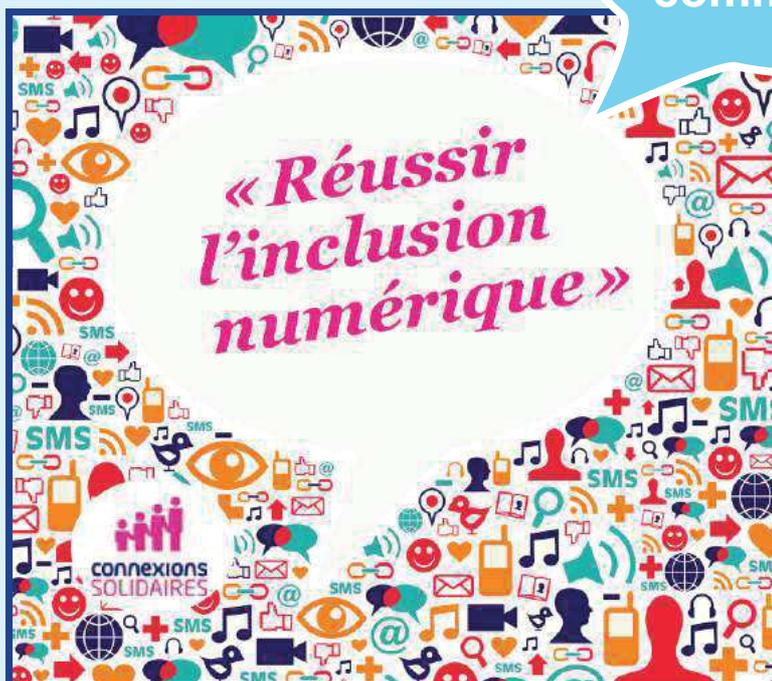
FICHE ACTION : 1

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE



Je suis citoyen

Moi aussi je veux être connecté et communiquer



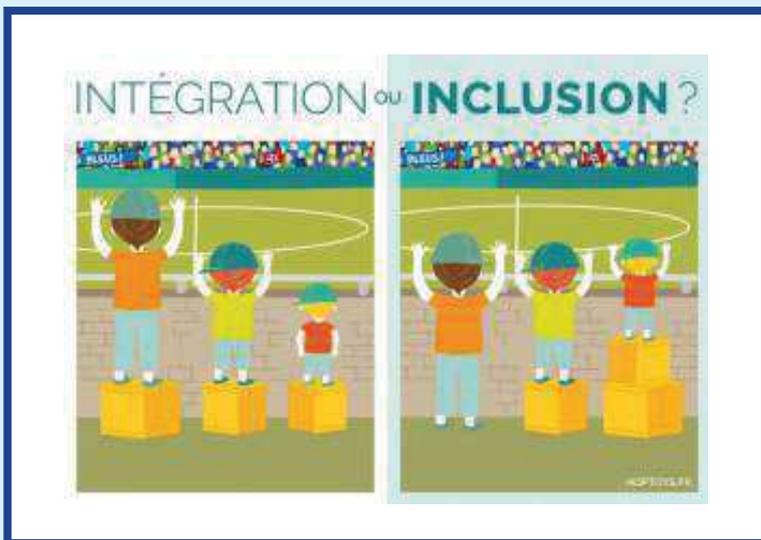


INCLUSION SOCIALE

Avoir accès à tout pour tous

FICHE ACTION : 2

ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE



Les personnes participent à une société inclusive



ADAPTATION DU RYTHME DE VIE

PROJET PERSONNALISE

FICHE ACTION : 3

PERMETTRE DES MOMENTS DE DÉTENTE ET D'ÉCOUTE



Détente



Ecoute



**Groupe
de
parole**

**Activités
exceptionnelles**



